

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 81 (2017)
Heft: 323-324

Artikel: La genèse d'une norme en français au Moyen Âge : mythe et réalité du "francien"
Autor: Glessgen, Martin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-842269>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La genèse d'une norme en français au Moyen Âge : mythe et réalité du 'francien'

1. Constat de départ

L'élaboration du français constitue l'une des grandes thématiques de la linguistique diachronique. Elle soulève néanmoins toujours plus d'interrogations qu'elle n'a connu de réponses satisfaisantes. Il est généralement admis qu'une 'norme' écrite du français s'établit dès le Moyen Âge et qu'elle continue à se développer par la suite. Les modalités et la chronologie de ce processus restent toutefois sujettes à discussion. La nature de la norme médiévale (régionale ?, sociolectale ?) est également mal cernée. Plusieurs théorisations s'opposent concernant la genèse d'une variété exemplaire du français au Moyen Âge¹, comportant parfois de fortes contradictions internes².

Les quatre hypothèses principales sont les suivantes :

- (1) La première idée, élaborée vers la fin du 19^e siècle fut celle de Gaston Paris qui supposait la formation d'une langue exemplaire à une date très ancienne et sous les auspices de l'oral. Selon lui, l'ancêtre médiéval du français standard actuel reposerait sur la langue parlée de Paris et de l'Île-de-France ; il s'agirait alors de la transposition relativement immédiate d'un

¹ Nous utiliserons comme synonymes les termes de 'norme', de 'langue exemplaire' (Coseriu) ou de 'variété exemplaire', tout en préférant ce dernier qui nous semble le plus approprié.

² La question de la genèse d'une norme française au Moyen Âge nous occupe depuis notre participation aux travaux de notre maître Max Pfister (notamment 1993) et nos longues discussions avec Gilles Roques dans les années 1990. Plus récemment, nous avons suivi de près les travaux de Paul Videsott, Hans Goebel, Klaus Gröbl et Harald Völker et nous avons pu en parler avec Anthony Lodge et, longuement, avec Serge Lusignan. C'est enfin Hélène Carles qui nous a convaincu, à tort ou à raison, de mettre à l'écrit la présente synthèse qui a été relue par les collègues déjà cités et également par Stefano Asperti, Thomas Brunner, Maria Careri, Jean-Paul Chauveau, Frédéric Duval, Gabriele Giannini, Geneviève Hasenohr, Caterina Menichetti, Frankwalt Möhren, Giovanni Palumbo, Pierre Rézeau, Wolfgang Schweickard et Fabio Zinelli. À tous ces amis nous adressons nos remerciements les plus sincères, sachant que les imperfections de notre travail ne relèvent que de nous-même.

dialecte parlé à l'écrit. Gaston Paris introduit dans ce contexte le concept emblématique de 'francien' pour désigner autant le dialecte que la langue écrite en question³.

- (2) Près d'un siècle plus tard s'est forgée l'idée que le français exemplaire serait né aux 13^e et 14^e siècles comme variété écrite sur la base de différentes *scriptae* pré-existantes, dans des processus interactifs complexes, en évitant les formes dialectales marquées, forgeant ainsi une variété diatopiquement neutralisée. Cette thèse, actuellement dominante, s'inscrit dans la tradition de la scriptologie (cf. Gossen 1957, 432sq.) et trouve un soutien dans l'argumentation dialectologique de M.-R. Simoni-Aurembou (1973, 1976) et de son élève C. Fondet (1995). Cf. notamment Pfister 1993, la première synthèse de Gsell (1995, 271 ; 284), puis celle de Völker pour la scriptologie (2003, 9-79), le volume des actes de Trèves Gärtner/Holtus 2005 ainsi que la mise au point de Grübl 2014 qui crée un nouveau fondement pour cette théorisation ; cf. aussi Grübl 2016 et Selig 2015.
- (3) Dans cette lignée se place également la thèse de Bernard Cerquiglini 1991 qui suppose toutefois la formation d'une langue littéraire dès les 9^e/10^e siècles – il rejoint ici G. Paris –, dans un contexte clérical, proche de l'environnement royal et comportant des accointances normandes⁴.

³ Le terme de 'francien' paraît d'abord chez G. Paris en 1889 (570 n. 1) comme transposition du néologisme allemand 'francisch' de Hermann Suchier 1888 ; l'essence historique de la thèse en question se trouve déjà auparavant, par ex. en 1866 chez Pellissier : « en cette même année 987, le dialecte de l'Ile-de-France devient la langue commune du royaume, c'est le français proprement dit, et les dialectes de la veille descendent au rang de patois, comme les seigneurs deviennent les vassaux des Capétiens. Paris, capitale du royaume, impose au royaume entier sa langue et son goût » (1866, 78sq., cité par Grübl 2014, 54). Selon K. Grübl, qui a retracé très en détail les discussions de l'époque, Gaston Paris érige la thèse d'une origine 'monotopique' du standard français en un dogme d'histoire linguistique : « Der autochthone Dialekt der Île-de-France als direkte Fortsetzung des dort gesprochenen Vulgärlateins sei also das Französische schlechthin, die Urform der exemplarischen Varietät, die im Mittelalter als Literatur- und Verwaltungssprache das französische Königreich und in der Neuzeit als *langue universelle* die ganze Welt eroberte. » (Grübl *ib.*, 56) ; cf. les lignes de G. Paris (1868 [= 1909, 156sq.]) : « Les mêmes causes qui firent que peu à peu la Gaule tout entière s'appela royaume de France, répandirent le Français hors de ses limites originaires, et en firent la langue des hommes cultivés du royaume entier : mais au commencement ce n'est, il faut bien le répéter, qu'un dialecte de la langue d'oïl. » (cité par Grübl *ib.*, 57).

⁴ Cf. Cerquiglini au sujet des *Serments de Strasbourg* (1989, 124) : « C'est grâce à l'existence d'une société cléricale, guidée par une 'lumière de raison', animée par les *litterati* désirant illustrer un bel usage littéraire de l'idiome roman, que dès les premiers textes est fondé et pratiqué un 'illustre français'. Une langue française transcendant la diversité des parures, inscrite dans le projet d'une forme commune, échappant pour des raisons politiques ou esthétiques à l'échange local et quotidien. »

- (4) Enfin, Anthony Lodge a de nouveau souligné l'importance potentielle de l'oral (parisien) pour la forme concrète d'un pré-standard médiéval. Selon lui, le français exemplaire écrit reposerait en effet sur la langue parlée de Paris, qui elle-même ne serait toutefois pas un dialecte primaire autonome, mais un conglomérat de différentes variétés dialectales, suite aux immigrations des 12^e/13^e siècles, venant notamment de Champagne et de la Picardie méridionale. Cette thèse est ainsi placée sous les auspices du concept de 'koinè' orale et suit la logique de la formation d'un standard à partir d'un basilecte ['bottom up'] (cf. Lodge 2004 et déjà 2002a/b).

Ces hypothèses se distinguent notamment par le rôle attribué à une variété orale donnée pour la physionomie d'une variété écrite exemplaire et par la place de Paris dans la formation de cette dernière. Dans les théorisations de G. Paris et de Lodge, l'écrit reproduirait assez fidèlement la variété orale parisienne, même si celle-ci serait composite dans la thèse de Lodge. Dans la théorisation scriptologique ('top down') un modèle oral serait à chercher beaucoup plus en amont. Elle part de l'idée que la mise à l'écrit se nourrit d'un compromis prenant en considération de manière très abstraite l'ensemble du diasystème.

Le cheminement de la discussion scientifique autour de l'ancêtre du français standard entre Fallot 1837 et Lodge 2004 a été bien décrit, notamment par Bergounioux 1989, puis par les auteurs ou défenseurs des thèses plus récentes, Cerquiglini (1991, 2007), Lodge (2002a/b, 2004) et Grübl (2014, 45-107). En l'absence d'un consensus actuel, l'histoire du débat est donc bien connue.

Étant donné la nature centrale de la question, elle est constamment évoquée dans les ouvrages d'histoire de la langue française, dans des synthèses sur le français médiéval ou encore dans des études sur des textes médiévaux définis. Dans un certain sens, chaque auteur se place de manière plus ou moins nette dans la logique des quatre théorisations proposées, souvent en combinant des éléments de plusieurs d'entre elles⁵. Harald Völker a analysé les positions sur la genèse du français standard dans une douzaine d'ouvrages d'historiographie linguistique⁶ en identifiant non seulement les différentes facettes présentées, mais aussi l'importance des éléments implicites dans l'argumentation, palliant ainsi les contradictions intrinsèques aux différentes

⁵ Le fait est illustré par une anecdote que nous a racontée en son temps Bernard Cerquiglini; ce dernier aurait interrogé Félix Lecoy de manière très directe sur la langue parlée à Paris au Moyen Âge; le maître lui aurait répondu sur le ton de la confiance: «Ne le répétez pas – c'était une espèce de picard ...».

⁶ Brunot 1905, Wartburg 1969, Müller 1975, Berschin *et al.* 1978, Cohen 1987, Winkelmann 1990, Machonis 1990, Cerquiglini 1993, 2007, Lusignan 2003, Lodge 2004, Greub 2007.

théories. Nous avons analysé lors de nos séminaires à Zurich et à Paris en 2016 une vingtaine d'ouvrages complémentaires qui traitent du français médiéval⁷ et nous ne pouvons que confirmer le constat de Völker d'une discussion par trop implicite et contradictoire.

Si les éléments idéologisés et parfois irrationnels de ce débat et le mythe du francien sont intéressants en tant que tels, l'identification des modalités précises de la genèse d'une norme médiévale nous semble en fin de compte plus importante. Ainsi, nous souhaiterions présenter par la suite les résultats de notre réflexion, tout au long de notre travail sur les *Plus anciens documents de la France*.

2. Le rôle de Paris dans la genèse d'une norme française

Le point de départ de notre réflexion réside dans l'identification du rôle de Paris dans l'élaboration d'une variété exemplaire du français. Toutes les théories s'accordent sur la place particulière de Paris dans le processus de standardisation. Au-delà des différences de vue sur la genèse du français exemplaire au Moyen Âge, tous les auteurs admettent qu'une fois mis en place, le modèle est diffusé à partir de la capitale, de loin la plus grande ville du royaume. Or, nous verrons que l'écrit vernaculaire ne fait son apparition à Paris qu'au milieu du 13^e siècle et qu'il n'y devient dominant qu'au début du 14^e siècle. Paris ne peut donc pas avoir servi de modèle pour l'époque antérieure. Cela a toujours été la grande faiblesse de la théorie de Gaston Paris, faiblesse dont il était lui-même conscient⁸.

⁷ Notamment les manuels d'histoire de la langue française Sergijewski 1938 [1979], Bruneau 1958 (²1961), Rickard 1974, Picoche/Marchello Nizia 1989 (⁴1994), Wolf 1979 (²1991), Perret 1998 (³2008), Chaurand 1999, Bazin-Tacchella 2001, Rey/Duval/Siouffi 2007, Hélix 2011, Booth 2011, Blanco/Krzysztof 2014; puis parmi les meilleurs travaux sur la langue médiévale: Marchello-Nizia 1997, Buridant 2000, Ducos/Soutet 2012. Notons que la plupart des grammaires de l'ancien et du moyen français ne se prononcent pas sur la nature du diasystème médiéval. [Puisque ces ouvrages sont largement répandus, nous avons renoncé à les intégrer dans la bibliographie.]

⁸ Rappelons le concours ouvert en 1880 par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sous l'impulsion de Gaston Paris: «Etudier à l'aide des documents d'archive et de textes littéraires le dialecte parlé de Paris et dans l'Île-de-France jusqu'à l'avènement des Valois [= 1328]. Comparer ce dialecte, d'après les résultats obtenus, à la langue française littéraire, et rechercher jusqu'à quel point le dialecte parisien était considéré au moyen-âge comme la langue littéraire de France». Bergounioux, qui cite cet épisode (1989, 29) poursuit: «En 1883, aucun essai n'ayant concouru, l'échéance du prix est reportée à 1885, sans plus de succès. Le sujet est abandonné (...) [l]'échec est patent (...)». G. Paris était donc bien conscient de l'absence de documents provenant de l'Île-de-France pendant les premiers siècles de l'écrit français.

Étant donné le rôle incontournable de Paris dans le processus d'élaboration, nous avons structuré notre enquête en fonction des pratiques scripturales dans cette ville, en distinguant la période précédant un écrit vernaculaire à Paris, celle de la mise en place d'un écrit français dans la capitale et l'époque qui suit la constitution d'une telle '*scripta* parisienne'. Nous avons par ailleurs pris en considération la période 'pré-textuelle', antérieure à l'époque où paraissent les textes vernaculaires pleins. Cela nous amène, en vue de notre interrogation, à la périodisation suivante :

- (i) ca 800 – ca 1100: période pré-textuelle [= éléments vernaculaires en contexte latin]
- (ii) ca 1100 – ca 1250: *scriptae* régionales diverses (en dehors de Paris)
- (iii) ca 1250 – 1300/1330: formation d'une *scripta* 'parisienne'
- (iv) ca 1330 – ca 1480: diffusion d'une variété exemplaire par substitution aux *scriptae* régionales du territoire d'oïl

Notre réflexion sera organisée selon ces quatre époques, tout en admettant certains aller-retours entre elles sous des angles de vue variables. Dans un premier temps nous préciserons la chronologie et la nature des premiers textes parisiens d'un point de vue externe, pour mieux cerner ce moment-clé (= chap. 3 et 4). Nous poursuivrons par un aperçu sur la diffusion de la variété exemplaire constituée à partir de Paris (= chap. 5), phénomène généralement reconnu mais qu'il faut néanmoins prendre en considération pour appréhender les évolutions antérieures.

On s'interrogera dans un second temps sur ce qui a pu contribuer à la constitution de la variété exemplaire de Paris en alignant les éléments identifiables pour l'époque pré-textuelle (= chap. 6.1) et, plus en détail, sur la constitution des *scriptae* oïliques (non parisiennes) jusqu'au milieu du 13^e siècle (= chap. 6.2 et 6.3). Sur cette base, nous pourrions tenter une première interprétation concernant les sources et ascendances linguistiques internes de la *scripta* parisienne (= chap. 7).

3. Les premiers textes vernaculaires parisiens

Il est généralement admis qu'aucun texte français n'a été rédigé à Paris ou – plus précisément – dans une *scripta* reconnaissable comme parisienne avant le 13^e siècle, époque où la capitale s'agrandit de manière spectaculaire⁹. Il est même difficile d'identifier des témoignages parisiens antérieurs à 1250.

⁹ Les chiffres divergent. L'étude récente de Bourlet/Layec 2013 estime par conjecture le nombre d'habitants en 1200 à 60 000 / 80 000 et établit sur la base des rôles de taille leur nombre en 1300 à près de 250 000.

Cet état de fait est surprenant puisque Paris est de loin le plus important lieu d'écriture et de formation de scribes du territoire d'oïl. La ville et son entourage immédiat réunissent plusieurs monastères de grande tradition, auxquels s'ajoute l'église cathédrale, fondée au 5^e siècle¹⁰. Dès la fin du 11^e siècle s'ajoutent surtout *intra muros* plusieurs écoles ecclésiastiques : le chapitre de Notre Dame, Sainte-Geneviève et Saint-Victor, des écoles privées situées entre l'Île-de-la-Cité et la Montagne Sainte-Geneviève. Elles se démultiplient au cours du 12^e siècle, parallèlement aux collèges qui se développent au 13^e et surtout au 14^e siècle, confluant alors dans le premier réseau 'universitaire' de Paris¹¹. La production textuelle dans les divers *scriptoria* était par conséquent extrêmement développée¹², mais elle restait exclusivement latine. La chancellerie royale dont l'épicentre se trouve également à Paris et qui était très prolifique, s'inscrit pleinement dans cette lignée. Ce choix de langue est généralement expliqué par la tradition ecclésiastique, un peu comme en Bourgogne, alors dominée par ses grands monastères¹³. S. Lusignan souligne dans ce contexte l'importance de la sacralité dans la représentation identitaire de la royauté française¹⁴.

La bourgeoisie et le patriciat urbain n'accèdent pas à la scripturalité vernaculaire avant la deuxième moitié du 13^e siècle. On a longtemps considéré Henri d'Andeli, dont l'activité rédactionnelle se placerait entre 1224 et 1237, comme le premier auteur 'francien'. Cette idée, encore appuyée par une étude

¹⁰ Citons seulement les fondations des 6^e et 7^e siècles, pour la plupart détruites par les Norois et reconstruites après l'an mil : Sainte-Geneviève (* 502, détruite en 857, reconstruite au 12^e s.), Saint-Germain-des-Prés (* 550, détruite au 9^e s., reconstruite vers l'an mil), Saint-Germain-l'Auxerrois (* 6^e s., détruite en 885/86, reconstruite au 11^e s.), Saint-Denis (* 623/25 sur une église plus ancienne, différentes reconstructions), Saint-Maur-des-Fossés (* 639) et Saint-Martin-des-Champs (* 7^e s., détruite à la fin du 9^e s., reconstruite en 1059/79).

¹¹ Lusignan 2011, 68 ; cf. aussi Videsott 2016b, 206sq. et 208 n. 15 et Gröbl 2016, 229.

¹² Pour Saint-Victor, par exemple, on recense « près de 240 manuscrits produits par ce *scriptorium* au XII^e siècle » (Tesnière 2007, 16) ; cf. *ib.* 15 pour le rôle de Paris comme « capitale incontestée » au 13^e siècle dans le domaine « de production et de commerce des livres (...) pour la France et même pour l'Occident » ; cf. aussi Gasparri (1991, 126) pour la démultiplication des copistes travaillant en ville pour leur compte : « la notion de *scriptorium* se présente alors comme une réalité complexe, multiforme, sujette à caution. »

¹³ Les documents vernaculaires apparaissent tardivement et sont bien moins nombreux au moins en Bourgogne méridionale que dans les régions voisines ; les collections conservées dans le département de la Nièvre comportent tout au plus cinq actes français antérieurs à 1300 (1275, 1282, 1289, 1290, 1297), dans celui de la Saône-et-Loire 28 (à partir de 1259). La Côte-d'Or s'inscrit en revanche dans la même logique que la Champagne voisine avec plus de 200 actes antérieurs à 1270 (cf. *DocLing*).

¹⁴ Cf. Lusignan 2012, 112sq. ; Corbellari 2005.

monographique d'Alain Corbellari en 2003¹⁵, a été toutefois totalement remise en cause l'année suivante par ce même médiéviste, en collaboration avec son collègue lausannois François Zufferey : si le *Lai d'Aristote* doit être attribué à un autre auteur (Henri de Valenciennes) et à une autre *scripta* (celle du Hainaut), les trois *Dits* d'Henri d'Andeli comportent au moins quatre traits grapho-phonétiques normands, en cohérence avec son origine vraisemblable¹⁶. Il s'agit donc en effet d'un auteur qui écrit en français à Paris au deuxième quart du 13^e siècle, mais en faisant appel à une *scripta* d'ascendance normande. Ce cas semble rejoindre celui de Rutebeuf (1230-1285) quelques décennies plus tard : d'après ce que l'on peut savoir sur cet auteur aux multiples facettes, ce jongleur avec une formation de clerc provenait d'une région oïlique orientale, a vécu à Paris pendant tout son âge adulte, mais a rédigé ses textes dans une *scripta* picarde laissant transparaître des traces de son origine¹⁷. Ici, le choix de langue est doublement marqué et souligne la (relative) absence d'un modèle scriptural à proprement parler parisien encore au troisième tiers du 13^e siècle.

Serge Lusignan, qui a mené avant nous une enquête minutieuse sur les textes éventuellement rédigés à Paris au 13^e siècle, est arrivé à la conclusion suivante : « le bilan est mince » (Lusignan 2012, 118). Abstraction faite de Jean de Meun (1240-1305) dont les écrits en français se placent entre *ca* 1268 et 1303¹⁸, mais dont le rattachement biographique et linguistique à Orléans est nettement plus fort qu'à Paris¹⁹, la production textuelle reste très limitée pour la deuxième moitié du 13^e siècle²⁰ et elle est tout simplement inexistante pour la première moitié²¹.

¹⁵ Corbellari considère ici que les textes d'Henri d'Andeli sont indubitablement de provenance parisienne, même si l'auteur est d'origine normande (2003, 7) ; selon lui, sa langue « n'a pas de coloration dialectale marquée » (*ib.* 32), et il conclut : « Nous sommes devant le cas extrêmement rare d'un authentique auteur 'francien'. »

¹⁶ Cf. notamment la contribution de F. Zufferey [« II. Arguments linguistiques »] dans Corbellari/Zufferey 2004, 57-78 ; ici 70-74.

¹⁷ Cf. le portrait de l'auteur dressé par M. Zink (2001) ; sa langue a récemment fait l'objet d'un mémoire de master à l'Université de Neuchâtel réalisé par N. Hiroz sous la direction d'A. Kristol.

¹⁸ Cf. la bibliographie du DEAF sous JMeunAbH, JMeunConsD, JMeunTestB, JMeunVégL [aussi Stones 2, 69sq.] ainsi que RoseLM.

¹⁹ Pour la biographie de Jean de Meun, cf. les travaux de Rossi (2003, 2008).

²⁰ Lusignan (2012, 118) cite tout au plus : (i) la lettre du bourgeois parisien Jean Sarra-sin, chambellan de saint Louis, à Nicolas Arrode (23 juin 1249), qui raconte la prise de Damiette en Égypte, toutefois bien en dehors du contexte de Paris (cf. *SarrasinF* dans DEAFBibl) ; (ii) *Le tournoiement des dames de Paris* de Pierre Gencien (*ca* 1270) (cf. *TournDamGencP*, DEAFBibl) ; (iii) quelques 'cris' et 'dits' de Paris (entre *ca* 1265 et la fin du siècle, cf. *CrieriesF* et Bove 2004 n. 25).

²¹ Notons toutefois que l'on connaissait à Paris avec la prédication une forme de français qui était élaborée, même si elle était articulée sous forme orale, et qui était

En fait, c'est la royauté qui donne l'aval, à Paris, à l'accession du français à l'écrit. Ce changement de code, en même temps langagier et symbolique, s'instaure de manière circonscrite, mais néanmoins nette, sous Louis IX, s'intensifie avec Philippe III et devient assez présent sous Philippe le Bel. Le mouvement général ressort de la rédaction des actes royaux en français, pour lesquels les recherches systématiques de Paul Videsott permettent désormais des quantifications fiables : Louis IX – le premier roi dont émanent des documents en français (1226-1270) – est l'auteur de quatre actes vernaculaires datant de 1241, 1254, 1259 et 1268 (à côté de 418 actes en latin, soit 1%). De Philippe III nous connaissons seize documents rédigés originellement en français pendant son règne (1270-1285) et conservés en original (contre 435 actes en latin, soit 3,7%). Pour Philippe IV ce sont 104 actes en français entre le 6 octobre 1285 et le 28 mars 1301 (contre 1406 actes en latin, soit 7,4%), avec une accélération notable à partir de 1295 voire 1297²².

L'intérêt de Louis IX pour le français est toutefois plus marqué que ne le laissent transparaître ces chiffres : c'est sous son règne, en 1260, que la prévôté de Paris passe à la rédaction intégrale de ses documents en français²³. Celle-ci est donc la première institution à connaître dans la capitale une mise à l'écrit systématique d'une variété définie du français et ce lieu d'écriture important et emblématique joue ainsi un rôle central dans le processus d'élaboration de la *scripta* qu'il faut considérer comme 'parisienne'.

Notons que le parlement de Paris enregistre également des textes vernaculaires depuis le milieu du siècle, et les premières rédactions réalisées à Paris

intégrée dans la formation de théologie à Paris depuis les années 1230 (cf. Lusignan 2012, 115 et Zink 1974, 35 et *passim*).

²² Cf. Videsott 2015a, 52; 78sq.; 119-130 et *passim*; id. 2010a et 2010b. – Thomas Brunner nous a fait remarquer que l'introduction du français dans les actes royaux se place dans le contexte plus général de ce que Paul Bertrand a appelé la 'révolution documentaire' alors en cours (cf. Bertrand 2015). Cette dernière impliqua notamment l'émergence d'un nouveau rapport à l'écrit et de son organisation : « au moment où se forge la *scripta* parisienne, Louis IX fait bâtir la Sainte-Chapelle dont l'étage supérieur sera dévolu à la conservation des chartes royales jusqu'en 1783 » (communication de Th. Brunner, en renvoyant à Bertrand 2015, 37-45).

²³ Cf. Lusignan 2012, 119; S. Lusignan identifie trois motivations possibles pour le choix langagier de la prévôté : « (1) par ordre du roi, (2) pour concurrencer les notaires des officialités qui jusque là avaient le monopole de la rédaction des actes entre particuliers, (3) à cause de sa proximité avec le monde des marchands » (lettre du 24/04/2017). K. Grübl, quant à lui, retient avec Carolus-Barré 1963 surtout le deuxième point puisque (i) la rédaction des actes apportait de l'argent à l'institution et que (ii) les particuliers préféraient des actes en français – compréhensibles pour eux – plutôt qu'en latin qui restait la langue de l'officialité à Paris (cf. Grübl 2014, 175sq.).

font leur apparition dès 1270²⁴. Dans le contexte de l'administration de la ville se place enfin le *Livre des métiers* compilé pour le prévôt de Paris, Étienne Boileau, vers 1266/69²⁵. Cette précieuse somme de règlements concernant les différents métiers de Paris est conservée par un volumineux manuscrit de *ca* 1285 (293 feuillets), rédigé à son tour par les scribes ou notaires de la prévôté de Paris au Châtelet²⁶.

S. Lusignan a montré que l'intérêt du roi pour le français dépasse bien le domaine documentaire. Saint Louis «choisit le français pour la rédaction des instructions à son fils, puis à sa fille, qu'il rédigea en 1267, ou peut-être même en 1270, avant son départ pour Tunis» (Lusignan 2011, 71). «En 1279, le confesseur [de Philippe III], frère Laurent, dominicain, écrivit en français la *Somme le roi*, traité d'instruction morale à l'intention du souverain» (*ib.*, 72) et «de nouveau à la requête de Philippe III» fut rédigé, puis traduit en 1282 le *De regimine principum*, «la première vulgarisation en français de la pensée morale et politique d'Aristote» (*ib.*). Peu après, le confesseur de Jeanne de Navarre l'épouse de Philippe IV, rédigea pour elle le *Speculum dominarum* qu'elle fit également traduire vers 1300 (*ib.*). Nous nous trouvons donc bien à une «période charnière quant au choix de langue des ouvrages destinés au roi de France» (*ib.*)²⁷.

Enfin, les deux réalisations émanant de la volonté royale qui nous semblent les plus significatives des points de vue autant symbolique que de l'élaboration

²⁴ L'édition de Boutaric (1863) comporte une dizaine d'enquêtes ou notes datées entre *ca* 1246 et *ca* 1270 (les n° 22, 24, 27, 28, 33, 35, 46B, 1560B, 1560G, 1560H, 1560J, relevés par P. Videsott dans sa base de données de textes parisiens du 13^e siècle), mais ces actes ont été rédigés sans exception en dehors de Paris (Châlons, Cahors, etc.); comme S. Lusignan nous l'a confirmé, «le Parlement et la chancellerie royale respectent toujours dans leurs transcriptions le français des documents reçus et même leur scripta régionale» (lettre du 24/04/2017).

²⁵ Le gouvernement de Paris est partagé depuis 1260 entre le prévôt de Paris – qui est un officier royal – et un collègue de cinq représentants de la ville, élus tous les deux ans par les bourgeois: un prévôt des marchands et quatre échevins.

²⁶ Cf. l'étude minutieuse de Bourlet 2015, 25-32 et le récit de Le Goff 1996 [2004], 372-376.

²⁷ Ces trois textes soulignent l'ouverture des rois de France vers le français, mais ne s'inscrivent sans doute pas dans la logique de l'élaboration linguistique interne d'une *scripta* propre à Paris (cf. *infra* chap. 7); la *Somme le roi* originelle laisse transparaître l'origine orléanaise du compilateur frère Laurent, même si elle est suivie de plusieurs copies parisiennes dès 1294 (cf. le compte rendu de SommeLaurB par G. Roques, *RLiR* 73, 267sqq. et la description détaillée chez Stones [2013, 2, 60-64] du ms. Bibl. Mazarine 870 réalisé en 1295 par Étienne de Montbéliard, vicaire de l'abbaye de Saint-Mellon à Pontoise); les deux autres textes n'ont pas encore connu de travaux satisfaisants.

concrète de la langue sont la *Bible française de Paris* et la *Chronique de saint Denis*. S. Lusignan a également identifié ces deux traductions, liées à la volonté personnelle de Louis IX. Ce dernier semble avoir commandité vers 1250 une version française de la Bible, soit «la plus ancienne traduction vernaculaire complète de la Bible en Occident» qui nous soit connue (Lusignan 2012, 116); il «avait également commandé à Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, de faire mettre en français l'histoire des rois de France. L'œuvre (...) fut terminée en 1274 [plutôt: vers 1280], et remise à son successeur, Philippe III» (*id.* 2011, 71). Ces deux textes sont particulièrement précieux pour notre interrogation à cause de leur volume – chacun comporte plus de 370 feuillets – et de leur transmission: nous disposons d'une copie presque intégrale de la *Bible (française) de Paris* de ca 1260 (BnF fr. 899) qui fut très vraisemblablement réalisée dans la capitale ou dans son environnement immédiat²⁸; de la *Chronique de saint Denis* (Bibl. Sainte-Geneviève 782) nous possédons même l'exemplaire de dédicace qui a été remis à Philippe III et qui a sans aucun doute été rédigé dans le *scriptorium* de Saint-Denis²⁹. Une analyse linguistique de ce que pouvait être la *scripta* parisienne non documentaire au moment de sa première élaboration trouvera ici un fondement exceptionnel. Nous reviendrons plus avant sur cette question (cf. *infra* 7.4.2 et 8.2), mais soulignons que le manuscrit fr. 899 de la *Bible de Paris* est inédit à l'exception de trois feuillets et que si la *Chronique de saint Denis* est bien éditée (Viard 1920/30), elle n'a jamais fait l'objet d'une étude linguistique.

À ces deux textes importants s'ajoute enfin un troisième ensemble, beaucoup plus volumineux, qui jusqu'ici n'a pas été pris en considération dans ce

²⁸ Le ms. BnF fr. 899, fort de 372 feuillets, est légèrement mutilé (notamment acéphale). Il représente sans doute une copie peu postérieure à la version originelle de cette traduction de la Bible. La réalisation de cette dernière semble reposer sur une compilation de diverses traductions partielles qui, à leur tour, prennent appui sur la version de la Vulgate réalisée à Paris dans les années 1220/30 (cette dernière est généralement appelée *Bible de Paris*; pour des raisons de commodité, nous parlerons ici de *Bible de Paris* quand il s'agit de la *Bible française*, de *Bible latine de Paris* quand il s'agit de la Vulgate). Cf. la *recensio* générale de Burgio 2004 pour la tradition de la *Bible française de Paris*, forte de sept mss complets, douze partiels et autant de fragments (cf. pour le ms. BnF fr. 899 notamment p. 10sq.; cf. aussi Burgio 2003), ainsi que les indications bibliographiques de DEAFBibl (*BiblParQ*, *BiblParS* et les comptes rendus, notamment de F. Vielliard et de L. Leonardi). L'on peut supposer que le ms. BnF fr. 899 est linguistiquement plus homogène que la version originelle perdue, étant donné qu'il s'agit d'une copie exécutée de manière relativement continue.

²⁹ Cf. Stones 2013, 2, 43-45 qui date le manuscrit d'après les enluminures – réalisées également à Paris – plutôt vers 1280 que vers 1274. Le rattachement du projet à Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis de 1254 à 1286, et la réalisation du texte par le moine Primat peuvent être considérés comme certains.

contexte et qui a été mis en relief très récemment par Frédéric Duval : les traductions du *Corpus juris civilis* qui se placent pour l'essentiel dans les années 1250 à 1280 à Paris (cf. Duval 2017, 35sq.). L'impressionnant répertoire électronique des versions et manuscrits en cours de réalisation par F. Duval (2016) ne laisse dès à présent aucun doute sur cet ancrage temporel et scriptologique. Duval place en effet à Paris au troisième quart du 13^e siècle au moins quatre mss de manière sûre et six autres sous forme d'hypothèse :

- 1250/60, Paris : traduction 1 du *Codex* de Justinien [or. av. ca 1253-1258] (Lyon, B.M., PA 43, 278 fols.)
- 1250/70, Paris ? : *id.* (Orléans, B.M. 392, 243 fols.)
- 1260/70, Paris ou Orléans ? : *id.* (BnF fr. 20120, 263 fols.)
- 1260/75, Paris ?/Île-de-France ? : *id.* (BnF fr. 496, 347 fols.); cf. DEAFBibl, *CodeJust* [13^e s.]
- 1250/75, Île-de-France ? : traduction 2 du *Codex* [or. 3^e q. 13^e s.] (Montpellier Éc. de Médecine H 81)
- ca 1260/75, Paris : traduction 3 (glosée) du *Codex* [or. 3^e q. 13^e s. au plus tard] (BnF fr. 20119, 387 fols.); cf. DEAFBibl, *CodeJust* [13^e s.]
- 1250/75, Paris : traduction 4 du *Codex* [indépendante des trad. 1-3, or. 3^e q. 13^e s. (Giessen, Universitätsbibliothek 945, 266 fols.); cf. Stones 2013, 2, 9 [proche de BnF fr. 20118]; DEAFBibl, *Digeste* [s.l., ca 1275]
- 1260/80, Île-de-France ? : *id.* (BnF fr. 497, 359 fols.)
- 1250/75, Paris : traduction 3 du *Digestum vetus* de Justinien [or. 3^e q. 13^e s.] (BnF fr. 20118, 363 [ou 373] fols.); cf. Stones 2013, 2, 7-9 [1260/70]; DEAFBibl, *Digeste* [frc., 3^e q. 13^e s.]
- 1250/75, Île-de-France ? : traduction de l'*Authenticum* et des *Tres libri* (London, B.L. Royal 20.D.IX, 188 fols.); cf. DEAFBibl, *CodeJust* [2^e m. 13^e s.]

Cette tradition remarquablement dense et volumineuse – « le *Digeste* à lui seul représente [deux] fois et demie le volume de la Bible » (Duval 2017, 33) – est complétée par d'autres témoins parisiens compris surtout entre 1275 et 1325 (cf. *ib.* 35-37). L'impulsion de cette gigantesque opération de traduction venait de l'école de droit d'Orléans – où, à ce moment, « il semblerait qu[e] (...) le français ait été utilisé pour enseigner le droit romain » (*ib.* 46) –, mais sa réalisation reposait en grande partie sur le réseau scriptural de l'université de Paris. Le processus a sans doute été entamé à Orléans avant 1250, alors que les manuscrits localisables à Paris se placent plutôt après cette date. Avec F. Duval, il nous semble par ailleurs peu probable que le roi ait lancé ce mouvement, mais l'intérêt intrinsèque de ce monument juridique pour la Couronne est indéniable et Louis IX a pu favoriser son développement parisien.

En résumé, nous pouvons donc retenir dès à présent que l'écrit français s'instaure à Paris de manière autochtone entre 1250 et 1280, sous la forme de textes documentaires, d'une traduction soignée de la Bible, d'une ambitieuse entreprise traductologique du *Corpus juris civilis* et d'un important texte historiographique.

D'autres textes et – surtout – des copies vernaculaires font leur apparition à Paris à partir des années 1270/80. Ajoutons au relevé précédent en guise d'illustration les manuscrits suivants qui ont été récemment datés et localisés sur la base de leurs enluminures par Alison Stones (2013/14):

- dès les années 1280, les *Motets* du ms. Montpellier Éc. de Médecine H 196 (400 fols.); cf. Stones 2, 48-52; DEAFBibl, *RaynMotets* [fin 13^e s., Paris]
- en 1285, un codex (Ars. 3142, 322 fols.) comportant plusieurs textes surtout d'origine picarde (Adenet le Roi, Alard de Cambrai, Renclus de Moiliens, Jean Bodel, par ailleurs Marie de France etc.); cf. Stones 2, 72-78; DEAFBibl, *BerteH / CleomH / EnfOgH / MorPhilP / RenclCarH* [fin 13^e s., Paris ? faibles traits pic.]
- vers 1285/90, la copie unique d'une paraphrase de la Bible, attribuée à Moses ben Abraham (Den Hague, Koninklijke Bibl. 131 A 3, 124 fols.) [or. 1244/46, lieu non identifié]
- vers 1285/91, une copie de *Meliacin* de Girart d'Amiens (BnF fr. 1633, 157 fols.) [or. ca 1285, pic.]; cf. Stones 2, 64-66; DEAFBibl, *ChevFustSa* [fin 13^e s., s.l.]³⁰

Ce relevé peut être facilement élargi, notamment grâce aux études sur les enluminures (cf. par exemple Avril 1998 [not. 169-95] ou Rouse/Rouse 2000) et en prenant appui sur les répertoires de référence (cf. *infra* n. 37). À travers la deuxième moitié du 13^e siècle, la scripturalité vernaculaire s'intensifie et se diffuse dans la société de la capitale, avec une accélération nette vers la fin du siècle³¹. Pour la royauté, qui prend une part importante dans cette évolution, le choix de langue représente sans le moindre doute un acte volontaire reflétant une conscience linguistique réelle, tout comme, à la même époque, l'élaboration de l'espagnol sous l'impulsion d'Alphonse le Sage (1252-1282)³².

³⁰ Seulement les enluminures renvoient à Paris pour le plus ancien ms. du *Roman de la Poire* de Messire Thibaut (BnF fr. 2186, 83 fols.); C. Marchello-Nizia le date peu après le milieu du siècle (cf. DEAFBibl, *PoireM7*: ca 1255, orl.), Stones (2013, 2, 17-19) un peu plus tard dans les années 1270.

³¹ Les clercs et notaires formés à Paris pouvaient alors intervenir en divers lieux. Citons – d'après S. Lusignan – l'exemple de Mahaut (1268-1329), devenue comtesse d'Artois en 1302 dont «les actes (...) sont systématiquement en français parisien, qu'ils soient datés d'Arras, de Saint-Omer, de Paris ou d'ailleurs», alors que «les comptes du bailliage sont tenus en picard» (Lusignan 2012, 57).

³² Ce dernier va bien entendu plus loin que le roi de France puisque le latin disparaît alors presque intégralement de la chancellerie castillane.

D'un point de vue interne, le choix du français s'est accompagné d'une élaboration linguistique donnant lieu à une variété de *scripta* avec une identité propre (cf. *infra* chap. 7). La réalisation concrète de ce processus reposa sur le tissu de scripturalité dense de la capitale, ce qui permit la mise en place efficace d'une variété qui devint ensuite exemplaire dans tout le diasystème du français. Le choix des genres textuels était encore restreint au 13^e siècle – Philippe Auguste, Louis IX et Philippe III «se montra[ent] fermé[s] à la littérature»³³. Cet état de fait changea ensuite avec Philippe le Bel (1280-1314) et, surtout, un demi-siècle plus tard, avec Charles V (1364-1380)³⁴.

C'est donc le dialogue et aussi la concurrence entre la royauté et les tissus ecclésiastique et universitaire de la capitale qui sont à l'origine de la formation d'une *scripta* à Paris à travers la deuxième moitié du 13^e siècle. Les textes se concentraient alors dans les domaines de la gestion, de la religion et des textes à vocation identitaire et structurante pour la royauté. Contrairement au cas du picard, la bourgeoisie ne semble pas avoir joué initialement un rôle très actif dans ce processus et, contrairement au cas de l'anglo-normand, la littérature profane et les savoirs spécialisés n'étaient pas fortement impliqués.

Il est important de souligner que le choix de langue et l'élaboration de la variété concrète émanaient du centre du pouvoir politique de l'époque. Auparavant la langue écrite à Paris était un facteur absent de l'élaboration scripturale vernaculaire. L'histoire du français écrit avant 1250 doit être considérée sans la langue de Paris, et ce n'est que vers la fin du 13^e siècle qu'une *scripta* 'parisienne' pouvait entrer en scène.

Résumons nos premiers constats :

- (1) Il existe une *scripta* vernaculaire à Paris, même si ses caractéristiques concrètes restent à préciser.
- (2) Cette *scripta* est élaborée entre *ca* 1250 et *ca* 1300 avec une forte implication de la Couronne.
- (3) Avant la constitution de cette *scripta*, Paris et la royauté ne jouent aucun rôle significatif dans l'élaboration du français.
- (4) En revanche, il est légitime de supposer que la *scripta* de Paris ait joué un rôle, éventuellement même déterminant, dans les évolutions linguistiques à partir du 14^e siècle.

³³ Lusignan 2012, 117; cf. 2011, 68sq. en parlant du «paradoxe que les rois de France, souvent désignés comme les premiers promoteurs du français central, ne furent jamais des mécènes de la création littéraire», à l'exception de la littérature didactique.

³⁴ Cf. *infra* n. 46.

4. Le leurre du ‘français central’: une analyse du *Complément bibliographique* du DEAF

Un problème majeur dans l’interprétation de la langue médiévale réside dans le concept du ‘français central’, qui tend à être rapproché voire à être identifié avec la *scripta* parisienne ou de l’Île-de-France. Ce rapprochement reste presque toujours implicite, ce qui contribue à l’imprécision conceptuelle dans ce domaine (cf. encore Völker 2011). Nous devons à Frankwalt Möhren la récente formulation explicite des deux entités en question, même s’il place autant le ‘français central’ que la *scripta* parisienne sous l’étiquette unique de ‘francien’:

«Le terme de ‘francien’ reste problématique: certains semblent toujours adhérer à sa définition par Gaston Paris comme premier stade de la langue nationale, d’autres le prennent pour la *scripta* de l’Île de France, pourtant inconnue (...), d’autres, comme le DEAF, y voient une *scripta* neutre par rapport aux *scriptae* environnantes, plus ou moins produite dans l’Île de France ou à Paris. Le ‘français’ [= la norme française] pourrait s’expliquer comme résultat de tendances centripètes (linguistiques, spirituelles, économiques), rejoignant et intégrant le francien (sans ses particularités identifiables – un peu comme le français moderne standard n’étant pas du parisien). Pour nous, le francien n’est donc pas le dialecte parisien devenu langue nationale, ce qui semble être une chimère idéologique (...), mais la *scripta* d’un lieu abstrait où se concentrent les forces centripètes, donc le contraire d’une langue des rois (...). Ce centre de gravitation théorique a pu se trouver au XII^e siècle à l’ouest de Paris, dû au poids de la Normandie (...).» (Möhren 2016, 39sq. n. 7)

Plus précisément, Möhren rattache au terme de ‘francien’ trois concepts distincts:

- (i) la langue parlée/le dialecte de l’Île-de-France devenue langue nationale (= la thèse de G. Paris, ‘chimère idéologique’)
- (ii) la variété écrite/la *scripta* de l’Île-de-France (inconnue selon Möhren; cette *scripta* existe néanmoins comme nous venons de le voir; même si elle n’a jamais été étudiée en tant que telle, il est parfaitement possible de la décrire d’un point de vue interne)
- (iii) une *scripta* neutre en comparaison avec des *scriptae* marquées comme le picard ou l’anglo-normand, possédant à son tour deux caractéristiques définitoires:
 - (a) elle représente un lieu abstrait d’homogénéisation linguistique (‘forces centripètes’), et
 - (b) elle possède néanmoins un épicycle spatial englobant Paris (‘plus ou moins produite dans l’Île-de-France ou à Paris’) et la Normandie (‘à l’ouest de Paris’).

Le troisième concept – que Möhren a fait sien dans le DEAF et dans son *Complément bibliographique* – englobe en fait deux entités différentes, l’une

délocalisée (a), l'autre localisée (b), ce qui oblige à notre avis à une autre catégorisation ; nous distinguons ainsi :

- une *scripta* parisienne / de l'Île-de-France, localisable et datable (depuis *ca* 1250), comportant éventuellement des particularités internes partagées avec la *scripta* normande (nous reviendrons sur ce point) [ce concept rejoint les types (ii) et (iiib) de Möhren] ;
- une *scripta* neutralisée, sans substrat géographique, née essentiellement d'un dialogue entre les différentes *scriptae* régionales, notamment par des effets de copie³⁵ [ce concept est proche du type (iiia) de Möhren].

Sans vouloir anticiper notre réflexion sur la nature langagière de la *scripta* 'parisienne', il nous semble indéniable que celle-ci se caractérise pour différentes raisons par une certaine neutralité à l'intérieur du diasystème, ce qui la rapproche d'un point de vue physionomique d'une *scripta* littéraire neutralisée. Mais il nous semble essentiel, autant d'un point de vue génétique que d'un point de vue déontologique, de distinguer ces deux entités, l'une avec une base géographique et sociologique bien définie (une langue des rois, liée à Paris, que l'on peut appeler 'francienne' si l'on veut garder ce terme traditionnel), l'autre déterritorialisée et née d'effets d'interaction au niveau scriptural (que nous proposons d'appeler *scripta* 'neutralisée'). Ces deux entités finiront bien entendu par interférer et se superposer aux 14^e et 15^e siècles, mais cela ne porte pas atteinte à leur différence ontologique.

Or, dans la littérature scientifique, les deux concepts se confondent régulièrement et le terme de 'français central' (parfois aussi 'françois') s'applique autant à des manuscrits rédigés autour de l'épicentre parisien qu'à des manuscrits provenant d'autres régions mais ne possédant pas de marquage régional net. Étant donné que l'extrême majorité des manuscrits oïliques conservés appartiennent aux 14^e et 15^e siècles, où la variété exemplaire de Paris devient de plus en plus présente dans le diaystème (cf. *infra*), la confusion devient maximale et empêche une vision nette des évolutions linguistique internes.

³⁵ Déjà H. Goebel a prouvé dans son étude sur la *scripta* documentaire normande (1970) que le processus de copie produit un effet de neutralisation linguistique, même à l'intérieur d'une région scripturale ('effet tache d'huile'). Lorsque les copistes proviennent d'une autre région, les effets de neutralisation sont plus marqués. Un manuscrit du 14^e siècle qui représente la cinquième copie d'un texte du 12^e siècle comporte donc fatalement une *scripta* neutralisée. Greub 2007 a théorisé ce phénomène intrinsèque à la scripturalité médiévale, en soulignant son importance pour la standardisation : « Si, par un mouvement mécanique, le processus de copie tend à produire des textes plus neutres linguistiquement, cela n'est pas sans conséquence sur les textes réels (...) Cette variété linguistique neutralisée (...) se trouve en position de servir de modèle linguistique » etc. (*ib.* 432).

Le potentiel d'interprétations induisant en erreur peut être illustré par l'exemple de l'entrée 'francien' qui ouvre la liste des *scriptae* du *Complément bibliographique* du DEAF. Il s'agit là, bien entendu, de la ressource la plus précieuse et la plus achevée pour s'orienter dans le paysage scriptologique de la langue d'oïl. Mais il nous semble que Frankwalt Möhren a brassé trop large en regroupant sous 'francien' les deux entités de la *scripta* de l'Île-de-France et de la *scripta* neutralisée en plus de quelques cas incertains. Étant convaincu désormais que la *scripta* 'parisienne' ne fait pas surface avant le milieu du 13^e siècle, nous avons regardé de près toutes les entrées de 'francien' du *Complément bibliographique* antérieures à la *Bible de Paris*, qui, elle, est effectivement parisienne, autant dans sa genèse que dans son plus ancien manuscrit.

La nouvelle version du *Complément*³⁶ comporte quatorze entrées étiquetées 'francien' avant *ca* 1250. Dans la grande majorité des cas (onze œuvres), la supposition d'une origine du texte à Paris ou dans ses environs – souvent reprise par Möhren d'après les indications fournies par les éditions en question – est une hypothèse par défaut. Il s'agit de textes sans éléments linguistiques, textuels ou externes qui rapprocheraient leur genèse à Paris et dont les plus anciens manuscrits – voire le manuscrit unique – proviennent d'autres régions dont ils portent la marque linguistique. En attendant une analyse scriptologique fine dans les cas où celle-ci n'a jamais été réalisée, la seule hypothèse de travail cohérente est alors celle d'une origine des textes dans les régions qui ressortent de la tradition manuscrite. Voici un récapitulatif succinct³⁷:

GormB (1^{re} m. 12^e s.)

Gormont et Isembart, «chanson de geste en laisses octosyllabiques assonancées, chantant la lutte entre Chrétiens et Sarrazins; frc. ? », fragment (661 vers)

ms. unique: agn., 1^{er} q. 13^e s. (Bruxelles Bibl. roy. II 181/3)

³⁶ Nous remercions très chaleureusement notre ami et ancien maître Frankwalt Möhren de nous avoir donné accès à la version sous presse et d'avoir discuté avec nous très en détail du cheminement qui a mené au regroupement des textes, tout en nous donnant la promesse de revenir sur les entrées incriminées. < >

³⁷ Les citations renvoient au *Complément bibliographique* du DEAF (DEAFBibl, sous format électronique), de même que les indications des manuscrits. Nous avons consulté les éditions citées par DEAFBibl, puis les outils de référence habituels: le *Dictionnaire des lettres françaises du Moyen Âge* (DLFMA), les sites des *Archives de littérature du Moyen Âge* <www.arlima.net>, des *archives et manuscrits de l'enseignement supérieur* <calames.abes.fr> et des manuscrits de la BnF <archivesetmanuscrits.bnf.fr>, le répertoire *Jonas* de l'IRHT <jonas.irht.cnrs.fr> (Jonas), l'*Inventaire systématique des plus anciens documents romans* (InvSyst) ainsi que le descriptif des manuscrits du *Nouveau Corpus d'Amsterdam* (NCABibl) que nous avons réalisé en 2010, en collaboration avec notre très regrettée élève et amie Claire Vachon.

Le premier éditeur (Bayot, 1921) argumente qu'en enlevant l'ensemble des formes et graphies anglo-normandes, le texte ne comporterait plus aucun trait dialectal évident. Il en déduit que le texte originel aurait été rédigé «dans la langue littéraire du centre de la France», au sud-ouest de Paris. L'édition récente de Ghidoni (2013) antédote la genèse du texte (1060/88) et l'analyse scriptologique l'amène à supposer que l'auteur était originaire de l'ouest ou du sud-ouest de l'Île de France (v. aussi son c. r., *ici*, 578 n. 7). – Cf. InvSyst n° 4003; NCABibl *gorm*.

Comm.: le rapprochement avec Paris est sans fondement; une rédaction du texte en Angleterre – par un auteur provenant de l'Ouest oïlique – serait imaginable, d'autant que la *scripta* se caractérise par des traits composites (Ghidoni 2013).

ThibMarlyS (1173/89)

«Thibaut de Marly, moine cistercien de Val Notre Dame d'Antheit [prov. de Liège], *Vers*, poème didactique moralisant, vers alexandrins rimés, en laisses; frc. (p.-ê. traits norm.)»

3 mss: Est, 2^e q. 13^e s. (BnF fr. 1850) / champ. sept., ca 1300 (BnF fr. 25405) / agn., déb. 14^e s. (London Lambeth Palace 522)

L'éditeur (Stone, 1932) établit que le ms. le plus ancien ne présente aucun trait dialectal et suppose que sa rédaction a eu lieu non loin de Paris. DEAFBibl classe le texte également sous les *scriptae* normandes.

Comm.: l'hypothèse parisienne est une hypothèse par défaut et non argumentée; une origine (nord-)orientale serait en revanche à examiner.

JourdBID (ca 1200)

«*Jourdain de Blaye*, chanson de geste du cycle de Charlemagne, 4245 vers décasyll., assonn. jusqu'au v. 2513, puis monorimes (sauf -t, -s, -z, et except.); frc.»

ms. unique: lorr.sept. [ou champ.sept.]³⁸, ca 1275 (BnF fr. 860)

Comm.: en présence d'un seul témoin lorrain (ou champ.) et en l'absence d'indices internes ou externes plaçant pour une origine du texte à Paris, cette dernière hypothèse reste sans fondement.

CommPsII (ca 1200)

«Commentaire sur les Psaumes, dit 'Deuxième commentaire' (...), basé sur Pierre le Lombard (...); frc.»

3 mss: «Paris» [mais: champ. / Est], déb. 13^e s. (BnF fr. 22892) / s.l., déb. 13^e s. (New York Pierpont Morgan Libr. M. 337) / s.l., 1^{er} q. 13^e s. (BnF fr. 963). – Cf. InvSyst n° 3042 [= 2024].

Comm.: le ms. BnF fr. 22892 indiqué dans DEAFBibl comme provenant de Paris viendrait, selon Careri/Ruby/Short (2011, n° 73), «de l'Est ou du Nord-Est»; il a été rapproché dès 1993 par Patricia Stirnemann du ms. BnF fr. 794 (= la copie

³⁸ Giovanni Palumbo nous fait remarquer que RolPr 100-103 situe le manuscrit plutôt un peu plus à l'Ouest (Ardennes).

Guiot) en raison de ses enluminures et ainsi localisé en Champagne méridionale (Provins – Troyes – Sens – Pontigny)³⁹, ce qui, selon G. Roques « ne semble pas en contradiction avec la graphie du texte » (v. son compte rendu, *ici*, 569 n. 2; cf. *ib.* n. 3 pour la discussion de l'ancienne hypothèse parisienne).

Turpin²W (ca 1206)

« Pseudo-Turpin, chronique traduite de l'*Historia Karoli Magni et Rotholandi* attribuée à tort à l'archevêque Turpin », « version attribuée à un Jehan, prose; frc. »

32 mss dont 14 mss au 13^e siècle; ces derniers sont localisés de la manière suivante (cf. DEAFBibl et Walpole 1976, 1-4; 15):

- agn., 3 mss: déb. 13^e s. (BL Roy. 4 C.XI) [cf. InvSyst n° 5020] / 2^e q. 13^e s. (BL Add. 40142) [cf. InvSyst n° 5027] / 2^e m. 13^e s. (Oxford Bodl. Hatton 67)
- pic., 8 mss: mil. 13^e s. (pic.-wall., BnF fr. 1621) [cf. InvSyst n° 5029] / 1267/68 (art./ Saint-Omer?, Ars. 3516) [cf. Stones 2013, 2, 501-505] / 2^e m. 13^e s. (Bern 41) / fin 13^e s. (pic. mérid., BnF fr. 1444 / art., Vat. Reg. lat. 936 / pic., BnF fr. 2168 / pic., Ars. 2995) / ca 1300 (Corbie, København Kgl. Bibl. Gl. Kgl. 487 fo)
- 'francien', 1 ms.: mil. 13^e s. (BnF fr. 2464) [cf. InvSyst n° 5026 (et n° 2121; 3088)]
- bourg.sept./lorr., 1 ms.: 3^e t. 13^e s. (Ars. 5201) [cf. Stones 2013, 1, 114-16]
- s.l., 1 ms.: fin 13^e s. (BnF n.a.fr. 13521)

Comm.: si le manuscrit BnF fr. 2464 (en ligne sur Gallica) mérite l'attention pour la réflexion sur la *scripta* parisienne du 13^e siècle, la distribution des manuscrits ne plaide nullement en faveur d'une genèse de l'œuvre dans le contexte de Paris. Les deux mss antérieurs à ca 1250 sont anglo-normands, et la densité de la production picarde (qui se poursuit au 14^e siècle) est très notable. L'identité du commanditaire, Renaud de Dammartin, comte de Boulogne (cf. InvSyst n° 5020, 5026sq.), plaiderait, quant à elle, pour une version originelle picarde.

Turpin⁵Wa (1^{er} q. 13^e s.)

id., « Turpin1 (...) ; frc. »

9 mss dont 6 du 13^e siècle:

- Est: 2^e q. 13^e s. (BnF fr. 1850)
- norm.: après 1256 (Cambridge Univ. li.VI.24)
- n.l.: ca 1275 (BnF n.a.fr. 6295)
- 'francien', 2 mss du même scribe: 3^e t. 13^es. (BnF fr. 17177), ca 1300 (BnF fr. 24431)
- bourg.: fin 13^e s. (Vat. Reg. lat. 624)

Comm.: selon l'éditeur (Walpole, 1985) la version la plus proche du Pseudo-Turpin primitif est conservée dans les deux manuscrits orientaux (Est et bourg.), ce qui

³⁹ Cf. Careri 2015, 15 n. 3 et, également, Thierry Delcourt, in: *id.*, *La légende du roi Arthur*, Paris, BNF/Seuil, 2009, 100 [= <<http://expositions.bnf.fr/arthur/grand/023.htm>>].

plaide pour un rattachement du noyau de cette tradition – datable en effet au début du 13^e siècle – dans le sud-est du domaine oïlique. Les mss BnF fr. 17177 et 24431, quant à eux, ont été rattachés par Giannini 2015 au diocèse de Soissons, à la jonction entre la Champagne et l'Île-de-France.

FetRomF¹ (1213 ou 1215)

« *Li fet des Romains* ou Roman de Jules César, basé sur Lucain, en prose; frc. »

56 mss dont 14 du 13^e siècle (tous après *ca* 1265); parmi ces derniers, 4 sont localisés dans DEAFBibl:

- Gênes: 3^e t. 13^e s. (BnF fr. 726)
- Bologna?: 4^e q. 13^e s. (Chantilly Musée Condé 726 (493) et 770 (1055))
- bourg.: fin 13^e s. (Vat. Reg. lat. 893) [ms. de base de l'éd. Flutre-Sneyders 1938]

Comm.: les seuls mss localisés du 13^e siècle renvoient à l'Italie ainsi qu'à la Bourgogne. L'hypothèse que l'auteur anonyme serait rattachable à Paris ne fournit pas un fondement suffisant pour supposer que le roman initial ait été rédigé dans une *scripta* parisienne. La distribution des manuscrits n'est en aucun cas favorable à une telle interprétation.

GuibAndrO (déb. 13^e s. / av. 1225)

« Guibert d'Andrenas, chanson de geste du cycle de Guillaume d'Orange, en laisses de décasyll. rimés; frc. à qqs. traits pic.mérid. »

5 mss: traits norm.or., *ca* 1255 (BL Harl. 1321) / traits bourg., *ca* 1270 (BL Roy. 20 B.XIX) [cf. InvSyst n° 4045; NCABibl *guib*] / s.l., 2^e m. 13^e s. (BnF n.a.fr. 6298) / traits pic., prob. Paris, *ca* 1335 / prob. Paris, traits pic., *ca* 1335

Comm.: la distribution géographique des manuscrits est éclatée, mais les deux mss qui pourraient avoir été rédigés à Paris ou qui montreraient les effets d'une neutralisation sous l'influence de la *scripta* parisienne sont tardifs et appartiennent à une époque où de tels effets sont attendus. Aucun argument ne plaide pour une origine de l'œuvre dans le contexte de Paris.

ChronGuillBretB (*ca* 1227)

« Fragments d'une traduction d'une chronique lat. de Guillaume le Breton qui a servi de base à → ChronSDenis (lat.) et d'autres, vers octosyll.; frc. »

ms. unique: « traits occid. ? », 4^e q. 14^e s. (Edinburgh Univ. Laing fragm.)

Les éditeurs (Borland/Ritchie, 1913, 9) notent que le ms. reflète « la langue littéraire normale de la première moitié du 13^e siècle », mais relèvent toutefois quelques graphies normandes ou anglo-normandes (*sunt: pourront* v. 215 etc.), attribuables au copiste, ainsi que la rime *daerrain: bien* (v. 5) « qui indiquerait une origine occidentale »

Comm.: les graphies du ms. sont en effet relativement neutralisées, mais une origine normande ou anglo-normande de la traduction tout comme du ms. unique reste l'hypothèse la plus vraisemblable.

DocAubeC (1230)

« Documents linguistiques de la France (série française), p. p. J. Monfrin – L. Fossier, III, *Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans les départements de l'Aube, de la Seine-et-Marne et de l'Yonne*, par D. Coq, Paris (CNRS) 1988 (...) Doc. orig. (champ. / lorr. / bourg. / frc.) de 1230 à 1271 »

Comm.: les documents du volume concernent essentiellement la Champagne et l'Orléanais et les lieux d'écriture en question n'impliquent pas l'Île-de-France.

BoutaricFurgeot (1246)

Cf. *supra* chap. 3 n. 24. – « Contient des orig. fr. (frc.: Paris) à partir de 1246 »

Comm.: comme nous l'avons vu, les actes enregistrés au Parlement de Paris avant 1270 proviennent d'autres lieux d'écriture.

Dans trois autres cas, l'hypothèse d'une origine de l'œuvre à Paris est possible. Aucune de ces œuvres ne fournit toutefois une preuve tangible de la présence d'une *scripta* autochtone (donc non importée) à Paris pendant la première moitié du 13^e siècle :

RichSemJ / RichSemS (ca 1200)

« Richard de Semilli, chansons; s.l. (frc.) »; « dix chansons tirées des chansonniers K, N, V, P, X »

L'éditrice (Johnson, 1992, 3) souligne que trois des dix chansons mentionnent Paris (*L'autrier chevauchioie delez Paris* etc.) et deux autres la Seine.

Comm.: la langue des poèmes d'après le chansonnier le plus ancien (P, 4^e q. 13^e siècle) est en effet un français neutralisé, sachant que les textes sont très courts et ne se prêtent pas à une forte variance. La variété dans laquelle l'auteur a écrit les textes reste opaque.

EspervierP (1^{re} m. 13^e s.)

« *C'est le lay de l'espervier*, conte moral; frc. »; 232 vers octosyllabiques à rimes plates ms. unique: 'francien' 1300 (BnF n.a.fr. 1104)

Comm.: la lecture de l'édition (G. Paris, 1878) ne contredit pas, en l'absence d'une analyse approfondie, le rattachement du manuscrit à la *scripta* parisienne de l'époque; cela ne nous renseigne toutefois pas sur la variété originelle de l'œuvre (même si elle devait avoir été rédigée à Paris).

HAndC (2^e q. 13^e s.)

Cf. *supra* chap. 3: Henri d'Andeli a en effet vécu à Paris, mais ses textes renvoient linguistiquement à sa Normandie natale.

L'on ne peut pas exclure que tel auteur ou tel autre ait écrit des textes en français à Paris avant que Louis IX ait favorisé l'introduction de cette langue dans l'usage écrit. C'est le cas d'Henri d'Andeli et peut-être aussi de Richard de Semilli. Mais d'après ce que l'on peut entrevoir, il s'agira là toujours de phénomènes éphémères et sans impact sur la formation d'une variété exemplaire. Aussi, les rares auteurs en question ont vraisemblablement dû faire appel à une variété de *scripta* déjà constituée, normande, picarde ou encore champenoise.

Cette brève analyse confirme la nécessité de distinguer

- (i) les œuvres et manuscrits sans marquage régional fort (= une *scripta* neutralisée) et
- (ii) les œuvres et manuscrits provenant avec une certaine sécurité de Paris et qui en reflètent la *scripta*.

En cela, il faut prendre en considération la relative proximité que l'on peut supposer au Moyen Âge pour les dialectes de la Normandie (sud-)orientale, de la Champagne occidentale et de l'Orléanais septentrional d'une part et la langue parlée de Paris d'autre part (cf. *infra* chap. 7), ce qui brouille ultérieurement les pistes.

Il est enfin important de distinguer de ces deux premiers cas de figure

- (iii) les cas incertains correspondant à des textes peu étudiés d'un point de vue linguistique, peut-être très courts ou encore avec une apparence physiologique contradictoire.

D'un point de vue génétique, le fait d'avoir réuni les trois ensembles (i) de la *scripta* neutralisée, (ii) de la *scripta* parisienne et (iii) des 'cas incertains' sous l'unique entrée 'francien' dans la bibliographie du DEAF reflète assez immédiatement les effets d'une tradition peu sûre de ses concepts. Le regroupement ambigu est d'autant plus problématique que le *Complément bibliographique* est un guide essentiel et indispensable pour la recherche actuelle sur le Moyen Âge français. Le simple fait d'y voir toute une série d'œuvres qualifiées de 'francien' pour une période comprise entre *ca* 1130 et *ca* 1250 nourrira auprès de tout utilisateur l'idée selon nous erronée que ce francien posséderait une tradition ancienne remontant jusqu'à la première époque des textes français.

5. La diffusion de la *scripta* parisienne

Une fois établies la vraisemblable existence d'une *scripta* parisienne, l'époque de sa constitution et sa différence ontologique avec une *scripta* française neutralisée, il reste trois questions à clarifier: (i) les antécédents de la *scripta* parisienne, (ii) sa forme langagière précise et (iii) son impact sur le diasystème du français. Nous traiterons par la suite ces trois questions, en commençant toutefois par le dernier point, qui est le mieux étudié.

La diffusion d'une variété exemplaire aux 14^e et 15^e siècles à travers le territoire et le diasystème français est en effet un processus reconnu et généralement admis. L'on connaît la vénérable représentation cartographique de C. Th. Gossen, indiquant pour toutes les régions de langue d'oïl et pour le territoire francoprovençal le moment du remplacement d'une *scripta* autochtone par une *scripta* 'centrale' (1957, 429)⁴⁰. Si la carte, centrée sur l'écrit documentaire, a connu et connaîtra encore des précisions et des nuances, elle établit de manière cohérente le principe d'une diffusion suivant une logique spatiale, sur laquelle se greffent naturellement des paramètres diastratiques, communicatifs ou encore tributaires des lieux d'écriture impliqués.

Suite à notre raisonnement dans les chapitres précédents, nous pouvons préciser désormais les deux trajectoires complémentaires qui sont essentielles dans ce processus: la diffusion de la variété exemplaire que constitue la *scripta* parisienne, d'empreinte royale, et l'intensification des phénomènes de neutralisation opérés lors des multiples copies des textes provenant de *scriptae* oïliques diverses. Comme nous l'avons dit, ces deux trajectoires se superposent et se renforcent mutuellement. Ajoutons que l'établissement d'une norme écrite dans un espace large implique un nombre indéterminable de paramètres langagiers concrets susceptibles de se transformer à travers ce même processus, ce qui contribue à la complexité de ce que l'on pourrait voir comme une simple 'diffusion'.

En anticipant les résultats des chapitres suivants, nous pouvons retenir que la variété exemplaire qui s'est mise en place à Paris à travers la deuxième moitié du 13^e siècle et qui s'est diffusée ensuite dans le diasystème représente l'ancêtre immédiat de la langue standard moderne et contemporaine⁴¹. Si le mérite d'avoir identifié et précisé «la chronologie, l'intensité et les domaines d'emploi du français à la chancellerie royale» (Videsott 2015a, 19) au 13^e siècle revient surtout aux recherches archivistiques de Paul Videsott⁴², pour

⁴⁰ Cf. la reproduction et le commentaire de la carte de Gossen chez Grübl 2014, 199sq.

⁴¹ Cf. aussi Lusignan 2011, 82.

⁴² Notamment 2015a, mais aussi 2010a/b, 2011, 2013a/b, 2015b.

le 14^e siècle, ce sont – pour citer ce dernier – «les travaux de Serge Lusignan» qui ont dessiné le «cadre global du destin de la langue vernaculaire dans cette chancellerie» (*ib.*)⁴³. Ce cadre est d'autant plus précieux que non seulement l'élaboration, mais aussi la diffusion de la *scripta* parisienne sont intimement liées aux choix dictés par la conscience linguistique de la royauté et à l'action de l'administration centrale dans les différentes régions de la France d'alors.

D'après les résultats de Lusignan, le français reste une langue subordonnée dans les institutions royales jusqu'en octobre 1330, moment où l'intensité de son usage dépasse celle du latin, sous l'impulsion de Philippe VI (1328-1350)⁴⁴. À la mort de ce dernier, le français perd ce nouveau statut dominant pendant deux courts épisodes (1350-56 et 1360-64) avant son ascension définitive suite à «l'avènement sur le trône, en 1364, de Charles [V]»⁴⁵. Ce dernier favorisera également l'élaboration du français dans de nombreux genres textuels non documentaires⁴⁶.

⁴³ Notamment Lusignan 2004, 2011 et 2012.

⁴⁴ Entre 1330 et 1350, «les actes royaux en français représentèrent 91% des actes destinés aux régions de droit coutumier, 27% des actes à l'intention des pays de droit écrit [= essentiellement de langue occitane] et 52% des actes expédiés vers les régions de rencontre des deux droits» (Lusignan 2012, 149). Cf. aussi Brazeau/Lusignan 2004, 455 pour les lettres écrites en français à la chancellerie royale [leur pourcentage passe de 20% en 1327/28 à 76% en 1331/32].

⁴⁵ Cf. Lusignan 2004, 70-80; 92*sq.*; 2012, 149*sq.* et la synthèse de Videsott 2015a, 19. S. Lusignan a précisé ces chiffres dans un relevé inédit qu'il a très aimablement mis à notre disposition: «Pour la dernière décennie du règne de Philippe IV, les registres de l'enregistrement montrent que seulement 5% des actes sont écrits en français, un pourcentage voisin du 9% d'actes français comptabilisé par P. Videsott pour les années 1291-1300 [cf. *supra* 3]. L'usage du vernaculaire connut un léger décollage sous les règnes successifs des trois fils de Philippe IV, entre 1314 et 1328 pour atteindre cette dernière année le seuil de 26%. Ce rythme s'est maintenu au tout début du règne de Philippe VI (1328-1350), mais à partir d'octobre 1330, le partage des actes entre les deux langues s'est inversé et le français devint la langue d'usage dans 75% à 80% des actes royaux. Avec l'arrivée de Jean II sur le trône, en 1350, le latin redevint la langue exclusive de la chancellerie. Le français regagna rapidement sa situation de langue dominante avec l'arrivée de Charles V en 1364. Progressivement, il s'établit un partage linguistique qui imposait le français pour la plupart des actes mais réservait le latin pour certains d'entre eux comme les lettres de légitimation ou d'anoblissement. Le latin ne disparut complètement des écritures royales qu'avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts, en 1539.» (lettre du 24/04/2017).

⁴⁶ Cf. encore Lusignan: «La suite de l'histoire des ouvrages en français à la cour de France se confond avec celle du mouvement des traductions d'œuvres religieuses, morales, historiques et savantes commandées par les souverains, qui débuta sous Philippe le Bel, connut un premier éclat sous Philippe VI, et que Charles V érigea en véritable politique culturelle. Cette histoire a souvent été racontée; il serait superflu de la reprendre ici.» (2011, 72, avec une série de renvois bibliographiques; cf. aussi Tesnière 2009).

Dans le processus de diffusion de la variété française exemplaire, il faut distinguer l'administration parisienne de celle des provinces du royaume. Les actes de la première se caractérisent tout au long du 14^e siècle par une langue «remarquablement uniforme», alors que «les notaires étaient nombreux», souvent plus de 60, et «venaient des différentes régions du pays d'oïl» (Paris et ses environs, Normandie, Picardie, Champagne, nord-ouest de la Bourgogne, cf. Lusignan 2011, 79). Pour garantir cette uniformité, les notaires devaient prouver être en mesure de «faire lettres tant en latin comme en françois selon que l'office le requiert», comme le précise une ordonnance de 1342 quant aux exigences d'un examen d'entrée en fonction (*ib.* 80; cf. Carolus-Barré 1963).

Or, cette administration 'centrale', linguistiquement uniforme, se trouvait en interaction constante avec les instances provinciales. Le royaume était alors organisé en *ca* 40 bailliages (dont dépendaient les prévôtés) et sénéchaussées (essentiellement en territoire d'oc, Lusignan 2004, 70-75). L'administration parisienne envoyait constamment des textes dans les provinces du royaume⁴⁷ et enregistrait tout autant de documents venant de ces dernières. Parmi les officiers royaux dans les différentes régions, certains écrivaient encore dans une *scripta* régionale, mais la plupart déjà dans une *scripta* parisienne⁴⁸.

Le volume textuel produit par ces administrations était considérable. Lusignan cite à ce propos le sondage de Robert-Henri Bautier qui a évalué le nombre d'actes émis par l'administration royale sur la base des quantités de cire utilisées pour les sceaux. Pour les années 1322 à 1327, les achats de cire devaient correspondre à l'expédition de 20 à 30000 actes par an, ce qui correspondrait à près de deux millions de documents à travers un siècle⁴⁹. Même s'il faut admettre des variations tout au long du siècle et la part d'insécurité de cette extrapolation, la dimension reste impressionnante. L'action de la langue exemplaire se faisait donc non pas seulement par l'autorité royale, mais très concrètement par la formation des notaires et des scribes et par la quantité des textes produits. De cette manière, «l'ensemble de l'administration royale parisienne devient» «entre 1330 et 1350, puis à partir des années 1360 (...)

⁴⁷ «... durant la première moitié du XIV^e siècle, environ la moitié des actes de la prévôté [donc des textes écrits en français] avait été expédiée à l'extérieur de Paris, certains jusqu'en Languedoc» (Lusignan 2012, 150; cf. *id.* 2011, 76).

⁴⁸ Lusignan 2011, 77*sq.* relève pour les années 1371-1377 deux tiers d'actes en *scripta* parisienne ('français commun') contre un tiers en diverses *scriptae* régionales, notamment picarde et de l'Ouest (199 vs 93 actes).

⁴⁹ Cf. Bautier 1964, 106-108; 119*sq.* et l'interprétation de Lusignan 2004, 71.

un agent de premier plan de la diffusion du français parisien en pays d'oïl» (Lusignan 2012, 150)⁵⁰.

Il est flagrant de constater la précision avec laquelle les hommes lettrés de la Renaissance étaient conscients de ce processus de formation et de diffusion d'une variété exemplaire. Ainsi, Étienne Pasquier écrit à propos du temps de Philippe VI (1328-1350): «Nostre langue commença grandement à se polir de ceste ancienne rudesse, vers le milieu du regne de Philippes de Valois, si les Registres de nostre Chambre des Comptes ne sont menteurs, esquels vous voyez une pureté qui commence de s'approcher de nostre aage» (1591, *Des recherches de la France*⁵¹).

Si la royauté est le moteur et peut-être même l'emblème du processus de standardisation, elle n'en est pas le seul protagoniste. Le nombre de manuscrits caractérisés comme 'franciens' ou localisés à Paris dans la bibliographie du DEAF devient légion dès 1300. Comme nous l'avons vu, il s'agit là d'un amalgame entre la *scripta* parisienne à proprement parler et le français neutralisé, mais les deux entités se ressemblent d'un point de vue physionomique. Le processus d'homogénéisation ressort ainsi très clairement des choix langagiers des différents genres textuels non documentaires.

Il reste à spécifier la chronologie de la diffusion de la nouvelle variété exemplaire aux 14^e et 15^e siècles. En l'état actuel de la recherche, nous ne pouvons pas proposer une chronologie précise du retrait des différentes *scriptae* régionales. Il est toutefois évident que le processus de substitution ne correspond pas à un mouvement linéaire dans l'espace, mais qu'il est tributaire des différentes traditions d'écrit qui se trouvent confrontées à la variété exemplaire. Cela ressort de la carte de Gossen (1957), même si les dates proposées par lui demandent une révision en profondeur⁵². En recoupant les indications de Gossen avec celles de Lusignan et notre propre expérience avec les *DocLing*, il nous semble raisonnable de distinguer un premier ensemble de régions qui intègre relativement tôt une *scripta* parisienne et un deuxième ensemble qui conserve plus longtemps une *scripta* régionale.

D'une manière générale, la *scripta* exemplaire semble se diffuser dès le deuxième quart du 14^e siècle en Champagne, en Normandie, dans l'Orléanais,

⁵⁰ Cf. aussi Videsott 2016b, 214 qui souligne avec Monfrin 1968 (et Gröbl 2016, 239 n. 49) l'importance de la juridiction gracieuse développée dès 1280 dans les prévôtés et baillages, créant ainsi une voie immédiate pour la diffusion du 'français royal'.

⁵¹ T. 3, 1518sq. (d'après Lusignan 2011, 83).

⁵² Nous n'avons pas pris en considération par la suite les indications de Gossen concernant 'la fin du processus de désintégration' dans les différentes régions qui sont particulièrement problématiques.

à l'Ouest et dans le Sud-Ouest⁵³. Les régions orientales, la Lorraine, la Bourgogne et la Franche-Comté, de même que la Picardie méridionale, suivent le mouvement un peu plus tard, vraisemblablement à travers la deuxième moitié du 14^e siècle⁵⁴. Pour la Picardie méridionale, nous disposons désormais de l'étude minutieuse de Gröbl 2014 qui prouve le remplacement massif des formes picardes par des formes parisiennes entre 1350 et *ca* 1390, alors que la *scripta* régionale reste intacte en Picardie septentrionale jusqu'au milieu du 15^e siècle⁵⁵. Pour le territoire francoprovençal et pour l'anglo-normand, les relevés disponibles ne sont pas encore satisfaisants, mais les deux régions font l'objet de projets de recherche en cours⁵⁶. D'après nos propres relevés à travers les deux dernières décennies, nous supposons que le processus d'homogénéisation variationnelle enclenché vers 1330 et intensifié vers 1360 est achevé vers 1480 dans presque la totalité du diasystème oïlique, à l'exception éventuellement de la Wallonie⁵⁷.

Même si la chronologie et les modalités précises de ce processus de diffusion nécessitent des recherches ultérieures, il est d'ores et déjà certain que la *scripta* parisienne se constitue entre *ca* 1300 et *ca* 1330 comme modèle exemplaire et dominant dans le diasystème du français. Depuis 1330, elle fonctionne comme cheville ouvrière et principe structurant dans le diasystème, comme c'est le propre des variétés exemplaires. Son action se superpose alors avec les velléités et mécanismes de neutralisation qui sont intrinsèques au dialogue entre différentes *scriptae* régionales et au phénomène des copies multiples. Nous reviendrons encore sur ce point (cf. *infra* 8.1).

⁵³ Lusignan (2012, 151 ; 2011, 78sq.) relève pour ces régions en 1308 une *scripta* régionale très marquée dans le cadre de l'administration (pour le Sud-Ouest l'absence du français dans les actes), alors qu'il constate en 1371/82 une *scripta* neutralisée (Normandie, Orléanais) ou faiblement marquée (Sud-Ouest, Champagne septentrionale, Ouest [neutralisée en 1405/10]), ce qui rejoint les résultats de Goebl pour la Normandie (cf. 1970, 317 et *passim*). Gossen place pour ces régions le début de la 'désintégration de la *scripta* régionale' au début du 14^e siècle (entre *ca* 1300 pour la Normandie et 1325/50 pour l'Ouest) ; seulement pour la Champagne occidentale et méridionale, il suppose les débuts d'une *scripta* neutralisée dès *ca* 1250, ce qui est discutable, même si la part très occidentale de la Champagne est en effet proche de la *scripta* parisienne dès le milieu du 13^e siècle (cf. Kihai 2011 et *infra* 7.2.4 et 7.3.1).

⁵⁴ Cf. Lusignan 2012, 151sq. ; 2011, 79 ; 82.

⁵⁵ Ce dernier chiffre est en concordance parfaite avec les indications de Gossen 1957.

⁵⁶ Pour l'anglo-normand, nous pensons à une étude en cours de S. Lusignan, pour le territoire francoprovençal à un projet d'Hélène Carles et Lorraine Fuhrer (cf. Carles/Fuhrer en préparation).

⁵⁷ Pour cette dernière, Gossen place à cette date seulement le début de l'affaiblissement de la *scripta* wallonne.

A contrario, l'établissement de la chronologie de diffusion de la nouvelle langue exemplaire souligne avec encore plus de clarté que la variété écrite de Paris et/ou d'Île-de-France n'a joué aucun rôle significatif dans le diasystème du français *avant ca 1300*.

6. Les antécédents de la *scripta* parisienne exemplaire

Notre scénario suppose donc la *constitution* d'une variété exemplaire du français à Paris à travers la deuxième moitié du 13^e siècle et la *diffusion* de celle-ci en plusieurs étapes, selon les régions, entre *ca 1330* et *ca 1480*. Pour approcher la question fatidique de la nature de cette variété exemplaire, il est indispensable d'appréhender auparavant le processus d'élaboration scripturale avant *ca 1250*. Il faut en effet identifier les modèles auxquels la *scripta* parisienne pouvait avoir eu recours au moment de son élaboration. Nous devons distinguer pour cela deux étapes : l'époque pré-textuelle, puis l'époque des textes romans pleins.

6.1. L'époque pré-textuelle (*ca 800 – ca 1100*)

L'époque pré-textuelle n'est généralement pas prise en considération dans les réflexions sur la formation des *scriptae* romanes médiévales, alors qu'il s'agit bel et bien d'un processus d'élaboration linguistique qui prépare tous les développements postérieurs. Le phénomène en tant que tel a été identifié désormais avec beaucoup de précision notamment par Jean-Pierre Chambon (2003, 2004) et Hélène Carles (2011, 2017)⁵⁸. Il s'agit de la présence endémique d'éléments vernaculaires à niveau *infra*-lexématique et lexical dans les actes latins surtout à partir de l'époque de la Réforme carolingienne. Les toponymes, très fréquents dans l'écrit documentaire et souvent difficiles à latiniser, représentent un noyau de cristallisation pour des éléments romans, mais on trouve également – sous une forme plus ou moins latinisée – de nombreux lexèmes qui sont formellement ou sémantiquement vernaculaires. Le phénomène est moins développé en domaine d'oïl qu'en domaine d'oc, où la latinisation des formes vernaculaires est facilitée par la nature phonétiquement plus conservatrice des dialectes occitans. Des textes oïliques comme les *Serments de Strasbourg*, la *Séquence de sainte Eulalie* ou le *Sermon de Jonas* se placent néanmoins pleinement dans la logique de la romanité pré-textuelle.

Or, même si les formes vernaculaires restent ponctuelles, elles témoignent d'une réflexion sur les relations grapho-phonétiques susceptible d'induire un

⁵⁸ Le résumé qui suit repose essentiellement sur ces travaux ; cf. aussi Carles/Glessgen 2015, 113sq.

développement scriptologique. Parallèlement à l'introduction de plusieurs équivalences latin/vernaculaire, les scribes ont fait évoluer peu à peu leurs habitudes de mise à l'écrit de formes vernaculaires, celles-ci se faisant plus nombreuses dans le temps. Étant donné la circulation des scribes et des textes, ces habitudes ont dû s'inscrire dans le cadre d'un véritable réseau scriptural. Au moment où l'on a commencé à rédiger des textes pleins, les scribes disposaient donc déjà d'un modèle développé pour leur réalisation.

Dans le cas de Paris, tous les grands *scriptoria* ecclésiastiques participaient bien naturellement à ce réseau vernaculaire pré-textuel. Il n'existe aucune étude thématique à ce sujet, mais Hélène Carles a relevé dans son *Trésor gal-loroman des origines* (2017) un certain nombre de lexèmes oïliques latinisés provenant de Paris et présents dans les *Chartes originales [latines] antérieures à 1121* (ARTEM, 2010). Les occurrences commencent dès 709/10 et s'échelonnent tout au long des siècles jusqu'en 1120:

- marcadus* "marché" et *marcadantes* pl. "marchants" (709/10, charte de Childebert III en faveur de Saint-Denis [il s'agit des deux attestations vernaculaires les plus anciennes relevées dans le TGO])
- saumas* pl. "bêtes de somme" (753, confirmation des privilèges de Saint-Denis)
- alna* "mesure de capacité" [sens occasionnel] (832, redevances au profit de Saint-Denis)
- rivatico* "droit perçu sur les marchandises qu'on débarquait sur la rive" (860, diplôme impérial de Lothaire II au profit de Saint-Denis)
- jornale* "mesure de terre" (861, charte royale au profit de Saint-Denis)
- virdegariis* pl. "vergers" (943, donation au profit de Saint-Denis)
- pasnatici* "droit de faire paître les porcs" (989, charte royale au profit de Saint-Magloire)
- feudo* "fief" (997, confirmation d'immunité à Saint-Denis)
- maisnilum* "ensemble territorial qui comprenait des manses, des parcelles cultivées et des terres incultes" (998)
- friscingas* pl. "cochons de lait femelles" (ca 1055, donation au profit du chapitre cathédral)
- donjone* "donjon" (ca 1056, acte sous l'autorité de l'évêque de Paris)
- furnaticum* "droit dû au seigneur du four banal ou au fournier" (1073, Saint-Denis)
- corveias* pl. "corvées" (ca 1093, accord au profit du chapitre cathédral)
- tensamentus* "protection" (ca 1093–1117, cinq attestations à Paris)
- banleuga* "territoire environnant une ville" (1112/17, concession royale à l'évêque de Paris)
- pedagicum* "droit de passage, péage" (1118, charte royale au profit de Saint-Denis)
- rotagium* "redevance levée sur des transports" (ca 1120, donation au profit du chapitre cathédral)

Le haut niveau de formation des scribes à Paris n'a donc aucunement empêché l'intégration de lexèmes vernaculaires partiellement latinisés dans les actes. Malgré son caractère ponctuel, le phénomène illustre une première sélection lexicale dans la logique d'une élaboration scripturale vernaculaire.

D'un point de vue grapho-phonétique, ces formes sont fortement neutralisées. Notons toutefois le toponyme à article *la Coldra* (< *COLURUS) dans une approbation au profit de Saint-Denis (ca 1077) qui comporte la consonne épenthétique dans le groupe secondaire [l'r] (cf. *infra* 7.3.2).

Nous avons également entrepris un sondage parmi les nombreux toponymes sans article, contenus dans les quelque 330 actes de l'ARTEM provenant d'un des grands *scriptoria* de Paris (cf. *supra* n. 10). L'analyse de ces formes n'est pas aisée, d'autant plus que l'urbanisation extrême a effacé beaucoup de traces de la toponymie ancienne, ce qui complique l'identification des micro-toponymes. Un relevé d'une cinquantaine de noms de lieu réalisé par l'une de nos élèves zurichoises (Milivojevic 2015) fait apparaître quelques toponymes délexicaux romans :

- Petrus de Mesnil* (1140, Saint-Germain-l'Auxerrois), cf. afr. *mesnil* "ensemble territorial qui comprenait des manses et des terres" (Carles 2017, s.v.) < MANSIONILE
villam que Colonchia nominatur (...) de *Colongia* (1085, Notre-Dame-des-Champs de Paris), cf. achamp. *colonge* "fonds de terre concédé à un colon" < COLONICA (FEW 2/2, 921a ne documente que le type sonorisé en -ge, alors que la forme en -ch- suppose une syncope antérieure à la sonorisation)
et silvarum de Faia (1089, Saint-Denis) < *FAGEA "hêtraie", cf. afr. *faie* "hêtre" [hap., pic.], centr. *faie* (FEW 4,367b; DEAF s.v. *faie*; cf. aussi Carles 2011, 140)
Albertus de Paleso (1085, Paris), latinisation d'afr. *paleis* < PALATIUM (FEW 7, 489a; les attestations toponymiques de Paris ne comportent habituellement pas d'article, ce qui ne permet pas de savoir *a priori* s'il s'agit d'une formation d'époque latine ou d'époque romane avec blocage de l'article)

Le relevé montre par ailleurs une certaine quête de 'norme' dans le choix des équivalences grapho-phonétiques vernaculaires. Cela ressort notamment des suffixes :

- ACU : le suffixe apparaît avant l'an Mil sous la forme pleinement latine -aco (*Mairil-aco* 697, *Vidri-aco* 751, *Blanzi-aco* 832, *Larzi-aco* 986) ou, au 8^e s., sonorisé en -ago (*Muntini-ago* 766, *Parisi-ago* 768, *Carisi-ago* 775); puis intervient le type plus romanisé -eio (*Burdin-eium* 1003, *Balbin-eio* 1096, *Andel-eio* 1108)
 -ETU : avant l'an Mil domine la forme sonorisée -edo (*Raus-edo* 751, *Castan-edum* 851, *Aln-edum* 875, *Casten-edum* 986), avec la variante hypercorrecte -ido (*Aln-ido* 832, *Fag-ido* 862). La forme latinisée -eto est tardive et rare (*Castan-eto* 1085). Vers 1100 apparaît la forme plus romanisée -eio (*Nuc-eium* 1096,

Casten-eium 1119, *Trenbl-eio* 1133 – ce toponyme illustre également la présence de la consonne épenthétique⁵⁹)

-*oialo*: le second élément de ces composés d'époque galloromaine, d'origine gauloise est d'abord latinisé sous la forme -*iolo* (*Bal-iolo* 862), puis rendu par -*oilo* (*Christ-oilum* 981, *Argent-oilo* 1003, *Corb-oilo* 1108), occasionnellement par -*olio* (*Corb-olio* 1119), enfin par la forme vernaculaire pleine -*eil* (*Cre-eil* 1120, *Aut-eil* 1133)

Ces quelques sondages ne permettent pas encore de se prononcer sur la forme linguistique précise du français pré-textuel à Paris, sachant que la présence vernaculaire en contexte latin reste constante tout au long des 12^e et 13^e siècles, avant l'élaboration d'une *scripta* pleinement oïlique. Une analyse systématique des actes originaux parisiens permettra sans aucun doute de préciser ce chapitre d'histoire linguistique. En revanche, l'existence d'une tradition pré-textuelle à Paris est indéniable. Les scribes de la capitale n'étaient pas plus réticents que leurs confrères des provinces galloromanes à cette première élaboration de la langue vernaculaire. Il ressort également de nos sondages que les tendances de neutralisation diatopique et de normalisation grapho-phonétique sont présentes dès cette première époque.

6.2. *La première époque des textes vernaculaires pleins: l'avènement de l'anglo-normand (fin 11^e s. – ca 1150)*

Les textes et manuscrits français antérieurs au milieu du 12^e siècle connaissent une distribution spatiale très précise: ils proviennent dans leur presque totalité du domaine anglo-normand, éventuellement en interaction avec la Normandie ducale sur le Continent. Cela ressort immédiatement de tous les répertoires disponibles, autant du catalogue des manuscrits galloromans du 12^e siècle de Careri/Ruby/Short (2011) que de l'*Inventaire systématique* des manuscrits romans antérieurs à 1250 (InvSyst) ou encore de la liste des *scriptae* du *Complément bibliographique* du DEAF qui met l'accent non pas sur les manuscrits conservés mais sur les textes.

Pour les manuscrits du 12^e siècle, le catalogue de Careri/Ruby/Short fournit des indications très sûres. Les auteurs ont distingué 68 manuscrits français (ainsi que quatre occitans et un francoprovençal) dont la datation avant 1200 est établie de manière sûre et 27 manuscrits français (et 2 occitans) datés autour de 1200 et ayant pu être rédigés vers la fin du 12^e ou au début du 13^e siècle. Pour le premier groupe, le catalogue vise l'exhaustivité, pour le deuxième groupe, les auteurs ont retenu un choix parmi un nombre plus impor-

⁵⁹ Cf. FEW 13/2, 245b: afr.mfr. *trembloi* (13^e-15^e s.), fr. *tremble* (depuis 1138) vs aliég. *trainle* HaustMédlieg.

tant de manuscrits connus. Or, déjà sur l'ensemble des 94 manuscrits français réunis dans le catalogue, non moins de 66 proviennent d'un lieu d'écriture en Angleterre (70%). Parmi les 68 manuscrits datés de manière sûre avant 1200, les témoins anglo-normands sont au nombre de 53 (78%). Jusqu'au milieu du 12^e siècle inclus, seulement quatre manuscrits, pour l'essentiel courts, proviennent du Continent⁶⁰:

- n° 78 [du catalogue]: 1 feuillet, déb. 12^e s., Ouest = CantQuSolK [sigle DEAF]; trope liturgique paraphrasant le *Cantique des Cantiques*, 93 vers (ms. unique, hbret.)
- n° 79: 7 lignes, déb. 12^e s., abbaye de Fécamp? = EpreuveJudicG; 'microtexte' d'une formule d'ordalie, connue comme *Formule de Fécamp* (ms. unique)
- n° 83: plusieurs lignes éparses, mil. 12^e s., Ouest?; refrains français dans divers poèmes et pièces dramatiques latins d'Hilaire d'Orléans
- n° 95: 5 pages, mil. 12^e s., Wallonie = fragment de la *Chanson de saint Alexis* (AlexisRo)

Ce constat, qui ressort également d'un sondage sur les manuscrits oïliques réunis dans l'*Inventaire systématique*⁶¹, est encore accentué si l'on se concentre sur l'origine des plus anciens textes rédigés en français. À cette fin, nous avons passé en revue l'intégralité des textes datés entre la fin du 11^e et le milieu du 12^e siècle dans la liste des *scriptae* de DEAFBibl: si l'on retranche trois cas ambigus classés comme 'normands' (cf. *infra*), il reste pour tout le diasystème du français continental les deux brefs témoins déjà mentionnés des CantQuSolK et de l'EpreuveJudicG, ainsi que les deux courts textes suivants:

- JuiseR: *Li ver del juïse*, sermon sur le Jugement Dernier, 480 vers, 2^e q. 12^e s., liéq. (3 mss du 13^e s.: 1 wall., 2 agn.)
- MonGuill'C: *Le Moniage Guillaume*, chanson de geste 2^e t. 12^e s., 934 vers, pic. mérid. (2 mss pic.)

L'anglo-normand, en revanche, se fait fort à la même époque, d'une vingtaine d'entrées appartenant à des genres textuels divers, toutefois toujours non documentaires⁶².

⁶⁰ Nos regroupements et décomptes prennent appui sur la synthèse du catalogue Careri/Ruby/Short 2011, XXXII sq.

⁶¹ Cf. aussi la liste de Woledge/Short 1981 que Lusignan a décomptée dans cette même optique: sur les 59 manuscrits antérieurs à 1200, 25 comportent des textes d'une certaine longueur et sont en même temps localisables; parmi ces derniers, «dix-neuf sont anglonormands» (Lusignan 2011, 17 sq.).

⁶² Cf. Lusignan (2011, 19-21) qui propose un aperçu sur les différents genres textuels (littérature profane et religieuse, textes didactiques et historiques etc.) présents en Angleterre au 12^e siècle. Cf. également l'anthologie commentée Wogan-Browne/Fenster/Russell 2016 comportant une quarantaine de textes de divers genres non documentaires.

Devant ce constat, il faut considérer avec une attention particulière les trois textes suivants classés dans la liste des *scriptae* de DEAFBibl comme du ‘normand’ :

- (i) La *Vie de Saint Alexis* (AlexisRo, fin 11^e s.) dont le ms. complet le plus ancien est anglo-normand et date de *ca* 1130/50 (cf. Careri/Ruby/Short 2011 n° 27). L’hagiographie est en fait intégrée dans le Psautier de Saint-Albans (fol. 57-67) dont le contexte de genèse en Angleterre est assuré et lié à l’abbesse Christina de Markyate (Lusignan 2011, 16-19). Le deuxième ms. agn. complet (BnF n.a.fr. 4503) est plus tardif (*ca* 1230/50) et semble être localisable à Oxford (Wogan-Browne/Fenster/Russell 2016, 385). Le fragment wall. cité (le n° 95 du catalogue Careri/Ruby/Short 2011, VaVat. lat. 5334) semble contemporain sinon légèrement antérieur au premier ms. anglo-normand. La tradition romanesque – forte des remarquables travaux de F. Zufferey et de M. Perugi – suppose une origine continentale. L’étude de la localisation de ce texte dépasse le cadre de la présente étude, mais la question mériterait une nouvelle réflexion.
- (ii) Un sermon en vers commençant par *Grant mal fist Adam* (GrantMalS¹, 2^e q. 12^e s.), transmis dans quatre mss, dont trois du milieu du 13^e et un de la fin du 13^e siècle, tous les quatre anglo-normands : en l’absence d’une preuve tangible pour l’existence d’une tradition continentale significative de l’écrit à cette époque et devant la dense scripturalité en contexte britannique, une genèse du texte en Angleterre nous semble la seule hypothèse recevable.
- (iii) Enfin, la *Chanson de Roland* (RoIS, *ca* 1100), texte souvent considéré comme emblématique pour la royauté française – rappelons seulement le fervent plaidoyer de Hans-Erich Keller (1975 etc.) qui souhaitait rattacher sa genèse (à tort) à l’abbé Suger. Les deux éléments certains dans la trajectoire du récit sont (i) que l’histoire de Roland a dû connaître une diffusion certaine à travers le 11^e siècle dans l’ancien empire carolingien⁶³ et (ii) que le premier manuscrit conservé du poème est anglo-normand (2^e q. 12^e s.; cf. Careri/Ruby/Short 2011 n° 57). Quant à la mise à l’écrit, S. Lusignan n’ose pas, en 2011, postuler une origine en Angleterre (« même si l’origine (...) est sans doute continentale »), alors que F. Möhren formule un doute : « norm. ou agn. ? » (DEAFBibl, *RoIS*). Les positions des collègues avec lesquels nous avons discuté la question allaient d’un fort scepticisme quant à une rédaction du texte en Angleterre à une attitude plutôt favorable⁶⁴. La question reste

⁶³ Le facteur le plus probant reste ici l’anthroponymie, avec les « couples de frères, baptisés Roland et Olivier, attestés en (...) 1050-1055 » et « la mention de nombreux *Olivier* (...) à partir de l’an 1000 » (DLFMA s.v. *Roland*).

⁶⁴ Ainsi S. Lusignan nous écrit (27 nov. 2016) : « Cette construction [= la mise à l’écrit du récit] ne pouvait se réaliser qu’en empruntant les ressources d’un état de langue déjà bien acculturé au registre de l’écrit. Je suis assez convaincu qu’à l’aube du XII^e siècle, en domaine d’oïl, seul l’anglo-normand avait atteint un niveau d’acculturation à l’écrit suffisamment développé pour permettre l’élaboration de la *Chanson de Roland* telle que nous la connaissons. Ma conviction s’appuie sur le caractère précoce du développement du registre lettré en anglo-normand, démontré au mieux (1) par le catalogue de Careri/Ruby/Short 2011 et (2) par les considérations de Geneviève

ouverte, mais notre vision personnelle harmoniserait bien avec l'hypothèse proposée récemment par G. A. Beckmann (2017) d'un *Roland* primitif ('Kern-Rolandslied') angevin qui aurait été élargi et réélaboré en Angleterre par un scribe d'origine normande (Beckmann propose comme 'auteur' *Tuoldus* qui se nomme dans la version d'Oxford; cf. le c. r. d'A. Ghidoni, *ici*, 575 n. 4).

Les interactions à l'intérieur du domaine des Plantagenêts entre la Normandie continentale et l'Angleterre mériteraient sans le moindre doute des approfondissements ultérieurs, dans la lignée de l'un des derniers travaux de notre regretté ami David Trotter (2013 [2014]). En attendant, toutes les données objectives et tous les indices plaident pour un scénario dans lequel seul le contexte anglo-normand disposait avant *ca* 1160 d'une scripturalité oïlique développée⁶⁵. Sur le territoire des dialectes primaires français, l'écrit vernaculaire s'articule à de rares exceptions près sous sa seule forme pré-textuelle.

Le fait que l'élaboration scripturale systématique du français puisse se placer dans un contexte alloglotte et plurilingue peut surprendre à première vue, mais il s'expliquerait, justement, par un phénomène d'imitation et de contact culturel. La scripturalité vernaculaire était en effet déjà pleinement élaborée en Angleterre au moment de la conquête normande. Les textes anglo-saxons apparaissent surtout depuis le règne d'Alfred (*ca* 849–899), donc bien deux siècles avant les premiers textes anglo-normands. Le corpus d'éditions de tous les témoignages textuels aujourd'hui connus en anglo-saxon entre *ca* 600 et *ca* 1150 comporte en tout environ quatre millions de mots (Lusignan 2011, 25sq.). Les scribes francophones en Angleterre trouvaient donc un modèle de scripturalité vernaculaire qui pouvait être transposé à leur langue maternelle, en forgeant partiellement la forme graphématique précise des textes anglo-normands. Maria Careri a récemment fourni la preuve que les copistes ont introduit dans une mesure significative « des signes spéciaux et des lettres non

Hasenohr (2002) sur l'origine du système d'abréviations en français.» [Cf. notamment Hasenohr 2002, 85-88.] Lusignan se réfère aussi à l'argumentation de Gingras (2011, 100) qui place la « mise en forme de la *Chanson de Roland* » dans le contexte de la reine Mathilde – dont l'intérêt pour la culture scripturale est notoire – et donc aux alentours des années 1080. Si ce contexte pourrait sembler, en l'état actuel de notre réflexion, adéquat pour la genèse de la *Vie de saint Alexis* (pour laquelle toutefois nous n'osons pas nous prononcer *a priori* contre une origine continentale), un rattachement de la version achevée de la *Chanson de Roland* au règne de son fils Henri I^{er} Beauclerc (1100-1135), de formation ecclésiastique, nous semblerait éventuellement envisageable.

⁶⁵ En réunissant les données disponibles pour la localisation précise des plus anciens manuscrits anglo-normands, Careri 2015 a pu montrer que leur production faisait appel à un véritable réseau de lieux d'écriture dans le sud-ouest de l'Angleterre (Canterbury, Londres, Saint Albans, Peterborough, Winchester).

latines (en l'occurrence anglo-saxonnes et danoises)» dans les plus anciens manuscrits oïliques d'Angleterre (Careri 2016, 402)⁶⁶.

Soulignons, pour éviter tout malentendu, que la variété linguistique sous-jacente à cette représentation graphématique particulière s'est nourrie avant tout d'un conglomérat dialectal parlé de type normand, au moins jusqu'au milieu du 12^e siècle⁶⁷. Cela explique pourquoi on a souvent localisé les premiers textes oïliques en Normandie, ce qui est cohérent d'un point de vue interne mais ne convient pas pour des raisons externes (notamment l'état de transmission et les caractéristiques des manuscrits, mais aussi la faiblesse relative du réseau scriptural en Normandie)⁶⁸. Entendons-nous : comme notre ami Giovanni Palumbo nous l'a fait remarquer, il est vraisemblable que les scribes et auteurs français travaillant en Angleterre aient donné une forme écrite à des motifs et des textes à transmission orale voire même écrite, développés auparavant sur le Continent (comme le suppose G. A. Beckmann pour la *Chanson de Roland*).

Il est possible d'évoquer d'autres facteurs qui ont pu favoriser le développement d'une scripturalité française en Angleterre. Tout d'abord, on pourrait penser à une volonté de légitimité des nouveaux dirigeants et une recherche d'un noyau identitaire dans la langue désormais dominante. La conquête de

⁶⁶ M. Careri relève notamment les lettres <ð>, <æ> (*ash*), <þ> (*thorn*) du vieil anglais et les accents doubles – signes de désambiguïsation habituels dans les manuscrits en anglais – sur la lettre <c> ou sur la voyelle <a, o, u> suivante (*cése, dolc'or*) ou encore sur <i> pour souligner sa valeur consonantique (*ueni 'anz*); elle conclut : «il suffit de scruter n'importe quelle page du Psautier trilingue d'Eadwine pour se rendre compte de l'étroit rapport qui existe entre les deux langues vernaculaires» (Careri 2016, 411). – Dans un autre ordre d'idées, déjà Thomas Brunner (2009, 39 et n. 23) a fait remarquer que l'apparition isolée et précoce de deux chartes oïliques en Angleterre au milieu du 12^e siècle, contemporaines des dernières chartes en anglo-saxon, laisse transparaître le modèle de la pratique scripturale anglaise; il en déduit que l'«influence d'un modèle anglo-saxon sur le passage à l'écrit du français insulaire (...) n'est pas tout à fait invraisemblable».

⁶⁷ Même si les colons provenaient de différentes régions oïliques (cf. Trotter 2013), le modèle linguistique normand devait être dominant, surtout à la première époque : «Early Anglo-Norman does indeed look like the earlier Norman texts we have, but the oldest texts also appear to show signs of influence of other areas, or maybe it is that the distinctions between regions are not as clear-cut as we assume them to have been» (Trotter 2013 [2014], 160).

⁶⁸ M. Careri donne l'exemple d'un fragment du *Roman de Troie* dont les traits linguistiques correspondent à une variété oïlique continentale de type nord-occidentale, alors que les paramètres paléographiques prouvent une rédaction 'insulaire'. Cette configuration pourrait s'expliquer selon elle par un scribe anglais «che conserva tratti linguistici non compatibili con i suoi» ou bien par un copiste français «che possiede un'educazione grafica insulare» (Careri 2015, 16); la deuxième hypothèse nous semble bien plus cohérente.

l'Angleterre impliqua comme toute colonisation des restructurations de l'élite socio-politique, ce qui pouvait également favoriser l'avènement du français. Dans un autre ordre d'idées, on sait que le public potentiel pour des textes élaborés en français était infiniment plus restreint en Angleterre que sur le Continent; mais ce public vivait justement dans le microcosme sociologique d'une élite au moins partiellement alphabétisée et avec un poids non négligeable de l'érudition féminine⁶⁹. Ce sont donc des conditions très caractéristiques pour une densification et une élaboration culturelles.

En synthèse, nous pouvons retenir que l'épicentre de la mise à l'écrit du français dans des textes pleins ne se place non seulement pas à Paris ou en Île-de-France, mais sans doute pas non plus sur le territoire des dialectes primaires oïliques. C'est en dehors du Continent, dans un contexte oral plurilingue, que sembleraient se placer les débuts de la scripturalité française⁷⁰.

6.3. *Le développement de la scripturalité oïlique continentale* (ca 1160 – 2^e q. 13^e s.)

Les textes vernaculaires pleins font leur apparition en domaine oïlique continental à partir des années 1160. Si un auteur comme Wace (*Roman de Brut* 1155, *Roman de Rou* 1160/70) reste dans l'environnement de la royauté anglaise, d'autres textes normands de cette époque semblent en être plus détachés (Eneas^{S2} ca 1160, ChronSMichelBo 3^e q. 12^e s., NarcisusP ca 1165). Le véritable épicentre de la scripturalité continentale se place toutefois à cette époque en Picardie. Cette région, dominée par de riches villes marchandes franco- et flamandophones, entretenait des contacts commerciaux intenses avec l'Angleterre voisine, ce qui facilita probablement le développement textuel vernaculaire⁷¹. La liste des *scriptae* du DEAF rassemble pour l'époque entre 1151 et 1199 33 textes 'picards'⁷² et pour les années entre 1200 et 1249 non moins de 153. L'anglo-normand passe alors au deuxième rang avec 100 textes dans cette liste pour la première moitié du 13^e siècle.

⁶⁹ Caterina Menichetti a vu dans cette configuration la raison essentielle de l'intertextualité développée de la littérature anglo-normande.

⁷⁰ Comme David Trotter le souligne (2013, 159), l'idée des *English origins of Old French Literature* n'est pas nouvelle, au moins en Grande-Bretagne (cf. Howlett 1996).

⁷¹ Pour l'histoire linguistique de la Picardie aux 13^e et 14^e siècles, nous disposons d'une description riche et diversifiée grâce aux travaux récents de Lusignan (2011 et surtout 2012).

⁷² Nous avons regroupé sous cet emblème les *scriptae* indiquées comme pic., art., flandr. et Nord (qui auraient gagné à être fondues), hain. et Nord-Est ainsi que les textes wallons (wall., liég.), qui suivent la trajectoire du picard voisin.

Les régions oïliques orientales et le Sud-Ouest entrent également sur la scène de l'écrit au tournant du 12^e au 13^e siècle. Les chronologies concrètes et la distribution des genres textuels sont assez variables⁷³. En ligne générale, la plupart des régions développent jusqu'en 1250 une *scripta* plus ou moins individuelle, qui comporte toujours des éléments caractéristiques des dialectes en question, autant dans leurs choix grapho-phonétiques et morphologiques que dans leurs choix lexicaux⁷⁴. La scripturalité vernaculaire dans les différentes régions prend partout appui sur les traditions pré-textuelles, développées en tout lieu. L'élaboration pré-textuelle en contexte latin partage avec les *scriptae* vernaculaires pleines cette double caractéristique essentielle (i) du détachement des dialectes très localisés et (ii) des phénomènes d'interaction et d'homogénéisation entre les différentes régions. En ce sens, les traditions pré-textuelles favorisent et préparent dans leurs choix linguistiques la mise à l'écrit d'une variété régionale équilibrée pour des textes pleins. Dans le cas spectaculaire du picard, le développement irruptif de sa scripturalité s'explique tout autant par la présence endémique de ces modèles pré-textuels que par l'imitation des textes anglo-normands.

Notons enfin, en guise d'hypothèse, l'apport particulier de Chrétien de Troyes (*ca* 1160 – *ca* 1180) à l'élaboration du français écrit. Son œuvre se place dans une trajectoire nouvelle puisqu'il travaille pour l'arrière-petite-fille de Guillaume IX et suit en cela la logique de la poésie lyrique occitane. Chrétien n'est pas le seul auteur oïlique s'inspirant des motifs et traditions de la poésie des troubadours; ceux-ci représentent un modèle complémentaire dans la quête d'une variété exemplaire du français. Mais l'axe anglo-normand / picard reste dominant dans le paysage de l'écrit vernaculaire jusqu'au milieu du 13^e siècle. Il nous semble en effet emblématique que Chrétien finisse par rejoindre avec Philippe de Flandres l'environnement picard.

Nous ne nous attarderons pas sur cette période relativement bien étudiée de l'histoire du français. Retenons toutefois que l'épicentre de la scripturalité continentale de la première époque, de *ca* 1160 à *ca* 1240, se trouve bien dans des zones de contact direct avec l'Angleterre, la Normandie d'une part, la Picardie d'autre part. Le volume textuel des autres régions reste alors encore très limité. Quant à Paris et son environnement direct, ils sont toujours absents de l'échiquier scriptologique à ce moment donné.

⁷³ Pour le lorrain – pour ne prendre que cet exemple –, cf. notamment l'aperçu de Lusignan 2011 (84-92, « Une scripta en terre d'Empire : le 'roman' de Lorraine ») et notre analyse des lieux d'écriture majeurs (Glessgen 2008).

⁷⁴ Cf. pour le lexique le volume thématique sur la 'régionalité lexicale' (Glessgen/Trotter 2016) et l'inventaire de quelque 2 800 régionalismes lexicaux, établi à partir des travaux de Gilles Roques et des données du DMF et du DEAF (*ib.*, 465-635).

7. La nature langagière de la *scripta* parisienne

7.1. Hypothèse 'externe'

Venons-en à présent à la question fatidique de savoir quelle était la nature langagière de la *scripta* parisienne constituée entre 1250 et 1300 et quels en étaient les modèles. Tout d'abord, on peut considérer qu'au moment où la royauté commençait à admettre l'idée d'un écrit vernaculaire, tous les scribes en territoire d'oïl, même ceux qui travaillaient à Paris, avaient déjà été confrontés à des textes pleins rédigés en français. La majorité des scribes devaient même déjà avoir été amenés à rédiger eux-mêmes des textes en français. Les grands modèles étaient à ce moment-là surtout la *scripta* picarde, puis l'anglo-normande et, on l'a vu, dans une moindre mesure la normande. Nous avons également montré que les scribes parisiens avaient comme partout ailleurs l'habitude de transposer des éléments vernaculaires à l'écrit en contexte latin, dans le cadre d'une élaboration pré-textuelle de près de quatre siècles.

En ce qui concerne la part éventuelle de l'oral, nous partageons la doctrine générale qu'une mise à l'écrit tend à s'inspirer de modèles oraux, qui sont déontologiquement et concrètement antérieurs à l'écrit. Cela ne contredit pas les deux autres constats selon lesquels (i) une norme écrite une fois établie peut se trouver pour diverses raisons en décalage avec les variétés parlées en un lieu donné et (ii) un dialecte très marqué peut coexister avec une variété exemplaire écrite et orale pendant des siècles. Dans le cas concret de la *scripta* parisienne, cela voudrait dire (i) qu'il faut envisager la possibilité que l'oralité parisienne ait pris part à la formation de la variété écrite et (ii) que la trajectoire de l'oral à Paris et dans ses environs n'était pas nécessairement déterminée entre le 14^e et le 19^e siècle par la forme de cette variété exemplaire⁷⁵. Citons dans ce sens encore une fois Serge Lusignan :

⁷⁵ Ce deuxième élément de réflexion est souligné à plusieurs reprises par Anthony Lodge que nous suivons pleinement sur ce point ; cf. par exemple : « dans une société médiévale largement illettrée, où la première langue écrite fut une langue étrangère (le latin), il est difficile de voir comment une koinè écrite, en langue vulgaire, aurait pu prendre une dimension orale et se propager comme langue parlée » (Lodge 2010b, 11) ; ou encore : « Les formes écrites peuvent influencer sur l'oral dans une société fortement alphabétisée, mais on peut douter qu'au moyen âge les taux d'alphabétisation et le prestige de l'écriture vernaculaire aient été suffisamment élevés pour que cela se produise si tôt à Paris même chez les élites » (Lodge 2008, 371). – La variété exemplaire du français a naturellement pris une dimension orale en contexte acrolectal et s'est propagée au plus tard au 16^e siècle dans les élites du pays entier ; mais elle ne s'est imposée à la communauté des locuteurs qu'à la fin du 19^e siècle avec l'école obligatoire.

«L'écriture du français est née et s'est développée au fil d'un contact étroit et soutenu avec la langue parlée. Les graphies spécifiques des divers français régionaux tirent indéniablement leur origine de l'oralité. Il y a trop de convergences entre celles-ci et le tracé des isoglosses qui ressortent des enquêtes dialectologiques modernes pour penser le contraire. En même temps, le texte écrit n'est pas le reflet fidèle de la langue parlée.» (2011, 92)

Ajoutons un troisième élément: une comparaison statistique des différentes *scriptae* oïliques du 13^e siècle montre leur relative homogénéité. Cela ressort d'une comparaison des 282 traits cartographiés dans l'*Atlas des chartes françaises du XIII^e siècle* pour les 28 régions distinguées par Dees. En mesurant la proximité relative entre deux régions par un indice de corrélation placé entre +1,00 et -1,00, Huber/van Reenen-Stein (1988, 99) constatent qu'à un indice de +0,68, «toutes les régions ne font partie que d'un seul groupement»⁷⁶. Cela veut dire que les *scriptae* analysées partagent 84% de leurs traits ($1,00 + 0,68 = 1,68 / 2,00$) à une époque où l'on considère que la différenciation entre elles était maximale⁷⁷. Il est évident que les variétés écrites tendent à une forme neutralisée et s'éloignent par définition des dialectes parlés, très locaux. Mais même du point de vue de la variation dialectale, on peut considérer que le diasystème du français était moins variant que, par exemple, celui de l'italien, celui du groupe catalan/baléare-valencien ou même celui de l'ensemble occitano-gascon avec ses notables différences entre l'occitan septentrional, l'occitan méridional et le gascon, si toutefois on accepte ce dernier comme faisant partie d'un même diasystème. Sans vouloir minimiser la variance morpho-syntaxique et syntaxique des dialectes français modernes⁷⁸, ceux-ci se caractérisent encore aujourd'hui par une assez grande homogénéité dans ces domaines, et ils restent pour l'essentiel intercompréhensibles entre eux malgré les notables variances phonétiques et lexicales. Cela ne devait pas être radicalement différent au Moyen Âge⁷⁹. Il était donc plus facile d'élabo-

⁷⁶ La plus importante «barrière linguistique» relevée correspond à une corrélation de +0,38 (*ib.* 100), donc à 69% de traits linguistiques partagés. – Cf. le commentaire de cette étude, brève mais incisive, chez Lusignan 2012, 56-58; cf. aussi Lusignan 1999, 101 où il insiste sur l'importance du fonds commun entre les *scriptae* et la réduction systématique des traits dialectaux.

⁷⁷ Rappelons que Jacques Monfrin (1974) a placé le *terminus ad quem* des *Plus anciens documents* en 1270, justement parce qu'il considérait qu'après les *scriptae* commençaient à se rapprocher davantage les unes des autres.

⁷⁸ Notons que le plus ambitieux projet actuel concernant la (morpho-)syntaxe dialectale galloromane, SYMILA, se place bien dans l'optique d'une *Syntactic Microvariation of the Romance languages of France*.

⁷⁹ La question est épineuse: Jakob Wüest développe dans son étude classique sur la *dialectalisation de la Galloromania* (1979) l'idée d'une différenciation croissante des variétés dialectales à travers les siècles, ce qui nous semble surtout possible

rer des 'compromis' dans les choix langagiers que cela a dû être le cas dans d'autres configurations historiques.

Sur la base de tous les éléments dont nous disposons, la *scripta* parisienne pouvait donc se nourrir des sources suivantes⁸⁰:

- (1) Le modèle de l'oral présent à Paris, notamment le dialecte de la ville même, éventuellement les variétés proches ou présentes par l'immigration dans la ville.
- (2) La tradition de l'écrit vernaculaire pré-textuel à Paris. Cette tradition était à son tour tributaire autant de l'oral dialectal de Paris et des lieux environnants que des tendances neutralisatrices intrinsèques à l'écrit, résultant en outre de l'interaction avec les autres *scriptae* (pré-textuelles) oïliques.
- (3) Les modèles élaborés des *scriptae* antérieures: le picard et l'anglo-normand, peut-être aussi le normand ou encore le champenois.
- (4) Le dialogue entre les *scriptae* élaborées et les autres *scriptae* émergentes au 13^e siècle, dialogue qui pouvait accentuer les phénomènes de neutralisation.

Or, notre hypothèse de travail est que la forme concrète que devait prendre la *scripta* parisienne résultait d'une combinaison de ces quatre facteurs. Il est essentiel de voir que la volonté royale de créer une variété exemplaire qui pouvait s'imposer dans tout le royaume impliquait impérativement des choix avec une portée maximale dans l'espace. Il s'agissait donc d'élaborer une *scripta* qui devait être d'emblée fortement neutralisée et favoriser des formes à large diffusion, autant dans les choix grapho-phonétiques que dans les choix lexicaux. En même temps, rien ne permet de supposer que ces choix devaient être en contradiction avec le dialecte parlé dans la capitale; au contraire, il est plutôt raisonnable de supposer que des éléments du dialecte de Paris aient pu être privilégiés, au moins quand ils n'étaient pas en contradiction avec la volonté d'une large portée dans l'espace.

Autrement dit: les formes qui se prêtaient particulièrement à intégrer la variété exemplaire en voie de constitution étaient en même temps largement répandues dans le diasystème, présentes dans les *scriptae* régionales et

jusqu'à l'époque de la Révolution française. Selon les relevés dialectométriques de H. Goebel, les dialectes récents de la France montrent toutefois des phénomènes d'homogénéisation qui les distinguent des paysages dialectaux voisins (ibéro- et italo-romans ou encore anglais). – Quant à l'intercompréhensibilité des dialectes oïliques entre eux, elle ne peut pas faire l'objet de doute à une époque où l'on suppose que même les différentes langues romanes restaient dans une certaine mesure intercompréhensibles entre elles; cf. encore Varvaro (2004, 70): «Nell'area d'oïl (...) la comprensibilità passiva delle espressioni linguistiche andava molto più in là delle zone in cui esse erano usate attivamente».

⁸⁰ Nous faisons abstraction, dans un premier temps, des éventuels modèles latins (cf. *infra* 7.4.2, fin du chapitre).

également habituelles dans la langue parlée à Paris. Étant donné la relative ressemblance des *scriptae* et même des parlers d'oïl entre eux, l'interface ainsi visée devait *a priori* être assez large, ce qui n'a pas empêché l'intégration d'éléments identifiables avec telle ou telle autre *scripta* oïlique définie.

Dans un certain sens, notre idée repose donc à la fois sur la thèse d'une genèse de la variété exemplaire à partir d'une vision abstraite et neutralisatrice du diasystème, celle supposant l'intégration des modèles scripturaux antérieurs et celle supposant dans une certaine mesure la transposition d'un dialecte parlé à l'écrit (cf. *supra* chap. 1). D'un point de vue typologique, il s'agirait là de la combinaison de deux processus, celui que l'on peut observer lors de la formation de la variété standard de l'allemand (formation scripturale neutralisatrice) et celui qui est responsable de la formation du standard de l'anglais (reposant sur le dialecte de la région de Londres), de l'espagnol (dialecte de la Castille) et, dans une certaine mesure, de l'italien (dialecte archaïque de la Toscane). Nous rejetons en revanche l'idée d'une koinè orale, proposée par Anthony Lodge (2002a/b, 2004), et par là l'importance dialectale de la Champagne et de la Picardie méridionale, au moins à la première époque de la *scripta* parisienne. Nous maintenons toutefois différents éléments de l'argumentation de Lodge, notamment concernant l'importance de la relation entre l'oral et l'écrit et la légitimité d'une comparaison entre les dialectes modernes et les *scriptae* médiévales. Nous rejetons enfin l'idée d'une norme très précoce de Bernard Cerquiglini (1991), même si les accointances normandes évoquées par lui nous semblent vraisemblables et même si l'élaboration pré-textuelle du français en contexte latin rejoint partiellement son explication. La critique de la tradition d'études par Cerquiglini garde par ailleurs toute sa validité.

Dans un premier temps, il ne s'agit là que d'une hypothèse de travail qui nous a semblée raisonnable et historiquement cohérente. Nous essayerons par la suite d'apporter des éléments d'argumentation pour renforcer la plausibilité de notre idée. Même si nous ne sommes pas encore en mesure de décrire précisément la forme langagière de la *scripta* parisienne, nous avancerons quelques paramètres linguistiques internes.

7.2. Questions autour de la langue parlée à Paris

Si l'importance des *scriptae* préexistantes et des mécanismes de neutralisation à l'écrit pour la formation de la *scripta* parisienne ne pourront pas sérieusement être mises en cause, la question de l'oralité reste controversée. Il est en effet possible de raisonner sur les interdépendances scripturales en présence de témoignages concrets – les manuscrits dont nous disposons –, alors que

l'oral de Paris ne peut être approché que de manière très indirecte. L'absence d'un dialecte urbain moderne, comme il a pu en exister à Nantes ou à Nice ou comme il existe encore à Venise, rend la tâche des plus ardues.

7.2.1. Tout d'abord, il s'agit d'admettre l'existence d'une variété parlée reconnaissable à Paris au Moyen Âge. Celle-ci a pu être mise en cause dans la discussion scientifique et a même pu être explicitement niée :

«L'Île-de-France ne se distinguait par aucun dialecte. Jusqu'aux portes, et sans doute dans les rues de la modeste bourgade parisienne, on devait parler picard, normand ou orléanais.» (Cerquiglini 1991, 124)⁸¹

Les différents témoignages métalinguistiques, souvent commentés, plaident toutefois assez nettement pour une hypothèse contraire, même s'ils demandent tous une grande prudence. Citons seulement le témoignage par trop connu de Conon de Béthune (1179) qui évoque vraisemblablement une variété proche de celle de Paris⁸² ou encore le plaidoyer plus tardif, mis dans la bouche de Jean de Meun :

«car né ne suis pas de Paris» vs «au parler que m'aprist ma mere, a Meun» (ConsBoèceAnMeun, wall. 3^e q. 14^e s.)⁸³

Les éléments les plus convaincants qui nous sont connus se trouvent dans la fameuse lettre de rémission de 1388 graciant un bourgeois parisien qui avait tué un valet d'origine picarde, suite à un échange de paroles où les deux hommes s'étaient moqués chacun de l'accent de l'autre :

«ledit de Chastillon cognut au parler que ycellui Thomas estoit picart, et (...) se prist à-parler le langage de Picardie; et ledit Thomas qui estoit picart prist à contre-faire le langage de France, et parlerent ainsi ensemble longuement»⁸⁴

⁸¹ Cité aussi par Lodge (2010a, 30); l'on reconnaît ici l'idée dont Félix Lecoy avait fait part à Cerquiglini oralement (cf. *supra* n. 5).

⁸² Conon semblait parler avec un accent picard, mis en cause par la reine et son fils («li François»); si le terme de comparaison semble établi – le picard –, il est difficile de savoir ce que *françois* veut dire. Lusignan (2012, 84sq.) retient comme hypothèse plausible 'la langue de Pontoise' qui était, à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de Paris, vraisemblablement très proche de celle de la capitale (cf. *infra* 7.3.2); il souligne par ailleurs que les variétés supposées s'opposer – celle de l'Artois et celle de Pontoise – étaient parfaitement intercompréhensibles («Si la puet on bien entendre en franchois»); cf. encore Cerquiglini 2007, 176-182.

⁸³ La mention de Meun, avec intention plaisante, n'appartient pas à toute la tradition de cette traduction inspirée de JMeunCons (cf. DEAFBibl); cf. par ailleurs Lusignan 2012, 148 et déjà 1987, 71.

⁸⁴ Le texte avait déjà été identifié par Dom Carpentier dans son supplément au *Glossarium* de Du Cange (1766, s.v. *lingua, Picardia*), puis cité, entre autres par Jacques

Le ‘langage de France’ est à entendre ici dans le sens de « français de l’Île-de-France » (Lusignan 2010, 125) et se réfère concrètement au parler du parisien Chastillon. Cette métonymie laisse entendre une relative unité dialectale entre Paris et ses environs immédiats (l’Île-de-France) qui reflète l’intensité des échanges entre la capitale et les villages qui l’entouraient. Citons, pour l’interprétation du passage, Gerhard Ernst :

« il était encore possible à un Picard de ridiculiser (à Paris) un Parisien en imitant le langage de celui-ci. Lebsanft en tire la conclusion qu’à ce stade, il n’existait pas encore dans le petit peuple de koïné parisienne orale considéré par les non-Parisiens comme une variété non-marquée et exemplaire. » (Ernst 2015, 80)

Il est également légitime de déduire qu’il existait bien, à la fin du 14^e siècle, une variété diatopique identifiable comme parler de Paris et de ses environs.

7.2.2. Un deuxième point, déjà plus délicat, concerne la nature des marques diatopiques du parler parisien. Gaston Paris postulait que cette variété dialectale était somme toute peu marquée :

« dans son foyer propre, à Paris et dans le Parisien, il [= le dialecte] nous présente entre les sons et les formes des autres dialectes un intermédiaire ou plutôt un équilibre qui le rendait parfaitement propre à les supplanter par la suite (...) »⁸⁵

La conclusion téléologique de G. Paris est sans le moindre doute erronée : si la royauté avait pris sa capitale à Douai, à Metz ou à Lyon, la variété (pré-) standard du français se serait certainement basée sur un substrat dialectal périphérique, comme c’était le cas en anglais. Mais la réflexion de G. Paris, une fois libérée de l’idée de prédestination, correspond à tous les résultats de la géolinguistique : « un dialecte situé au centre d’un domaine linguistique est moins divergent des autres, toutes choses égales par ailleurs, que ceux-ci ne le sont entre eux »⁸⁶. La position géographique centrale de Paris à l’intérieur du territoire d’où il n’est donc pas sans conséquences linguistiques. Nous

Monfrin (en 1972), S. Lusignan (²1987, 71, d’après Du Cange) ou A. Lodge (1997, 136), enfin édité intégralement et commenté par Franz Lebsanft (2005 [mais 2001]) et, indépendamment de lui, par Serge Lusignan (2010); cf. aussi la synthèse chez Lusignan (2010, 119sq. [= état de la recherche]; 2012, 154) et chez Grübl (2014, 169). Nous citons d’après l’édition de Lebsanft (2005, 365), en modernisant la ponctuation et les majuscules. Notons que le passage continue : « (...) tant que ledit Thomas l’appella pour lui faire desplaisir ‘Sires honis’ [éd. Lusignan] en lui disant que c’estoit à-dire ou langage de leur pays ‘cous’ [*id.*] »; Lusignan identifie justement le sens de l’insulte *cous* “cocu” (cf. FEW 2/2, 1497a s.v. CULPA), mais l’éventuelle régionalité picarde du syntagme synonyme *sire honis* (ou *sire homs*) mériterait examen.

⁸⁵ Paris [1868], 1909, 157, cité chez Grübl 2014, 57.

⁸⁶ Greub/Chambon 2008, 2509, cité aussi chez Ernst 2015, 79.

ne sommes pas convaincu par l'idée, souvent évoquée, que la forte présence du standard à Paris aurait évincé la variété parlée autochtone : comme nous l'avons déjà vu, les dialectes ont une remarquable force de résistance contre les variétés exemplaires (cf. *supra* n. 75). Mais il n'est pas incohérent de supposer que la relative proximité entre la variété standard du français et les parlers dialectaux attestés autour de Paris au début du 20^e siècle soit liée, au moins en partie, au fait que ces parlers aient joué un rôle de 'substrat' lors de la formation de la variété exemplaire. La volonté de dédialectalisation et de neutralisation qui préside aux choix scriptologiques a pu rejoindre les caractéristiques d'une variété dialectale 'intermédiaire', de par sa position.

L'idée de Gaston Paris est trompeuse à plusieurs égards : (i) par sa pensée téléologique, (ii) par son interprétation chronologique – il postule une prédominance du dialecte de l'Île-de-France depuis le 12^e siècle – et (iii) par les modalités supposées de la diffusion de la variété exemplaire. Ce n'est pas le dialecte, mais la *scripta* parisienne qui s'imposera, même si celle-ci peut avoir été inspirée par le dialecte. Mais son idée nous semble juste (i) dans l'identification de la position géolinguistique particulière des parlers de Paris et (ii) dans le rôle éventuel de l'oral parisien dans la variété qui deviendra le standard français.

7.2.3. Nous avons retenu jusqu'ici trois éléments argumentatifs concernant l'oralité de Paris : (i) Paris a connu au Moyen Âge un dialecte primaire authentique et identifiable par les contemporains ; (ii) ce dialecte occupait une position intermédiaire dans le paysage des dialectes oïliques et (iii) il a pu servir de modèle, au moins partiel, dans la formation de la *scripta* parisienne, que ce soit de manière directe ou indirecte, à travers la tradition de l'écrit pré-textuel. Ces trois éléments nous semblent en harmonie avec ce que nous savons par ailleurs de l'histoire des langues romanes et de leur mise à l'écrit. Ils sont toutefois difficiles à prouver, justement parce que – si notre hypothèse est juste – le dialecte parisien comme la *scripta* parisienne ont la caractéristique structurelle de ne pas porter des marques qui leur seraient exclusivement propres à l'intérieur du diasystème de l'oral ou de l'écrit. Autant le dialecte que la *scripta* partagent vraisemblablement chacun de leurs traits phonétiques ou graphématiques, morphologiques et lexicaux avec d'autres variétés diatopiques. C'est ici que réside le noyau du malentendu dont a été victime Bernard Cerquiglini (cf. *supra* 7.2.1) : il n'a pas vu que l'absence de traits individuels propres ne met pas en cause une combinaison particulière, unique et reconnaissable de tous les traits réunis. Le dialecte parisien – tout comme la *scripta* parisienne – se caractérisait sans aucun doute par une 'particolar combinazione' ou un

‘enchevêtrement particulier’ de traits langagiers, concept variationniste que nous devons à Hans Goebel⁸⁷.

7.3. *Éléments descriptifs du français parlé à Paris*

Il nous semble possible d’approcher la question de l’oral parisien au Moyen Âge, mais à deux conditions: (i) la description détaillée de la *scripta* parisienne doit précéder une telle tentative – et nous sommes loins de connaître les caractéristiques précises de cette *scripta* (cf. *infra* 7.4); (ii) la réflexion sur les paramètres langagiers éventuellement pertinents doit reposer sur une combinaison minutieuse des données dialectales modernes et de la trajectoire diachronique des traits, ce qui suppose pour la plupart des paramètres potentiels une enquête très approfondie.

7.3.1. *Les paramètres langagiers proposés par Lodge*

Dans ce sens, la tentative très remarquée d’Anthony Lodge d’expliquer la *scripta* parisienne à l’aide de l’oral n’a pas pu se baser sur un fondement empirique suffisant. Si l’érudit britannique a apporté de nouveaux aspects interprétatifs importants, il ne disposait de toute évidence pas de données concrètes suffisantes concernant la variété écrite de Paris. Peut-être a-t-il sous-estimé également la complexité des implications de la dialectologie historique.

Les paramètres phonétiques qu’il a retenus dans sa description du parler de Paris sont en effet de nature très disparate. Prenons-les un par un, en commençant par les paramètres considérés comme définitoires du dialecte parisien par Lodge⁸⁸:

- (1) La diphtongaison de lat. /a/ accentué en syllabe libre (Lodge 2004, 60-62) caractérise tout simplement tous les parlers d’oïl par opposition aux variétés occitanes et francoprovençales; elle n’est donc nullement pertinente pour décrire la langue de Paris à l’intérieur du diasystème oïlique.
- (2) En revanche, l’opposition de /ka/ vs /tʃa/ (< lat. /k/ initial ou initiale de syllabe après consonne devant /a/) (Lodge 2004, 58sq.) distingue autant les parlers que les *scriptae* de la Picardie, de la Wallonie et de la Normandie de tous les autres parlers et *scriptae* d’oïl (y inclus la région de Paris); c’est donc un trait parfaitement pertinent dans ce contexte.

⁸⁷ D’après H. Goebel, le syntagme de *particular combinazione* a été introduit en 1875 par G. I. Ascoli en se référant à un choix de paramètres en géolinguistique; l’idée de l’*enchevêtrement particulier* se réfère en revanche aux données langagières en tant que telles, et c’est dans ce sens que nous utiliserons ici les deux termes. – Ajoutons que la dimension de la prosodie, qui est capitale pour l’identification d’une variété orale, nous restera à tout jamais inaccessible.

⁸⁸ Cf. Lodge 2004, 58-63; Lodge 2010a, 30 et 36sqq.

- (3) Cela vaut également pour la présence ou l'absence de la consonne épenthétique /d/ dans le groupe secondaire /n'r/ (*gendre* vs *genre*, Lodge 2004, 59sq.) qui oppose dès le Moyen Âge une zone occidentale (avec Paris) avec l'épenthèse et une zone orientale sans l'épenthèse (picard nord-oriental, wallon, champenois central et oriental, lorrain, bourguignon, franc-comtois)⁸⁹.

Si le premier trait est sans pertinence, ces deux derniers traits réunis permettent de placer la langue de Paris dans une zone sud-occidentale comportant avec l'Ouest, le Sud-Ouest et le Centre un peu moins du tiers du domaine d'oïl continental. Les isoglosses en question concernent sans le moindre doute autant la *scripta* que la langue parlée. En ligne générale, il n'est pas difficile d'ajouter d'autres traits qui opposent Paris aux groupes picardo-wallon, champenois-lorrain ou franc-comtois-bourguignon⁹⁰. Le regroupement de Paris avec une zone sud-occidentale correspond sans doute à une réalité autant de l'écrit que de l'oral à l'époque médiévale (cf. *infra* 7.3.2)⁹¹. Ajoutons que

⁸⁹ L'absence des épenthèses est toutefois moins marquée en bourguignon et en franc-comtois; cf. Dees 1980, carte n° 241 (*tenra* vs *tendra*): l'absence est généralisée à l'Est, sauf en Bourgogne et en Franche-Comté (ca 80% <nr>); Dees 1987, carte n° 429 (*covenra(t)* vs *covendra*): l'absence est (presque) généralisée en pic.sept., wall., lorr., moins forte en pic.mérid. (77%), champ. sept. (85%) et encore moins forte en champ., lorr.mérid., bourg. et frcomt. (50 à 60%). – Les actes frcomt. et bourg. des *DocLing* comportent également souvent la consonne épenthétique (il suffit de faire une interrogation sur le site en la restreignant sur les corpus en question et en indiquant "v.*nr", puis "v.*ndr"; la première recherche fournit presque exclusivement des formes fut. et cond. de *venir* et de ses dérivés [*venra*, *vanra*, *avenra*, *covenra*, *devenra*, *revenra*] ainsi que de *venredi*, la deuxième comporte aussi les formes de *vendre* qu'il faut naturellement exclure). Notons en passant que les chartes royales comportent l'absence de l'épenthèse dans six actes qui impliquent des protagonistes picards ou encore le roi d'Angleterre: 1284 05 17 01 [2 occ.] (+ Blanche d'Artois, reine de Navarre), 1295 04 15 01 et 1296 01 06 01 [2 occ.] (+ Guy de Dampierre, comte de Flandre), VR 1295 11 04 01 (+ Robert II, comte d'Artois), 1299 03 26 01 (concernant des biens en Picardie), 1299 08 03 01 [5 occ.] (+ Édouard Ier, roi d'Angleterre).

⁹⁰ Pour renforcer cette première définition géolinguistique, on pourrait ajouter – pour ne donner que deux exemples – les résultats de lat. /k/ devant /e i/ (pic. norm. /tʃ/ <ch> vs /ts/ <c> ailleurs) qui rejoignent l'opposition /tʃ(a)/ – /k(a)/ ou l'évolution de lat. /-atu ~ -'are/ > /ej/, caractéristique de « l'entière zone Nord-Est de la langue d'oïl, éventuellement avec une concentration particulière en norm.occ. et en wall. » (cf. notre étude sur les lieux d'écriture en Lorraine, Glessgen 2008, 473-477, ici 476). Citons encore l'étude minutieuse de la graphie <oa> par Jean-Paul Chauveau (2012) qui montre une communauté innovatrice, elle aussi, entre Paris et l'Ouest oïlique.

⁹¹ Cf. la conclusion que Max Pfister a formulée il y a déjà plus de vingt ans sur les *scriptae* oïliques aux 12^e et 13^e siècles: « A ce moment-là [= vers 1200], la France du Nord [= le territoire d'oïl] connaît une bipartition assez nette qui s'était annoncée au IX^e siècle déjà. Linguistiquement la France septentrionale est divisée en une partie orientale (Champagne, Picardie, Hainaut, Wallonie, Lorraine) qui s'oppose à une partie occidentale (France de l'Ouest, Centre et partie normande et anglo-normande) » (Pfister 1993, 122); cf. aussi Carles/Glessgen 2015, 110sq.

le Sud-Ouest, quant à lui, connaît une identité dialectale forte qui restreint ultérieurement la zone dialectale – et scriptologique – dans laquelle devait s'inscrire la langue de Paris.

Le quatrième des paramètres 'fondamentaux' de Lodge demande une attention particulière :

- (4) Les résultats de 'o[opposeraient selon Lodge (2004, 59) une zone occidentale située entre la Normandie et la Saintonge qui connaît l'issue [u] et le reste du territoire (avec Paris) qui connaît [œ]. Le cas est en réalité beaucoup plus complexe que l'explication de Lodge le laisse entrevoir, à commencer par la présentation des changements phonétiques en question (cf. Pierret 1994, 191sq.). Selon Jean-Paul Chauveau (et avant lui Georges Straka) le résultat occidental [u] n'a pas connu le stade antérieur diphtongué [ow], attesté par ailleurs dès la *Séquence de Sainte Eulalie*, mais est le produit d'une évolution à partir de [o] primitif (Chauveau 1989, 190sq.). Les différenciations ultérieures à partir de [ow] (> [ew] > [øw]) et la monophthongaison en [ø] (en finale ou devant [z]) ~ [œ] (devant consonne autre que [z] vs [> u]) ont dû se produire entre le 9^e et le 12^e siècle, mais au 13^e siècle la graphie <eu> n'est pas encore dominante ; la Lorraine, par exemple, favorise encore <ou> et <o> (Glessgen 2008, 478sq.). L'épicentre de <eu> se trouve en Picardie (à partir de 1224, la graphie est généralisée dans les *DocLing* pour Douai ; cf. aussi Pfister 1993, 112sq.) et Paris s'y joint dès les premiers textes (les occurrences de <ou ~ o> dans les actes royaux des *DocLing* sont l'exception à côté de <eu>, qui est également habituel dans le ms. BN fr. 899 de la *Bible de Paris* ou dans les *ChronSDenis*). Donc, il est en effet justifié de supposer que [ø ~ œ] était la prononciation parisienne au 13^e siècle et qu'elle se trouvait en parfaite concordance avec la graphie <eu> de la *scripta* parisienne. Il est également justifié de voir à cette époque une opposition entre un axe picard-parisien et l'Ouest, mais il faut voir aussi une opposition, au moins scriptologique, avec l'Est. Par ailleurs, l'âge du type [ø ~ œ] à Paris mériterait une étude dans les témoignages pré-textuels de la ville.

En synthèse, le résultat [ø ~ œ] <eu> (<'o[) appartient en effet à la langue parisienne du 13^e siècle, mais l'opposition est plus générale que Lodge ne l'indique. Par ailleurs, ce trait, qui sépare Paris de l'Ouest, est relativement isolé et ne s'inscrit pas, comme les deux paramètres précédents, dans un faisceau plus large.

Parallèlement à ces quatre paramètres dont l'interprétation est assez univoque, Lodge introduit cinq paramètres complémentaires pour établir son hypothèse d'une koinè orale qui se serait formée à Paris sous l'effet d'une forte immigration aux 12^e et 13^e siècles :

- les résultats de 'e[([we] vs [wa])
- ceux de lat. -ĒLLOS, -ĒLLIS (<iau> [jo] vs <eau> [o])

- les désinences de la 3^e pers. pl. de l'indicatif présent (<-ont> [ɔ̃] vs <-ent> (muet))
- celles de la 1^{re} pers. pl. du présent subjonctif, de l'indicatif imparfait et du conditionnel (<-eins ~ -ains ~ -iens> [(j)ɛ̃] vs <-ions> [jɔ̃])
- celles de la 3^e pers. pl. de l'indicatif imparfait et du conditionnel (<-eint ~ -aint> [ɛ̃] vs <-aient> [ɛ])

Dans tous ces cas, il s'agit toutefois d'évolutions en cours – le changement de [wɛ] vs [wa] étant tout simplement postérieur au 13^e siècle – et difficiles à percer. L'analyse détaillée de Klaus Gröbl (2014, 110-137; 144-177 et 2013) rend illusoire la tentative d'expliquer la présence des formes modernes dans la variété exemplaire ([wa], <eau>, <-ent>, <-ions>, <-aient>) par l'introduction à l'oral de variantes exogènes à Paris. La théorie d'une koinè orale qui aurait renforcé la neutralisation de l'écrit dans la capitale en devient pleinement caduque.

Si nous sommes en effet convaincu que cet élément de l'argumentation de Lodge ne peut pas être retenu, nous continuons de penser que son idée de prendre en considération la portée de l'oralité sur la formation du français exemplaire est pertinente, d'autant plus qu'A. Lodge poursuit cette interrogation dans une optique variationniste et sociolinguistique.

Si nous admettons pleinement l'idée d'une neutralisation au niveau scriptural, la cohérence entre la *scripta* parisienne et son 'substrat' dialectal reste selon nous une interrogation pertinente. Il n'y a pas de raison de considérer un texte qui comporte les formes <gendre>, <chastel>, <piece>, <acheté> et <seigneur> comme plus 'neutre' qu'un texte qui comporte les formes <genre>, <castel>, <pieche>, <achetei> et <seignour>. Le premier correspond tout simplement à nos attentes forgées par le standard moderne du français. En attendant, il s'agit là – et en bien d'autres cas – de formes en parfait accord avec la langue parlée à Paris, et en opposition à des variantes présentes dans d'autres dialectes.

7.3.2. *Les analyses dialectométriques de Goebel*

Ajoutons un élément complémentaire à cette réflexion : au-delà des arguments déjà présentés, il nous semble que Lodge a été induit en erreur par la distribution géolinguistique des traits langagiers modernes. D'après les atlas dialectaux, la région de Paris est en effet souvent solidaire avec la Champagne et la Picardie méridionale voisines. Il est toutefois probable que la situation médiévale était différente et cela ressort notamment des analyses dialectométriques de Hans Goebel.

Suite à un travail de longue haleine, Goebel a établi une description dialectométrique de l'ALF, de l'*Atlas des chartes*, puis de l'*Atlas des textes littéraires* de Dees, pour enfin comparer ces trois ressources géolinguistiques⁹². Les faiblesses philologiques des *Atlas* de Dees sont certes bien connues⁹³, mais nous avons pu démontrer qu'avec une certaine prudence, leurs données sont utilisables avec profit à des fins scriptologiques (Glessgen/Vachon 2013). La réinterprétation dialectométrique des données statistiques de l'*Atlas* par Goebel ajoute une sécurité complémentaire puisqu'elle superpose l'intégralité des 282 voire 517 cartes et puisqu'elle se base sur un réseau de localisations affiné⁹⁴. Cela augmente considérablement la densité des données individuelles et permet une meilleure précision dans la distribution spatiale des paramètres langagiers. Les résultats de la comparaison de l'ALF et des *Atlas* de Dees – tous sous leur forme dialectométrée – nous ont convaincu du constat de Goebel selon lequel «les structures de profondeur des trois stocks de données se ressemblent beaucoup, et ceci malgré la grande différence entre d'une part le caractère scriptural des données de Dees et l'oralité des données de l'ALF, et d'autre part le décalage temporel entre les deux 'points' de repère diachroniques (1200/1300 et 1900)» (Goebel/Smečka 2016, 334).

Le marquage diatopique est naturellement beaucoup plus fort dans les données dialectales que dans les données scriptologiques, fortement neutralisées; mais dans chaque région, on trouvera malgré tout des marques diatopiques propres à celle-ci, même si elles sont moins fréquentes que dans les relevés dialectaux.

Si ce premier constat est déjà très notable, cela vaut à plus forte raison pour les évolutions reconnaissables dans «la gestion de l'espace pratiquée, d'une part, par les *scribes médiévaux* et, de l'autre, par les *locuteurs dialectophones* de la fin du 19^e siècle» (Goebel/Smečka 2016, 344). Goebel souligne notamment «le brassage géolinguistique engendré au cours de la bien connue expansion circulaire des parlers centraux du domaine d'oïl» (*ib.*). Il s'agit là, bien entendu, d'une évolution à travers un demi millénaire et non pas d'une koinéisation survenue en une ou deux générations dans la capitale⁹⁵.

⁹² H. Goebel résume la trajectoire des ses travaux dans ce contexte depuis sa dialectométrisation de l'ALF en 1984 dans Goebel/Smečka 2016 (321-330).

⁹³ Cf. notre «analyse philologique du corpus» de l'*Atlas de textes littéraires* (Glessgen/Gouvert 2007, 56-59; 62-64) concernant notamment le choix des éditions, les principes et la qualité de la saisie ainsi que des problèmes de datation et de localisation.

⁹⁴ 85/87 'points géographiques' au lieu des 28/29 'centres scripturaux' des deux atlas, cf. Goebel/Smečka 2016, 325.

⁹⁵ Rappelons notre conviction, partagée avec A. Lodge, que ce 'brassage' résulte plutôt d'une interaction entre des variétés parlées de type dialectal (ou 'populaire') que des

Les différents résultats du travail de Goebel méritent d'être approfondis ultérieurement. Ici, c'est surtout la position de Paris et de son environnement immédiat dans l'espace oïlique qui nous intéresse. Celle-ci ressort notamment des cartes 43-45 (*ib.* 366) qui fournissent une synthèse générale et visualisent les grandes solidarités géolinguistiques. Pour pouvoir lire ces cartes, il faut connaître la distribution des données textuelles dans les atlas de Dees, qui est quelque peu bancal et qui n'a été identifiée que très récemment par Paul Videsott (2015b, 872*sq.*):

Dees distingue en effet 57 micro-régions et 28 macro-régions (cf. la liste chez Videsott 2015b, 874*sq.*):

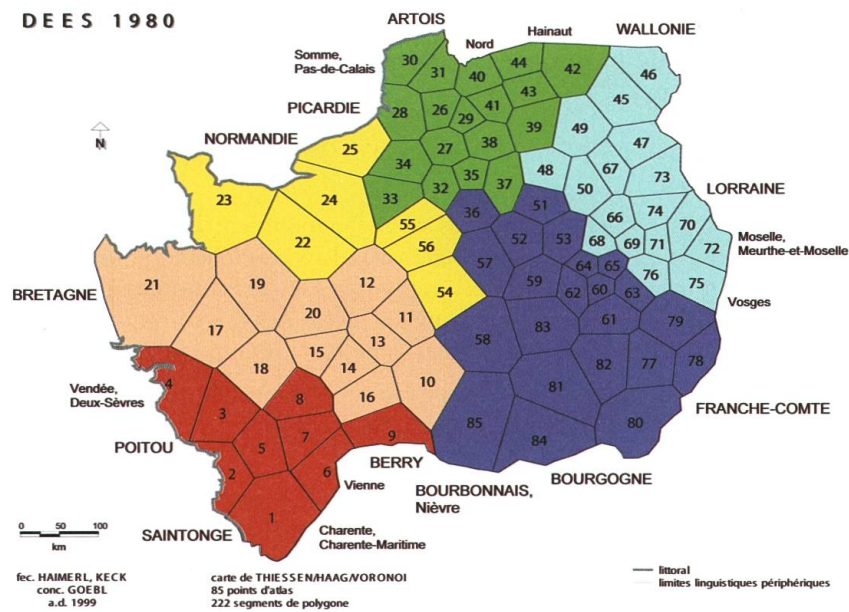
- (i) pour 18 des macro-régions, celles-ci regroupent entre deux et cinq micro-régions. L'essentiel des textes exploités est alors rattaché aux micro-régions qui fournissent ainsi les informations linguistiques les plus intéressantes; les macro-régions, quant à elles, réunissent tous les textes des micro-régions qui leur sont subordonnées, mais comportent aussi quelques textes complémentaires;
- (ii) pour 5 macro-régions, il n'existe pas de micro-région subordonnée: ici, les textes sont immédiatement rattachés à la macro-région qui a du coup le même statut que les micro-régions;
- (iii) 5 macro-régions ne comportent qu'une seule micro-région; il faut malgré tout distinguer les deux entités puisque, là encore, les macro-régions comportent des textes complémentaires par rapport aux micro-régions.

Dans les atlas de Dees, cette structure contradictoire ne ressort pas puisque les cartes ne distinguent que les 28 macro-régions, cumulant alors chaque fois tous les textes disponibles pour celles-ci.

Pour l'analyse dialectométrique, Goebel a choisi à raison d'intégrer les micro-régions qui sont bien plus précises. Il aurait été possible alors de renoncer aux 18 macro-régions du type (i) et aux 5 micro-régions du type (iii) pour ne retenir que les 57 micro-régions du type (i) ainsi que les 10 macro-régions des types (ii) et (iii). Après coup, cela nous aurait semblé le meilleur choix, même si cela aurait fait perdre certaines informations. Goebel a plutôt choisi de maintenir les 23 macro-régions des types (i) et (iii) malgré leur relative redondance, ce qui l'a obligé à juxtaposer des polygones avec deux statuts différents: ceux qui représentent un espace défini et ceux qui regroupent différents espaces.

effets d'imitation d'une variété exemplaire (cf. *supra* n. 75). Cette dernière était en principe présente pendant l'Ancien Régime dans toutes les villes du territoire de la couronne, mais elle appartenait partout à une élite peu nombreuse et alphabétisée, même à Paris.

La lecture et l'interprétation des cartes doit donc prendre en considération cette configuration peu confortable, mais qui permet néanmoins des observations fiables. Commençons avec les résultats pour l'*Atlas des chartes* (Goebel/Smečka 2016, carte 44):



0 5211 10422 15634 20845 26056 31267 36479 41690 46901



Carte 44: Corpus: 268 attributs scripturaux (Dees 1980)

Indice de similarité (SEM_{jk}): $100 - \text{Distance Euclidienne Moyenne}$
(DEM_{jk})

Cette carte fait ressortir de manière macroscopique six 'régions scriptologiques' dans l'espace d'oïl que nous retrouverons dans les six 'zones dialectales' de l'ALF (cf. *infra*). Or, à l'intérieur de la macro-région 'région parisienne' (polygone 54⁹⁶) qui nous intéresse avant tout ici, l'*Atlas des chartes* partage avec l'ALF seulement deux des trois micro-régions. Il s'agit des 'points' de Dees 56 (Paris) et 55 (Val d'Oise, donc au Nord-Ouest de Paris).

Grâce aux recherches minutieuses de Videsott (2015b)⁹⁷, nous pouvons désormais spécifier la provenance des documents sous-jacents aux données de l'*Atlas des chartes* pour ces deux micro-régions :

- pour 'Paris', l'atlas comporte 42 actes provenant presque exclusivement de la prévôté (1265-1300)⁹⁸;
- pour le 'Val d'Oise', ce sont 21 actes provenant de l'Hôtel-Dieu de Pontoise (1260-1300)⁹⁹.

L'atlas repose donc sur deux 'lieux d'écriture' bien définis, ce qui a l'avantage de fournir un ancrage linguistique circonscrit. La prévôté est en cela un bon choix puisqu'elle reflète les débuts de la *scripta* parisienne et qu'elle est moins neutralisée dans la langue de ses actes que la chancellerie royale un peu plus tard (cf. *infra* 8.2). Le corpus textuel de l'*Atlas des textes littéraires* (Dees 1987, 527sq.), quant à lui, comporte pour la 'région parisienne' trois manuscrits, qui sont légèrement plus tardifs – datant tous du 14^e siècle¹⁰⁰ – mais dont la provenance semble bien établie¹⁰¹. C'est donc cet ensemble constitué d'une soixantaine d'actes de Paris et de Pontoise et de trois manuscrits littéraires vraisemblablement rédigés à Paris, qui forme une unité linguistique nette.

⁹⁶ Pour éviter tout malentendu : le polygone 54 en question est placé sur les différentes cartes en dessous des polygones 55, 56 et 57, mais il ne correspond naturellement pas à un espace physique au sud-est de Paris et reflète en réalité la synthèse des données des trois micro-régions voisines.

⁹⁷ Cf. Videsott 2015b, 872sq. et le relevé détaillé et structuré des actes exploités pour la 'région parisienne' (2015b, 876-884).

⁹⁸ S'ajoutent deux actes isolés antérieurs de 1259 (entourage royal) et de 1253 (Saint-Martin-des-Champs); cf. Videsott *ib.* Parmi les 42 actes de la prévôté, trois ont été rédigés par des particuliers (cf. Videsott 2016b, 209 n. 19).

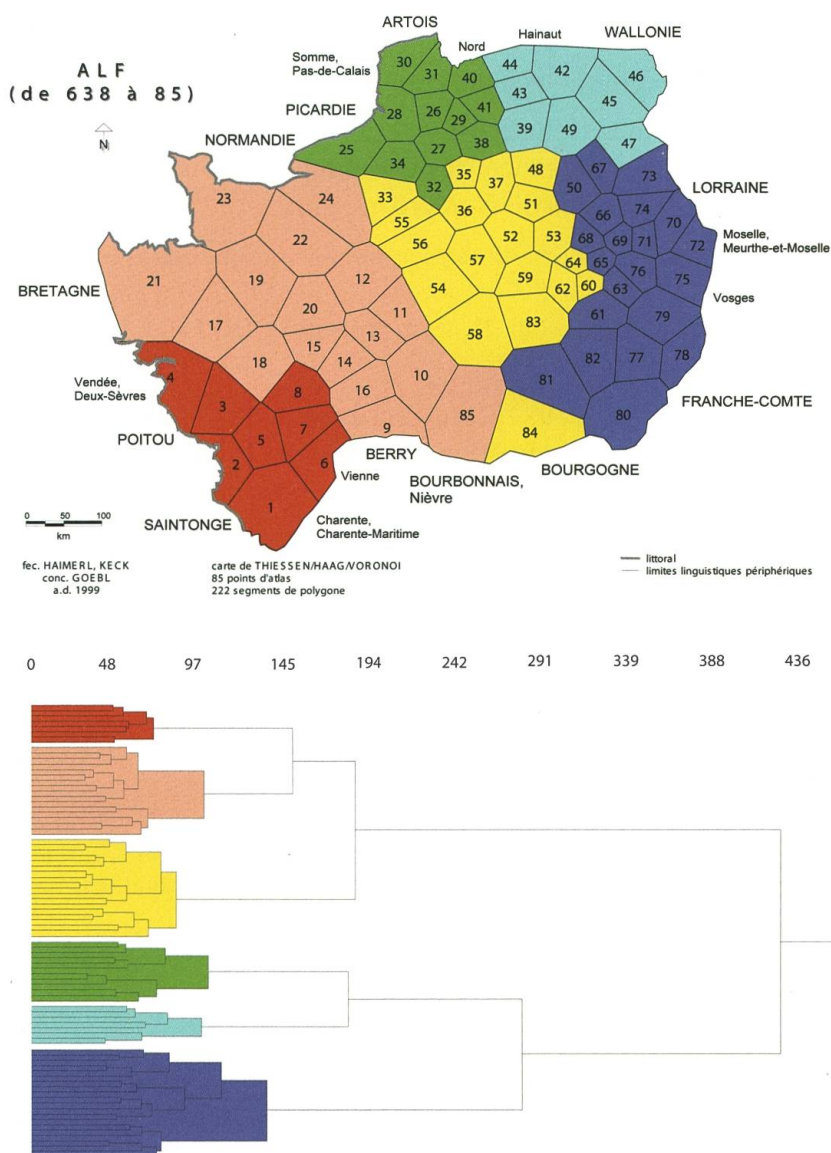
⁹⁹ S'ajoute un seul acte de Beaumont-sur-Oise, 20 km plus au Nord; deux des actes de Pontoise proviennent du couvent des Cordeliers; cf. Videsott *ib.*

¹⁰⁰ Les voici (nous suivons les indications de DEAFBibl):

- Covington Virginia H.A. Walton (De Ricci suppl. Census A 2200): Chas VergiA, ms. L = frc. ca 1325
- Oxford Bodl. Douce 360: Ren = frc. 1339
- BN, fr. 920: JMeunAbH = Paris ca 1395.

¹⁰¹ Notons que la macro-région 54 ('région parisienne') comporte 16 actes complémentaires : 5 actes de Pontoise, un de Paris, 5 placés dans le dép. de l'Essonne et 4 dans les Yvelines.

En revanche, la troisième micro-région de la ‘région parisienne’, Seine-et-Marne (57)¹⁰², à l’Est, se détache dans les atlas médiévaux des deux autres, contrairement à ce qui ressort de l’ALF (carte 45 chez Goebel/Smečka 2016):



Carte 45: Corpus: 1 279 cartes de travail (de toutes les catégories linguistiques)
tirées de l'ALF
Indice de similarité: Indice Pondéré d'Identité (avec le poids 1) $[IPI(1)_{jk}]$

¹⁰² L'Atlas des chartes repose ici sur 25 actes de 1259/60-1282, provenant du triangle entre Meaux, Nemours et Provins; cf. Videsott *ib.*

Ici, Paris (micro-région 56) et Pontoise (55) sont regroupés avec l'essentiel de l'Oise ainsi qu'avec l'intégralité de la Champagne, y inclus la Seine-et-Marne à l'Ouest et l'Yonne et la Côte d'Or septentrionale au Sud¹⁰³. En revanche, dans la *scripta* du 13^e siècle, la Champagne occidentale est linguistiquement coupée de Paris tout comme la Picardie méridionale.

Par ailleurs, dans les dialectes modernes, le noyau parisien autour de la Seine est nettement coupé de la Picardie septentrionale et, de manière moins marquée, de la Normandie (à l'Ouest) et du Centre (au Sud). Ce constat correspond en effet aux attentes dialectologiques modernes et confirme les travaux de Claire Fondet (1995) qui étaient à la base de la thèse d'Anthony Lodge.

Or, dans l'*Atlas des chartes* (cf. *supra*, la carte 44 de Goebel/Smečka 2016), la distribution est radicalement différente et inattendue : Paris et Pontoise sont rattachés de manière assez exclusive à la Normandie avec les micro-régions 25 (Seine-Maritime), 24 (Eure [et Calvados oriental]) et 23 (Calvados [occidental] et Manche) et la macro-région 22 (Normandie).

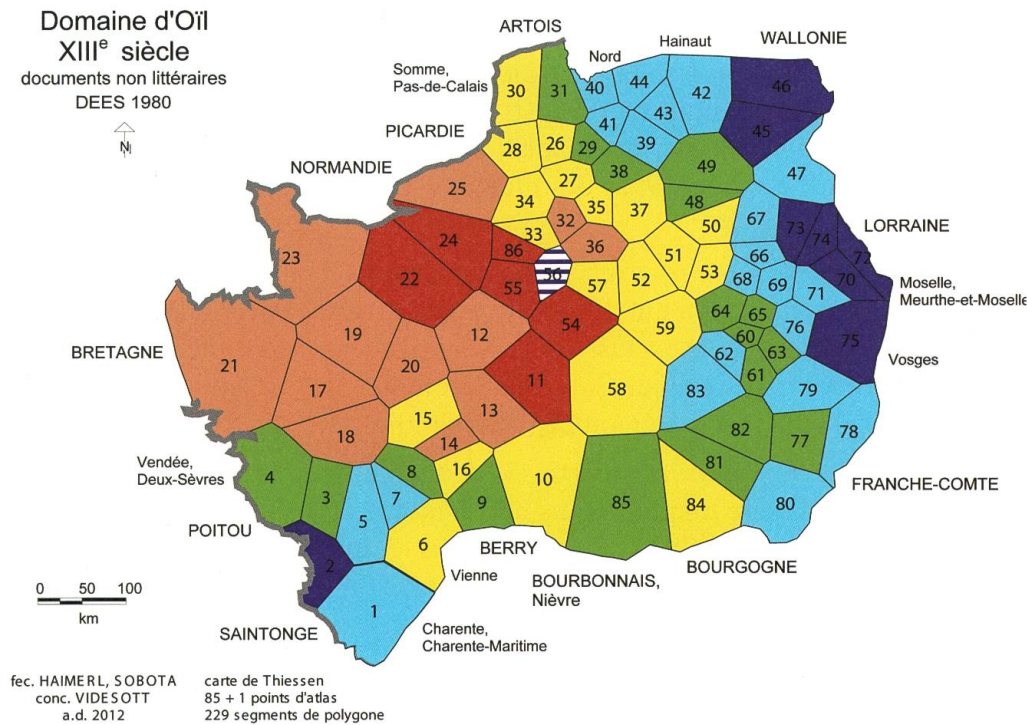
L'*Atlas des textes littéraires* (carte 43) confirme les résultats de l'*Atlas des chartes*, même s'il reste un peu moins net : il ajoute à la zone normanno-parisienne la micro-région 36 ('Oise sud-est') dans les environs de Paris et enlève la Basse-Normandie, avec la partie occidentale du Calvados et la Manche (polygone 23), qui est solidaire ici avec l'Ouest.

La classification hiérarchique des six ensembles retenue dans les deux cartes synthétiques en 'arbres' (en dessous des cartes) rend encore plus nets les constats évolutifs : à l'époque moderne, les régions septentrionales et orientales forment un ensemble relatif qui s'oppose à un deuxième ensemble central et occidental, englobant la Champagne avec la région parisienne, la Normandie méridionale, le Centre, l'Ouest et le Sud-Ouest. Vers 1300 en revanche, la bipartition de la France oppose toute la moitié est du territoire d'oïl (avec, cette fois-ci, la Champagne) à la moitié ouest comportant l'essentiel de la Normandie avec la région parisienne, l'Ouest, le Sud-Ouest et le Centre.

Pour clarifier notre constat, il est utile de faire appel aux vues alternatives que la dialectométrie offre sur les mêmes données linguistiques. Il est ainsi possible de mettre en relation dans une carte de 'similarité' très directement la micro-région 56 (Paris) avec l'ensemble de l'*Atlas des chartes*. Au lieu de comparer tous les points entre eux – comme cela a été le cas dans les deux cartes précédentes – on compare tous les points avec un seul pour mesurer

¹⁰³ Cela correspond aux micro-régions 33, 35-36, 52, 53, 57, 62, 64 et 84 ainsi que les macro-régions 37, 48, 51, 58-60.

la distance linguistique de ce dernier. Hans Goebl nous a très aimablement proposé cette vue qui souligne nouvellement la relative unité normanno-parisienne au 13^e siècle :

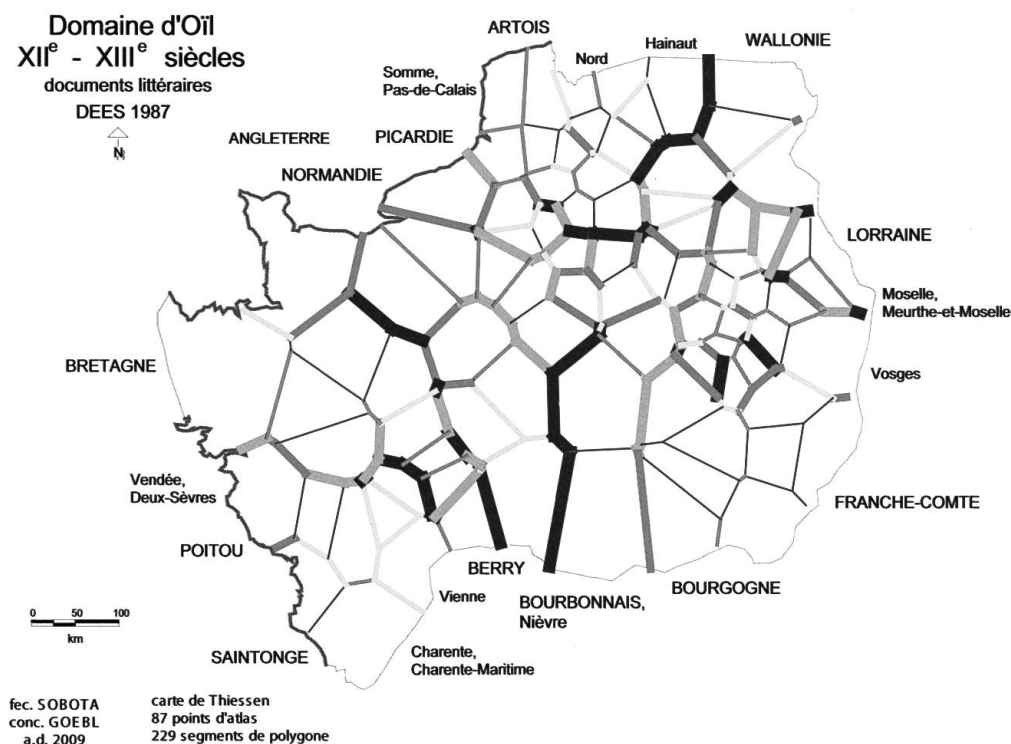


Comme dans les cartes précédentes, les couleurs ‘chaudes’ (rouge, puis saumon) indiquent une ressemblance maximale, les couleurs ‘froides’ une distance croissante (vert, bleu clair, bleu foncé).

Les transformations entre 1300 et 1900 s’accroissent ultérieurement si l’on considère les cartes 30-32 dans Goebl/Smečka 2016 (‘cartes à cloisons’, p. 361) qui visualisent autant les lignes de fracture et les ressemblances entre les variétés diatopiques. Les premières sont représentées par des barres violettes (ou bleues), les dernières par des lignes fines rouges (ou oranges). Dans l’*Atlas des chartes* (carte 31), c’est de nouveau la Normandie (polygones 22 à 25) qui s’avère pleinement solidaire avec le noyau parisien (polygones 54 à 56)¹⁰⁴. L’*Atlas des textes littéraires* (carte 30) fait ressortir particulièrement bien la

¹⁰⁴ Les numéros des polygones ne sont pas indiqués sur les cartes à cloisons, mais leur distribution est la même que sur les autres cartes.

rupture entre l'ensemble normanno-parisien et les autres régions (le domaine oriental, la Picardie, le Centre et le Sud-Ouest):



Autour de l'ensemble normanno-parisien se placent ainsi des lignes bleues ou violettes marquant une rupture maximale. Paris est donc ouvert sur la seule Normandie, notamment autour du cours de la Seine¹⁰⁵. La capitale est en revanche plutôt coupée du Centre et très clairement coupée autant de la Picardie que de la Champagne.

¹⁰⁵ De manière plus globale, l'ensemble normanno-parisien de même que l'appartenance de Paris à la moitié Ouest du territoire d'oïl ressortent déjà très nettement de la carte de corrélation visualisant la «parenté linguistique entre la Région Parisienne et les autres régions» de Huber/Van Reenen-Stein (1988, 97) basée également sur les données de l'*Atlas des chartes* (cf. aussi *ib.* 99 la carte des «groupements dialectaux» qui distingue un ensemble autour de Paris [avec l'Ouest et le Centre] qui s'oppose à cinq autres ensembles: le Sud-Ouest, la Picardie, la Wallonie, la Lorraine et la Franche-Comté/Bourgogne).

7.3.3. *Interprétations ultérieures*

Les résultats quelque peu surprenants qui ressortent des travaux de Goebel ont été confirmés et accentués par Paul Videsott qui a comparé dans deux récentes études les actes royaux du 13^e siècle et les données de l'*Atlas des chartes* (2013b, 2015b). Dans ces comparaisons, la solidarité entre Paris et la Normandie apparaît avec tout autant de clarté, mais Paris se trouve également en harmonie avec la Champagne, au moins occidentale¹⁰⁶. Sans vouloir nous avancer trop loin en l'état actuel des analyses internes dont nous disposons, il nous semble raisonnable de supposer que les cartes de Goebel, dont le calcul prend en considération l'intégralité de l'espace, se rapprochent davantage des réalités dialectologiques et de l'orientation initiale de Paris en aval de la Seine. Celles de Videsott, qui sont centrées sur la *scripta* royale reflètent plutôt la dimension scriptologique, comme nous le verrons aussi plus loin dans les relevés grapho-phonétiques (cf. *infra* 7.4.1). En même temps, les cartes de Videsott sont sans doute tributaires de l'orientation de la Champagne occidentale vers Paris qui sera déterminante dans les siècles suivants¹⁰⁷. L'ouverture – partielle – de la langue de Paris vers l'Est à partir du 13^e siècle rendrait ainsi justice à la théorisation d'Anthony Lodge.

Il est évident qu'il faut rester prudents lorsque l'on compare des données scriptologiques et dialectologiques. Il est également évident que la base phi-

¹⁰⁶ Cf. les observations de Serge Lusignan dans son interprétation de l'article de Videsott 2013b: «Il reste les sous-régions 52 et 59 qu'on pourrait désigner comme la frange occidentale du comté de Champagne. En termes de la géographie actuelle, la Champagne recouvrait la totalité des départements de la Marne, de l'Aube et de la Haute-Marne. Je ne crois pas fondé de dire que le français royal était proche du français de la Champagne sans apporter des nuances importantes. C'est le français de l'extrémité ouest de la Champagne qui est proche de celui de Paris.» (courriel du 7 nov. 2016). Lusignan relève également une faille malencontreuse dans les cartes de Videsott où le Bourbonnais (polygone 85) ressemble étrangement au noyau parisien: «Le Bourbonnais était à la frontière oïl, oc et franco-provençal. Il est presque inconcevable que son français ait pu être proche de celui de Paris. Pour résoudre l'énigme, il faut retourner aux sources utilisées par Dees. Elles sont peu nombreuses : 13 chartes dont 10 tirées de *Parler bourbonnais*. Un retour à cette édition montre que 9 de ces chartes se rattachent à l'administration d'Agnès dame de Bourbon. Celle-ci est une Dampierre, famille noble de l'Aube. De même, le dixième acte concerne Guy de Dampierre. Il y a tout à parier qu'Agnès de Dampierre avait à ses côtés un ou des clercs qu'elle avait amenés du nord, qui savaient écrire dans un français proche de celui de Paris qui était le sien.» (*ib.*).

¹⁰⁷ Les ressemblances scriptologiques entre la Champagne occidentale et Paris sont également apparentes dans l'analyse des lieux d'écriture de la Champagne réalisée par notre élève Dumitru Kihai (2011). Celles-ci ne contredisent pas l'appartenance dialectologique fondamentale – et plus ancienne – de Paris aux parlers de l'Ouest (cf. encore Chauveau 2012).

lologique des *Atlas* de Dees est sujette à caution, d'autant plus pour la 'région parisienne' où le choix des textes est convaincant, mais restreint. Pour les régions où nous disposons de travaux plus approfondis – comme la Normandie, étudiée par Hans Goebel dans sa thèse (1970), la Picardie (Gossen 1970) ou la Lorraine qui nous est particulièrement familière (Glessgen 2008) – les comparaisons dialectométriques sont toutefois très pertinentes et cohérentes. La solidarité géolinguistique normanno-parisienne qui ressort des cartes dialectométriques de Goebel doit donc être considérée comme un constat et non plus comme une simple hypothèse de travail.

Dans un sens, nos résultats peuvent se lire comme un écho lointain de la thèse de doctorat succincte de Gertrud Wacker (1916, 87 pages) dont F. Möhren résume l'idée centrale (2016, 39 n. 7):

«normand et dialecte de l'Île de France font aux 1^{er} et 2^e tiers du XII^e s. ce qu'elle appelle 'ancien francien' ('altfranzisch', p. 87), le 3^e tiers verrait l'évolution vers le 'nouveau francien' ('neufranzisch') qui se retire sur l'Île de France et qui est influencé par le picard (...) depuis le début du XIII^e siècle. Son constat final: éducation et métier sont plus importants pour la langue d'un poète que sa patrie (p. 87).»

L'étude de Wacker, basée exclusivement sur des textes littéraires, reste bien entendu tributaire des théorisations de son époque¹⁰⁸, mais elle a le mérite de souligner l'importance de la Normandie pour la trajectoire de la langue française standard.

Nos constats devront être affinés, bien entendu, par des sondages et analyses textuels autant pour Paris et ses environs que pour la Normandie. Soulignons notamment deux aspects:

- (1) Dans la bipartition dialectale de la France médiévale (cf. *supra* 7.3.2), la position de la Normandie mérite une attention particulière. Au sud-ouest de la Seine ('rive gauche'), le rattachement normand aux dialectes occidentaux semble bien établi, au moins au Moyen Âge. Au nord de la Seine – l'actuel département de la Seine-Maritime (polygone 25) –, les cartes 43-45 de Goebel indiquent une réorientation de la Normandie occidentale (au Moyen Âge) vers la Picardie (à l'époque moderne). Ce caractère de zone de transition entre les deux grands ensembles dialectaux ressort également de la thèse de Goebel sur la *Normandische Urkundensprache* où l'auteur distingue dans les conclusions une partie occidentale de la

¹⁰⁸ Cf. aussi le compte rendu détaillé d'Arthur Långfors, *Romania* 51 (1925), 295-302. Comme Klaus Gröbl nous l'a fait remarquer, Wacker suit la lignée de H. Suchier dans le *Grundriss* de G. Gröber qui à son tour développe des idées de G. Paris (cf. Gröbl 2014 n. 107, 149).

Normandie, plus autonome, et une partie orientale autour des diocèses de Rouen et même d'Evreux, où les graphies s'orientent dès le Moyen Âge vers la Picardie (1979, 315sq.).

- (2) Le lien dialectal entre Paris et la Normandie, le long de l'axe de la Seine, incite à examiner les paramètres externes en jeu dans une étude plus approfondie: les évolutions dans l'histoire du peuplement, les effets des ravages normands aux 9^e et 10^e siècles, le commerce intense à travers le fleuve, les conditions politiques et ecclésiastiques ainsi que la scripturalité de la Normandie. C'est une étude que Serge Lusignan souhaite entreprendre et nous espérons qu'elle puisse être fructueuse.

Le sujet est donc vaste. Mais on peut et doit établir dès à présent que le dialecte médiéval de Paris était sans doute proche du normand et non du picard ou encore du champenois. Cela peut surprendre à cause de certains traits normands spectaculaires comme notamment l'absence de la palatalisation de [ka] et la palatalisation de [tse > tʃe]¹⁰⁹. Nous suivons donc bien l'idée de Hans Goebl que la 'particolar combinazione' des traits est plus importante que quelques éléments même très marqués.

7.4. Questions autour de la scripta de Paris

Si notre réflexion a porté jusqu'ici sur l'orientation dialectale de l'oral parisien, les aspects scripturaux sont naturellement tout aussi essentiels. Ils ont par ailleurs la grande qualité de pouvoir être étudiés sur des bases empiriques solides. Pourtant, la *scripta* parisienne de la deuxième moitié du 13^e et du 14^e siècle n'a jamais été décrite de manière systématique ni encore sur une base textuelle fiable¹¹⁰. Étant donné l'importance indiscutable de cette variété pour le diasystème historique du français, nous supposons que cela s'explique par une conscience trop peu développée des paramètres externes qui définissent son cadre chronologique et les modalités d'expression de la scripturalité parisienne. En attendant une étude plus approfondie, nous présenterons par la suite quelques observations concernant les éléments grapho-phonétiques, morphologiques et lexicaux dont nous disposons à l'heure actuelle.

¹⁰⁹ Sachant que ces deux traits normands conservateurs sont en revanche partagés par le picard et n'éloignent donc pas plus la langue de Paris de celle de la Normandie que de celle de la Picardie.

¹¹⁰ L'étude datée de Metzke 1880/81 repose sur une documentation composite, intégrant des copies tardives et des actes qui, malgré leur localisation explicite «à Paris», ont pu être rédigés par des chancelleries non parisiennes (cf. Videsott 2013b, 4 et déjà 2010b, 63 n. 3).

7.4.1. Grapho-phonétique

Pour les aspects grapho-phonétiques, nous nous basons sur le récent travail de Paul Videsott qui a appliqué les 268 paramètres grapho-phonétiques et morphologiques de l'*Atlas des chartes* sur son corpus de 120 chartes royales (2015b, 884sq.). Il a ainsi identifié un ensemble de huit chartes datées de 1297 rédigées dans une *scripta* picardisante (*ib.*, 868-871). Celles-ci sembleraient «indiquer que l'écrit régional picard représentait une variation linguistique acceptée par la chancellerie royale de cette époque» (*ib.* 870), sachant qu'il s'agit ici bien d'une *scripta* mixte (parisienne avec des éléments picards) et non d'une *scripta* pleinement picarde (*ib.* 895). Le phénomène rejoint et confirme par ailleurs nos observations sur Henri d'Andeli ou Rutebeuf qui ont écrit à Paris dans une *scripta* non parisienne (cf. *supra* chap. 3).

En se concentrant ensuite sur les 112 actes pleinement parisiens, Videsott montre que la *scripta* royale connaît une certaine variance interne à la fin du 13^e siècle (*ib.* 896). Nous avons repris les données chiffrées de son tableau : sur les 268 paramètres de Dees, 35 ne trouvent aucune réalisation dans les 112 actes ; sur les 233 paramètres réalisés, la moitié est intégralement uniforme (117 paramètres), l'autre moitié connaît une variance, souvent faible (entre 1 et 5% pour 29 paramètres), mais parfois aussi plus générale : dans 43 cas, les variantes en opposition atteignent entre 20 et 50% (s'opposant alors à 80 voire à 50%).

Le choix des paramètres de Dees n'est toutefois pas très heureux. Il a été conçu pour permettre un balisage rapide et n'est pas structuré selon les oppositions fonctionnelles en phonétique (ou en morphologie) historique. Les relevés réunis ici permettent néanmoins quelques premières observations, en commençant par les paramètres uniformes qui comptabilisent en moyenne le plus grand nombre d'occurrences. Nous n'insisterons pas sur les oppositions nombreuses et nettes entre la *scripta* royale et la *scripta* picarde, comme par ex. le paramètre 83 (SUA) concernant le déterminant *sa* [139 occ.] contre la forme picarde *se* [0 occ. dans le corpus], opposition étudiée en détail par Grübl (2014, 232sq.), ou encore les paramètres 197 (TERRA), 239 (AUDRUNT) et 244 (VEDRUNT) qui opposent un double <rr> parisien [194 + 33 + 64 occ.] à un simple <r> picard [0 occ.]. Même si le contraste avec la Picardie mérite toute l'attention, il est généralement admis et reconnu. Il est donc plus intéressant de relever les autres oppositions dans les choix scripturaux de la chancellerie royale. Voici, sur la page suivante, une vingtaine de cas – dont la moitié implique la famille de ILLE – que nous avons extraits de la liste publiée en reprenant les relevés effectués dans les *DocLing* que Paul Videsott nous a aimablement transmis.

para- mètre de Dees n°	étymon (d'après GoebI)	forme(s) dans les actes royaux	nombre d'oc- currences ¹¹¹	régions et formes auxquelles la <i>scripta</i> royale s'oppose (d'après l' <i>Atlas</i> de Dees)	autres variantes <u>non</u> présentes dans les actes royaux
29 + 33	ECCU + HOC	<i>ce</i>	322	pic.: <i>che</i> , Sud-Ouest: <i>ceo(u)</i>	<i>ceu, co, iceu, cei,</i> <i>ice, cen, sen</i> etc.
6 + 7	SE	<i>soi</i>	13	pic.: <i>si</i> , Sud-Ouest et Ouest: <i>sei</i>	
8 + 15	ILLE / ILLI	<i>il (sg./pl.)</i>	723	wall.: <i>ilh</i> , Ouest: <i>ils</i>	
52	IN ILLU	<i>ou</i>	86 [+ 2x <i>el</i> en 1259]	champ., lorr., wall., Sud- Ouest: <i>o(u)n, en, an</i>	<i>el, eu, au</i> etc.
56	IN ILLOS	<i>es</i>	96 [+ 1x <i>au</i> en 1271]	champ., lorr., wall., Sud- Ouest: <i>a(i)ns, e(i)ns</i>	<i>eus, aus, ous</i> etc.
106 + 111	SEX + DECEM	<i>sis, dis</i>	34 + 87 [+ 1x <i>dix</i>]	Est, Sud-Est, Ouest, sauf norm.: <i>seis, deis</i>	<i>sies, dies</i> etc.
17	ILLORU	<i>lor</i>	7	Ouest, pic.-wall., Est, Sud- Est: <i>lour</i>	
20 + 22	ILLOS	<i>eaus</i>	17 [+ 9x <i>aux</i>]	Sud-Ouest, Est: <i>eo(u)s,</i> <i>ous</i> passim: <i>aux, als, aus</i> etc.	
155	FRATRE	<i>frere(s)</i>	73	champ., lorr., partiellement norm.: <i>freire(s)</i>	
38-40	ILLA	<i>la</i>	95 [c.sj.] + 1067 [c.rég.]	pic., wall.: <i>le</i> [= 33 + 190 occ. dans les chartes picar- disantes] pic., wall., Est, Sud-Est: <i>li</i>	
9 + 35	ILLU	<i>le</i>	10 [pron.] + 505 [art.] [+ 5x <i>lo</i> en 1254]	Est, Sud-Est: <i>lo</i>	
48+49	AD ILLU	<i>au</i>	253	wall.: <i>al</i> / Est: <i>a(i)</i>	
219	-UMUS	<i>-ons</i>	712 [+ 5x <i>-on</i>]	Ouest: <i>-on</i>	<i>-uns, -oms</i>
160	HERE	<i>heir(s)</i>	26	Ouest, Centre, bourg.: <i>her(s)</i>	

¹¹¹ Pour éviter les doublons, nos décomptes ne prennent en considération que les 92 actes originaux non picardisants, en excluant les minutes, les *vidimus* et les copies, également édités par Videsott.

104	TRES	<i>trois</i>	37	Sud-Ouest et Ouest: <i>treis</i> , <i>trais</i> etc.	
45	DE ILLU	<i>dou</i>	102	Sud-Ouest: <i>dau</i>	<i>do</i> , <i>dor</i>
46	DE ILLOS	<i>des</i>	350	Sud-Ouest: <i>dau(s)</i> , <i>dou(s)</i>	<i>deus</i> , <i>dez</i>
217	-AT (3 ^e sg prés ind -er)	-e	23	Sud-Ouest: -et	
85	NOSTRI	<i>nostre</i>	654 [+ 7 occ. <i>nostres</i>]	Centre, bourg.: <i>notre(s)</i>	

La *scripta* royale connaît donc des solidarités et oppositions géolinguistiques très variables. Elle s'oppose ainsi autant aux *scriptae* du Nord (picarde et wallonne) qu'à celles de l'Est (y inclus la Champagne) et du Sud-Est, qu'au Sud-Ouest et, un peu plus rarement à l'Ouest. Il est vrai que les oppositions avec la Normandie sont rares. Nous interprétons ces regroupements diversifiés plutôt par la position géolinguistique intermédiaire de Paris que comme l'effet d'une volonté de neutralisation, même si cette dernière est certainement coprésente dans les choix scripturaux.

En revanche, parmi la quarantaine de cas de variance forte à l'intérieur de la *scripta* royale, certains semblent refléter plus directement des phénomènes de neutralisation. Cela concerne surtout les paramètres avec une variance particulièrement marquée et ayant une implication phonétique. Nous avons retenu notamment les cinq oppositions suivantes (dont les deux premières relèvent plus précisément de la morpho-syntaxe):

paramètre de Dees n°	étymon (d'après Goebel)	solidarités géolinguistiques des variantes dans les actes royaux (d'après l' <i>Atlas</i> de Dees)	
34 + 37	ILLI (c.sj.m.sg. + pl.)	Est: <i>li</i> [175x sg., 57x pl.]	Ouest: <i>le</i> [67x], <i>les</i> [39x]
150	FILIU (c.rg.m.sg.)	Est: <i>fil</i> [26x], <i>fill</i> [2x]	Ouest: <i>filz</i> [8x], <i>fiz</i> [1x], <i>fiuz</i> [1x]
248 + 259	FAC(E)RE + FACTU	Est: <i>faire</i> [81x] / <i>fait</i> [170x]; cf. aussi <i>feire</i> [3x] / <i>feit</i> [5x]	Centre: <i>fere</i> [71x] / <i>fet</i> [115x]
42	DE ILLU	Nord-Ouest (norm., pic., wall.): <i>du</i> [311x]	Sud: <i>dou</i> [152x]
168	LOCU	Nord (pic., wall., moins norm., partiellement champ.): <i>lieu</i> [50x]	Sud: <i>leu</i> [22x]

Nous relevons dans ces paramètres une prépondérance dans un rapport de 2 à 1 de formes propres à l'Est et au Nord, contre des formes de l'Ouest et du Sud. Si le rattachement géolinguistique de Paris à la Normandie et à l'Ouest du domaine d'oïl est primaire et s'il reste présent dans les variantes relevées, nous observons ici une emprise complémentaire des *scriptae* nord-orientales¹¹². Nous supposons qu'il s'agit là de phénomènes d'équilibrage au niveau de l'écrit qui favorisaient des variantes inhabituelles pour l'oral de Paris. Il est possible que l'on touche ici très concrètement une voie d'introduction des 'emprunts' aux variétés de *scripta* d'autres régions. Les paramètres uniformes dans la *scripta* royale en revanche pourraient correspondre plutôt à des formes en usage dans le parler parisien, sachant que ce dernier facteur n'a peut-être pas été suffisamment pris en considération dans les études scriptologiques jusqu'ici¹¹³.

Il serait prématuré de tirer des conclusions très générales de ces premiers relevés. Ceux-ci montrent toutefois qu'il est parfaitement possible de décrire en détail la *scripta* parisienne au moment de sa constitution entre 1250 et 1300 et qu'il est également possible d'interpréter ses choix grapho-phonétiques dans une optique contrastive, autant scriptologique que dialectologique.

Un dernier point nous semble dès à présent identifiable: nos relevés font apparaître que la variance interne de la chancellerie royale est extrêmement réduite. Les scribes favorisent de toute évidence des choix 'uniques' comme *ce*, *ou*, *es*, *sis/dis* etc. et non un panel parmi les multiples variantes qui coexistent dans la *scripta* oïlique médiévale. Même dans le cas des oppositions que nous avons relevées, il s'agit d'oppositions essentiellement binaires (*du* vs *dou*, *lieu* vs *leu* etc.), sans variance ultérieure. C'est peut-être sur ce point que la chancellerie royale se distingue le plus nettement des autres *scriptae* contemporaines. Nous sommes ici face à la formation d'un modèle à tendance

¹¹² Notons dans cette logique que les 14 actes de la *scripta* royale de Philippe III comportent certains éléments d'une *scripta* orientale, cf. Videsott 2015b, 866 n. 6: «la présence majoritaire de formes en *-en-* (*dedens*, *einsi*) à côté de celles en *-an-* (...), celle de *i*-parasites (dans la charte R 1268 12 32 01: *conteisse*, *fortereices* [2x], *leitres* [3x]) »; le cas de <-or> au lieu de l'innovation septentrionale <-eur> (<-ÖRE) pourrait s'expliquer également par des modèles occidentaux ou encore comme graphie traditionnelle autochtone (cf. *supra* 7.3.1 (4)).

¹¹³ L'expérience des *DocLing* – dont la base comporte actuellement 250 000 balises graphématiques – montre par ailleurs que la variance suprarégionale est encore plus développée au 13^e siècle que ce que l'on aurait pu penser. Les éléments régionaux sont, certes, identifiables par voie de la quantification et au niveau des lieux d'écriture. Mais ils sont toujours coprésents avec des formes suprarégionale ou provenant d'autres lieux.

invariante, ce qui représente une rupture radicale avec la scripturalité médiévale telle que nous la connaissons par ailleurs.

7.4.2. *Éléments de morphologie et de lexique*

Dans le domaine de la morphologie, nous ne connaissons qu'une seule étude systématique à base philologique fiable portant sur les textes parisiens de la deuxième moitié du 13^e siècle. Elle se place dans une introduction à l'ancien français rédigée par Guy de Poerck (1962) en deux fascicules photocopiés, le premier comportant une édition critique d'un extrait de la Bible de Paris (cf. *infra* 8.2)¹¹⁴, le deuxième une analyse morphologique du ms. BnF fr. 899 dont la réalisation à Paris vers 1260 est généralement reconnue. L'extrait correspond dans ce manuscrit aux trois feuillets compris entre 362v^ob et 365v^ob et comportant les cinq chapitres 20 à 24 des *Actes des Apôtres*. Malgré le volume textuel restreint à l'étude, autant l'édition que l'analyse sont remarquables. Poerck décrit dans le menu détail la morphologie nominale, verbale et pronominale du ms. parisien, en ajoutant quelques relevés complémentaires (conjonctions, prépositions, adverbes circonstanciels, préfixations, suffixations). Ce qui ressort le plus clairement de son analyse est la grande cohérence interne de la physionomie morphologique de cette *scripta* à vocation exemplaire. Cela vaut autant pour le système nominal (Poerck 1962, fasc. 2, 1-10) et les pronoms (*ib.* 11-32) que pour la flexion verbale qui est extrêmement régulière (*ib.* 33-70). Le constat de l'invariance concerne tous les domaines. Prenons le cas des déterminants :

- système des articles définis : masc. suj. sg. *li* – rég. sg. *le* / suj. pl. *li* – rég. pl. *les*, fém. suj. et rég. sg. *la* – pl. *les* (*ib.* 22)
- pronoms personnels : *ge* – *tu* / *me* – *te* – *se* / *moi* – *toi* – *soi* / *nos* – *vos* / *tuen* – *suen* (*ib.* 16-19; 23)
- pronoms démonstratifs : masc. sg. suj. *cil* – *celui* / *cist* – *cestui*, rég. *cel* – *celui* / *cest* – *cestui*, pl. suj. *cil* / *cist*, rég. *cels* / *cez* etc. ; ici, on relève toutefois des formes alternatives en *i-* (*icil* etc.) (*ib.* 28-30)

L'exemple le plus flagrant est peut-être celui de la flexion bicasuelle qui est en principe pleinement respectée (*ib.*, 5-8) ; mais, qui plus est : « le réviseur du ms fr. 899 rétablit systématiquement l'-s de flexion là où [il] a été omi[s] et [le] supprime là où [il] a été mi[s] abusivement » (*ib.* 6) ; Poerck relève ainsi une dizaine de corrections contemporaines dans le manuscrit du 13^e siècle visant à rétablir ou renforcer une norme scriptologique déjà homogène. Il est difficile de décider si cette volonté 'normative' se nourrissait d'une velléité de type

¹¹⁴ Poerck ajoute comme base latine du texte la version de la *Vulgate* qui a sans doute été réalisée vers 1226 dans le contexte de l'Université de Paris.

linguistique ou d'une pensée plutôt théologique souhaitant garantir la nature *ne variatur* d'un texte sacré¹¹⁵.

Il est certain que le volume réduit du texte étudié ne permet pas de faire ressortir une variance peu marquée ; mais les douze colonnes étudiées donnent néanmoins une idée certaine des choix scripturaux de cet important manuscrit de Paris. D'un point de vue pédagogique, l'idée de Poerck d'exploiter cette source pour rédiger une introduction à l'ancienne langue était ambiguë : sa description repose sur un texte défini et non pas sur une abstraction normalisatrice d'un corpus plus ou moins vaste, mais étant donné la nature du texte en question, la langue ancienne apparaît malgré tout sous une forme on ne peut plus normée. Ce choix facilite certes l'apprentissage des étudiants, mais leur donne une idée réductrice et partielle de l'ancien français.

Dans le domaine du lexique, les récentes analyses de Paul Videsott confirment et accentuent encore la physionomie d'une *scripta* fortement neutralisée. Videsott a choisi deux approches complémentaires pour cerner la nature des choix lexicaux de la chancellerie royale. Tout d'abord, il a analysé l'intégralité du vocabulaire des 140 actes édités par lui en vue de son éventuelle régionalité. En conclusion, il relève 19 lexèmes dans 14 actes différents qui peuvent (éventuellement) être considérés comme ayant une diffusion régionale restreinte dans le diasystème oïlique. Ces lexèmes concernent 47 occurrences sur 6487 occurrences soit moins de 1%. Les rares régionalismes identifiables sont intégralement motivés par des *realia* mentionnés dans les chartes concernant la Picardie, la Normandie, l'Angleterre ou l'Est (Videsott 2016a, 404sq.). Ce constat contraste fortement avec notre propre sondage sur les documents picards et sud-orientaux des *Plus anciens documents* qui intègrent avec une certaine régularité des mots régionaux : si la fréquence relative des lexèmes individuels n'y est pas très forte, les 2000 actes contiennent plusieurs centaines – voire un millier – de mots régionaux (Glessgen/Kihaï 2016, 354). Si les textes médiévaux favorisent les mots à large diffusion dans l'espace et à haute fréquence à l'oral – au moins si l'on fait abstraction des mots savants et ceux d'un savoir spécialisé –, la chancellerie royale accentue cette tendance à l'extrême. Elle ne retient que des lexèmes avec un fort ancrage dans le diasystème et bannit les formes à faible diffusion dans l'espace. Cela excluait non seulement des mots dialectaux exogènes, mais tout autant les éventuels mots régionaux caractéristiques de Paris et de ses environs. En même temps, il faut

¹¹⁵ Le phénomène n'est pas surprenant dans le contexte d'une traduction biblique (cf. par ex. les corrections essentiellement grapho-phonétiques dans le plus ancien ms. du Nouveau Testament en italien, Menichetti 2017). Cette attitude à fondement théologique contribue bien entendu à l'impact qu'ont eu les traductions de la Bible sur l'élaboration des langues du monde.

supposer que les mots (héréditaires) retenus correspondaient pratiquement sans exception à l'usage oral dans la capitale : le choix devait englober chaque fois Paris, mais aussi d'autres régions.

Dans un deuxième temps, Videsott a comparé le choix lexical de plusieurs actes de la chancellerie avec le vocabulaire du français moderne et contemporain. Il a pu constater que plus de 90% des lexèmes présents dans les actes royaux autant du milieu que de la fin du 13^e siècle ont survécu dans la langue standard moderne. Cela ne vaut certes pas pour les collocations, la phraséologie et les schémas valentiels, mais le constat est évident pour les formes et sens lexicaux. Nous avons appliqué la même interrogation sur plusieurs actes de Lorraine et de la Franche-Comté. Ces textes illustrent des choix lexicaux très différents de la chancellerie royale. Ils contiennent non seulement un nombre non négligable de régionalismes – absents des actes royaux analysés –, mais nous avons constaté aussi qu'un quart voire un tiers de leur vocabulaire n'a pas longtemps survécu dans l'usage après l'époque médiévale (Glessgen/Videsott 2017).

Paul Videsott et nous-même avons donc conclu : « Quant à la chancellerie royale, la qualité de diffusion large dans l'espace et sans doute aussi dans les contextes d'usage reflète donc une forme de 'compromis' à l'intérieur du diasystème. Si ce vocabulaire préfigure assez précisément la langue standard qui devait s'établir trois siècles plus tard, cela s'explique par deux raisons de nature radicalement différente : (i) d'abord, le fait que la chancellerie royale ait favorisé, justement, des lexèmes largement répandus auparavant rend probable déjà *a priori* la pérennité des mots en question ; (ii) par ailleurs, le rôle exemplaire qu'a joué cette variété dans le diasystème de l'écrit français a renforcé ultérieurement sa sélection lexicale. Il s'agit donc de la combinaison entre un fondement rationnel et une 'self fulfilling prophecy' » (*ib.*).

Il nous semble évident qu'une analyse plus large des textes parisiens de la deuxième moitié du 13^e siècle permettra des observations plus nuancées sur les choix lexicaux de la *scripta* à l'étude. Mais les tendances générales nous semblent claires et elles ressortent de manière parfaitement analogue des différents domaines du langage, la grapho-phonétique, la morphologie et le lexique. Ajoutons qu'une certaine tendance latinisante dans la *scripta* parisienne se renforce tout au long du 14^e siècle¹¹⁶ et augmente ainsi la physionomie neutralisée de cette variété exemplaire.

¹¹⁶ Cf. Brazeau/Lusignan 2004, 452sq. [la chancellerie royale passe de 20% de formes du type *six, deux, eux* (contre *sis, deus, eus*) en 1311/20 à plus de 90% en 1341/50]; Lusignan 2004, 135; Lusignan 2011, 80; 83; Lusignan insiste notamment sur l'introduction de consonnes quiescentes à partir de 1330.

8. Conclusions et perspectives

8.1. *La scripta parisienne et le 'français neutralisé'*

Les quelques éléments d'analyse interne que nous avons pu réunir font ressortir, malgré leur caractère encore partiel, la physionomie générale de la *scripta* de Paris qui se définit par les deux éléments complémentaires que sont la neutralité et la cohérence interne. Dans sa neutralité, elle reflète un compromis à l'intérieur du diasystème en favorisant les formes suprarégionales et largement répandues voire latinisantes. Par sa cohérence, elle favorise également l'invariance. Insistons par ailleurs sur le fait que les choix langagiers de cette variété exemplaire devaient se trouver en harmonie avec la langue parlée de Paris. Cela n'exclut pas certains écarts : la langue parlée n'était, quant à elle, ni invariante ni latinisante. Par ailleurs, nous savons que dans un nombre non négligeable de cas, les choix phonétiques et morphologiques de cette *scripta* favorisaient des variantes non autochtones.

Or, la *scripta* de Paris rejoint dans son caractère neutralisé les formes de *scriptae* nées à travers les processus de copies multiples. Ces dernières mènent également à des formes de compromis et à la réduction d'éléments régionalement marqués. Étant donné que la *scripta* de Paris s'établit à un moment où les processus de copies traversant l'espace d'oïl sont déjà en œuvre depuis près d'un siècle, les tendances neutralisatrices et leurs effets de compromis langagier ont pu intervenir comme modèle positif dans les choix scripturaux de la capitale. Cela renforce l'idée d'une formation de la *scripta* parisienne induite 'par le haut' et dans la logique d'un compromis scriptural (cf. encore Gröbl 2014, 43), même si cette théorisation ne rend pas compte des aspects d'interaction avec l'oral autochtone.

Quoi qu'il en soit, c'est le même mécanisme de dédialectalisation qui est à l'œuvre dans les copies et dans les choix de la *scripta* parisienne. Ajoutons qu'à partir de *ca* 1330, les deux mouvements interfèrent : l'imitation de la *scripta* exemplaire de Paris se superpose alors aux tendances neutralisatrices intrinsèques au processus de copies, en favorisant de surcroît des formes invariables. Néanmoins, si la *scripta* de Paris a pu connaître par le dialecte de la capitale un corrélat oral, non identique, mais sans doute semblable, le 'français neutralisé' a été une variété strictement écrite, sans réalisation à l'oral¹¹⁷.

Malgré les ressemblances génétiques et physionomiques et malgré les superpositions entre ces deux entités, leur distinction ontologique clarifie

¹¹⁷ Nous empruntons cette idée à Marie-Madeleine Huchet qui l'avait formulée lors de notre séminaire à l'École Pratique.

dans la pratique l'analyse linguistique des manuscrits des 14^e et 15^e siècles. Dans la plupart des cas que nous avons pu examiner à ce jour, il est bien possible de distinguer un texte en '*scripta* parisienne' (ou en 'francien'), rédigé dans l'environnement de Paris, d'un texte en 'français neutralisé' rédigé dans une autre région, mais montrant les effets de neutralisation par copie et – éventuellement – par imitation de la *scripta* parisienne exemplaire. Il nous semble donc nécessaire d'éviter la terminologie de 'français central' qui tend à conglomérer les deux entités, alors que l'une a un ancrage spatial tandis que l'autre est par définition délocalisée.

8.2. *Vers une exploitation des textes parisiens de la deuxième moitié du 13^e siècle*

L'état de transmission textuelle rend possible une description détaillée de la *scripta* parisienne à l'époque de sa constitution. Nos relevés et sondages ont permis de cerner plusieurs textes significatifs dont l'analyse linguistique permettra de retracer la formation et les caractéristiques de cette variété exemplaire. Il s'agit dans un premier temps des six ensembles suivants :

- la *Bible de Paris* dans la version du ms. BnF fr. 899, daté de *ca* 1260 et provenant sans aucun doute d'un *scriptorium* parisien : en dehors des trois feuillets comportant les *Actes des Apôtres* 20-24 (cf. *supra* 7.4.2), le manuscrit de 372 feuillets est inédit, ce qui est assez surprenant ; comme nous l'avons vu, il s'agit bien du plus ancien manuscrit, peu postérieur à l'original perdu et relativement complet de la première traduction intégrale de la Bible en langue vernaculaire¹¹⁸. Ce texte est doté de toute la diversité linguistique liée à la richesse thématique et stylistique de la Bible. – Cf. <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90068265>>;
- les documents de la prévôté de Paris, rédigés depuis 1260 en français. Nous disposons grâce à A. Lodge de la version numérisée des 42 documents du 13^e siècle qu'A. Dees et P. Van Reenen ont établie et utilisée pour l'*Atlas des chartes* (cf. *supra* 7.3.2). Celle-ci est philologiquement imparfaite mais respecte pour l'essentiel les graphies des originaux et a la qualité d'être interrogeable. Paul Videsott a réuni par ailleurs les photographies de *ca* 230 actes de la prévôté des quatre dernières décennies du 13^e siècle et il en prépare actuellement l'édition (cf. *id.* 2016b, 209 n. 20);
- la traduction du *Corpus juris civilis* dont les différentes versions et manuscrits se placent pour l'essentiel dans les années 1250/80 à Paris (6 ? 12 ? 15 ? mss volumineux). Grâce au projet ambitieux de Frédéric Duval (2016, 2017, à paraître), nous disposerons dans les prochaines années d'éditions électroniques fiables de différents témoins, sachant que les extraits jusqu'ici publiés permettent déjà une première analyse scriptologique. – Cf. <http://elec.enc.sorbonne.fr/miroir_des_classiques/xq/ouvrages.xq>;

¹¹⁸ Cf. *supra* chap. 3 n. 28. Les éditions critiques en question, très partielles, ne sont pas utilisables pour une analyse scriptologique.

- la *Chronique de Saint-Denis* des origines jusqu'à la fin du règne de Philippe Auguste dans le ms. Ste-Gen. 782, ms. original et autographe, daté de 1274/80; l'édition de Jules Viard (1920/30, ChronSDenisV), que nous avons collationnée sur les premiers feuillets, est fiable dans la logique de ses critères d'édition (qui ne prévoient pas d'indiquer les lettres abrégées; c'est regrettable notamment pour le lexème très fréquent *Seigneur* < -ORE); les quelque 2000 pages de l'édition correspondent aux 326 premiers feuillets sur les 374 du manuscrit; le début de la genèse (fol. 1r-16r) a été transposé en format XML dans la *Base de français médiéval* («grchron1»), permettant des interrogations scriptologiques immédiates. Malgré cela, aucune étude linguistique n'a encore exploité cette source historiographique exceptionnelle. – Cf. <<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b60012814>>;
- les 140 actes de la chancellerie royale, sporadiques entre 1241 et 1270, véritablement denses à partir de 1295. Grâce à l'édition de Paul Videsott et son intégration dans la base de données interrogeable des *DocLing*, c'est actuellement la source la mieux élaborée d'un point de vue philologique et la plus facilement exploitable par des voies électroniques;
- le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau (1266/69, ms. ca 1285, 293 feuillets, cf. *supra* chap. 3) pour lequel il faudra toutefois reprendre au préalable l'édition de 1879 (R. de Lespinasse).

Ces textes illustrent les différents acteurs du premier écrit parisien : la prévôté de Paris, la prévôté des marchands, la chancellerie royale ainsi que les tissus universitaire (*Corpus juris civilis*) et ecclésiastique (l'abbaye de Saint-Denis pour la *Chronique* et les Dominicains de Saint-Jacques pour la *Bible*). Leur état éditorial est très variable, mais ce sont néanmoins des textes relativement faciles d'accès et garantissant dans leur ensemble une base sûre pour établir la forme de la *scripta* parisienne en voie de constitution, ses variances internes et le dialogue entre les différents lieux d'écriture et genres textuels.

Il est dès à présent possible de formuler l'hypothèse qu'une analyse détaillée révélera une évolution allant d'une plus forte variance vers une plus grande homogénéité. La *Bible*, les actes de la prévôté et les traductions du *Corpus juris civilis* se placent un tiers de siècle avant la densification des actes royaux vers 1295 qui se caractérisent par un haut degré de neutralisation et d'invariance¹¹⁹. Mais attendons les résultats des analyses systématiques avant de tenter une interprétation ultérieure¹²⁰. Il est toutefois probable que ces ana-

¹¹⁹ Cf. Videsott 2015b, 896 et, ici, la note suivante ; cette idée correspond à une conviction profonde de K. Grübl qui oppose une *scripta* royale de haut prestige et plus 'normative' (celle de la chancellerie royale) à une deuxième de moindre prestige et plus perméable à des formes dialectales primaires (celle de la prévôté) ; la prévôté aurait de cette manière préparé le terrain pour la chancellerie royale (lettre du 20/05/2017).

¹²⁰ Videsott 2016b entreprend une comparaison scriptologique préliminaire des 112 actes originaux 'non picardisants' de la chancellerie royale et des 42 documents de la prévôté réunis par Dees et Van Reenen. Avec toute la prudence nécessaire, on peut

lyses permettront de mieux cerner les choix langagiers des différents protagonistes de l'écrit vernaculaire et de mieux distinguer les paramètres linguistiques potentiellement autochtones d'autres, importés des *scriptae* voisines et/ou antérieures.

8.3. *Le rôle de saint Louis*

Nous avons vu à plusieurs reprises que Louis IX a pu favoriser l'introduction du français dans son entourage et, plus concrètement, à Paris (cf. *supra* 3). Il est le premier roi de France à avoir fait rédiger des actes en langue vernaculaire, même s'il ne s'agit que de quatre documents connus (1241, 1254, 1259 et 1268). La *Bible française de Paris* vraisemblablement a été réalisée pour lui et l'on sait qu'il a commandité la *Chronique de Saint-Denis*. Sous son gouvernement la prévôté et le parlement de Paris ont connu une structuration plus fonctionnelle et les deux institutions sont passées du latin au français. Enfin, Louis IX a entrepris une réorganisation du système juridique, impliquant «la mise par écrit de la plupart de coutumes régionales» en français (Le Goff 1996 [2004], 759), mise en œuvre qui rejoint la vaste entreprise traductologique dédiée au droit romain¹²¹ que la rédaction du *Livre des métiers* comportant les «statuts des cent une corporations parisiennes» (*ib.* 737sq.).

Ajoutons qu'à l'époque où se placent les débuts de l'élaboration du français à Paris, la librairie connaît un essor considérable. Cela est patent dans le domaine de l'enluminure où un style nouveau s'impose : les historiens de l'art datent la transition du 'Muldenfaltenstil' au 'Zackenstil' vers 1260 et identifient ce dernier comme 'style courtois', en supposant que l'environnement royal ait joué un rôle certain dans son développement¹²².

retenir l'idée générale que les deux lieux d'écriture se ressemblent dans leurs choix sans être identiques (*ib.* 213), la prévôté étant sans doute plus proche des réalités orales que la chancellerie royale (notamment dans l'affaiblissement de la déclinaison à deux cas).

¹²¹ Notons que Jacques Le Goff n'avait pas encore cerné cet aspect important qui n'est devenu apparent que grâce aux travaux de F. Duval : «Ce n'est pas la diffusion du droit romain qui est le grand événement juridique du règne de Saint Louis. Elle demeure encore limitée et elle est surtout marquée dans la France méridionale» (Le Goff, *ib.* 758). La même remarque vaut pour l'étude magistrale de Johannes Kabatek (2005) qui montre avec aplomb l'importance capitale de la renaissance du droit romain dans l'élaboration de l'occitan (au 12^e siècle) et de l'espagnol (sous Alphonse le Sage, Kabatek 2005, 188), mais qui n'a pas identifié le processus parallèle en français ; après avoir cité la même série de *coutumes* que Le Goff, il constate de façon laconique : «Im 13. Jahrhundert werden auch Teile des *Corpus Iuris Civilis* ins Altfranzösische übersetzt.» (*ib.* 94).

¹²² Cf. Stones 2013, 1, 17 : «By c. 1260 a major stylistic change had taken place in French painting. (...) The style of the period encompassed between c. 1260 and c. 1320 is

C'est donc de toute évidence autour de 1250/60 que la culture et l'élaboration de l'écrit connaissent une transformation importante s'inscrivant dans la logique du gouvernement de Louis IX. D'un point de vue biographique, le renouvellement devient en effet apparent après l'échec de la 6^e croisade et le retour de saint Louis à Paris en juillet 1254¹²³. La réorganisation du droit, de l'administration royale et, justement, le développement de la culture écrite (vernaculaire) se placent surtout dans les quinze dernières années de son règne¹²⁴. Or, les idéaux d'un homme qui a souhaité introduire une monnaie unique en France face à plusieurs centaines de monnaies régionales confluent avec l'homogénéisation et la normalisation de l'écrit vernaculaire. Saint Louis était un visionnaire réaliste, tout comme ses contemporains Frédéric II de Hohenstaufen (1194-1250) et, surtout, Alphonse le Sage (1221-1284, cf. n. 120 et *supra* n. 32).

La constitution du français exemplaire ne s'achève qu'après le règne de Louis IX, vers la fin du 13^e siècle. Cela peut éventuellement expliquer que l'on n'ait jamais établi de manière nette le lien entre saint Louis et l'élaboration d'une *scripta* parisienne.

8.4. Perspectives

Il est certain que le regard ciblé sur l'écrit à Paris entre *ca* 1250 et *ca* 1310 permettra d'identifier d'autres textes rédigés dans une *scripta* de type parisien, tout comme de mieux cerner la biographie des scribes et le rôle des différents protagonistes afin de saisir toute la complexité du paysage de l'écrit à

sometimes designated the 'courtly style' because Paris offers fine examples, and royal patronage was a factor, one of several, in book illumination in the metropolis. (...) In Paris, the presence of the monarchy certainly gave special impetus to the production of luxury goods in the metropolis (...) »; cf. aussi Stones 2014, 28: «Members of the clergy and of the royal and princely courts now took their places alongside lesser nobles and members of the bourgeoisie (...)»; cf. aussi plus spécifiquement Branner 1977 pour l'époque de saint Louis.

¹²³ Notre vision de Louis IX est tributaire de la biographie classique de J. Le Goff (1996 [2004]). Ce dernier formule: «Louis, accablé par l'échec de la croisade, en cherche les causes et se demande ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu (...). Hugues [de Digne] lui montre une voie: faire régner ici-bas la justice dans la perspective de l'accomplissement des 'derniers temps' (...); bref, devenir un roi eschatologique» (*ib.* 354); cf. *ib.* 351-387 pour les réformes juridiques et administratives des années 1254 à 1261, puis les réformes monétaires de 1262 à 1270.

¹²⁴ Notons qu'un seul acte royal en français a été réalisé pendant les trente premiers années du règne (1241) – et cela dans une configuration très particulière (cf. Videsott 2010a/b) –, alors que les trois autres actes proviennent des seize dernières années, ce qui correspond à une démultiplication par un facteur six.

cette époque charnière. Ainsi, notre ami Stefano Asperti s'est interrogé sur les avatars d'une tradition historiographique vernaculaire (légèrement) antérieure à la *Chronique de Saint-Denis* et linguistiquement proche de celle-ci; Geneviève Hasenohr a souligné les nombreux renseignements disponibles concernant l'origine des différents scribes travaillant à Paris¹²⁵.

Étant donné que nous avons pu (i) établir l'existence d'une *scripta* parisienne à proprement parler et (ii) mieux cerner l'époque de sa genèse, on pourra exploiter désormais toute la richesse des renseignements historiques et de la documentation écrite du microcosme de Paris vers la fin du 13^e siècle. Les conditions d'observation de cette densification évolutive sont en effet excellentes.

À partir du 14^e siècle l'histoire du français (médiéval) est déterminée par ce moment charnière et il est donc indispensable de bien cerner ce processus d'élaboration afin de mieux établir les trajectoires diachroniques du français.

Nous nous permettons dans ce sens de formuler deux interrogations méritant approfondissement: tout d'abord, nous nous sommes demandé si le passage de l'ancien au moyen français vers 1330 est indépendant de la constitution de la nouvelle variété exemplaire dans l'entourage royal; mais également si la transformation du moyen français vers le français moderne, qui débute aux alentours de 1480 est lié à la généralisation de la variété exemplaire dans le diasystème qui se place à peu près à la même époque. Les coïncidences chronologiques sont flagrantes.

¹²⁵ Sur sa proposition et pour éviter tout malentendu, précisons ce que nous entendons par '*scripta* parisienne': il s'agit, selon nous, de textes (i) rédigés à Paris et (ii) dans la logique d'une *scripta* identifiable comme 'autochtone' (dans toute la complexité qui la caractérise). En revanche, (iii) les auteurs de tels textes peuvent provenir d'autres endroits, comme nous avons pu le voir pour les scribes en Lorraine (2008) et comme P. Videsott a pu l'avérer pour la chancellerie royale: «la *scripta* de la chancellerie royale (comme celle de toute chancellerie avec un haut degré organisationnel ...) est influencée avant tout par l'institution en tant que telle et moins par l'origine dialectale concrète d'un scribe» (2016, 211 n. 30 [notre traduction]). Il peut naturellement y avoir (iv) des scribes qui, à Paris, écrivent une *scripta* qui se place dans la tradition de leur région d'origine (ou de formation) comme nous avons pu l'observer pour Henri d'Andeli et Rutebeuf (cf. *supra* chap. 3). Cela vaut même pour des ateliers constitués; G. Hasenohr évoque, encore pour les années 1340, «la traduction de la règle de St Benoît faite pour un abbé de St Germain des Prés, à Paris [BnF fr. 17250]; copiée à Paris dans un atelier laïc qui a travaillé pour l'abbaye [elle comporte des] traits de *scripta* normands: on ignore la provenance du traducteur, mais l'atelier auquel les collègues compétents rattachent le copiste et le décorateur était tenu par des Normands» (lettre du 03/06/2017; cf. Hasenohr 1997).

9. Synthèse

Il nous semble désormais possible de retracer les grandes trajectoires de la formation d'une variété exemplaire du français. Nous avons pu intégrer une part importante des théorisations existantes, parfois même en alliant des positions qui semblaient contradictoires et nous avons pu préciser le rôle de Paris dans l'élaboration du français. Nous espérons que cette nouvelle vue d'ensemble trouvera sa place dans les futurs ouvrages d'histoire de la langue et qu'elle pourra contribuer à un meilleur ancrage des analyses scriptologiques et philologiques des textes anciens. Dans cet esprit, nous avons synthétisé nos constats dans un ordre chronologique :

I. Élaboration de l'écrit français pré-textuel (800 – 1100)

- (1) La formation de la variété exemplaire du français commence à l'écrit en contexte latin vers 800/810. Pendant près de trois siècles, elle s'articule sous la forme du français 'pré-textuel'.

II. Formation des scriptae oïliques (1100 – 1250)

- (2) À partir de *ca* 1100, différentes variétés de *scripta* oïlique sont élaborées sur la base des dialectes parlés et dans la continuité de la tradition pré-textuelle; l'écrit se caractérise (comme à l'époque pré-textuelle) par une forte volonté de dédialectalisation grapho-phonétique, morphologique et lexicale (sachant que la syntaxe est très peu variable dans l'espace) et par des interactions complexes avec le latin.
- (3) La *scripta* la plus précoce se développe sur le modèle de l'écrit anglo-saxon à travers la première moitié du 12^e siècle en Angleterre où le français est une langue minoritaire mais dominante, et en Normandie ducale, par l'interaction étroite entre les lieux d'écriture et acteurs de l'écrit de part et d'autre de la Manche.
- (4) Suivent dès la seconde moitié du 12^e siècle la Picardie, de façon plus restreinte aussi la Champagne, qui développent à leur tour leur propre *scripta*.
- (5) Au 13^e siècle, les *scriptae* régionales commencent à couvrir les différents territoires oïliques et atteindre aussi le territoire francoprovençal, pour des raisons de prestige. L'écrit documentaire se développe parallèlement à la littérature religieuse et profane et aux textes d'un savoir spécialisé.

III. Formation de la *scripta* parisienne (1250 – 1330)

- (6a) La *scripta* parisienne – ou 'francienne' – se développe avec un retard relatif à partir de *ca* 1250 sous le règne de Louis IX (1226-1270). Les bases internes de cette *scripta* sont (i) la tradition du français pré-textuel à Paris, (ii) le modèle des *scriptae* pré-existantes, (iii) le dialecte parlé de Paris, (iv) une volonté de dédialectalisation et (v) d'invariance¹²⁶. Cette *scripta* est l'ancêtre de la langue standard moderne de laquelle elle est déjà proche autant d'un point de vue phonétique que morphologique et lexical.
- (6b) Le dialecte parlé de Paris – qui a dû exister même s'il est difficile à cerner – s'inscrit pendant les premiers siècles en harmonie avec les dialectes de l'Ouest et forme très vraisemblablement une unité relative avec les parlers normands, le long de la Seine. Vers la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne, il se réoriente davantage vers l'Est et la Champagne.
- (6c) La variété exemplaire formée à Paris est donc le résultat conjoint de 'compromis' langagiers à l'écrit – en cours d'élaboration dès l'époque pré-textuelle – et de la neutralisation d'une variété dialectale autochtone.

IV. Diffusion de la variété exemplaire du français (1330 – 1480)

- (7) La *scripta* parisienne gagne en importance quantitative au sein de l'écrit administratif (mais aussi littéraire) dès 1330 et influence puis remplace les différentes *scriptae* régionales oïliques aux 14^e et 15^e siècles. Ce processus est pratiquement achevé au début de l'époque moderne (*ca* 1480). Les transformations entre le moyen français et le français moderne (*ca* 1480 – *ca* 1630) se produisent sur la base de cette variété exemplaire désormais généralisée.
- (8) Il est important de distinguer la variété exemplaire de Paris du 'français neutralisé' qui se forme par les processus de copies multiples des textes médiévaux et qui est une variété strictement écrite sans ancrage oral. Les deux entités se superposent au 14^e siècle et interviennent parallèlement dans l'homogénéisation du français écrit.

¹²⁶ Du point de vue de l'histoire politique, il est notable que la royauté française ait choisi de favoriser une variété exemplaire qui prenait en considération, par ses choix linguistiques internes, le diasystème en entier et en proposant une forme de compromis parmi les différentes régions scripturales. Les royautés anglaise et espagnole, en revanche, ont tout simplement favorisé la variété scripturale de leur domaine principal (Londres et Castille septentrionale) et l'ont imposée sur l'intégralité de leur territoire.

Une nouvelle théorisation ne peut manquer d'ouvrir des perspectives et de générer de nouvelles questions. Nous avons identifié à cet égard plusieurs points à approfondir :

- tout d'abord, bien entendu, la physionomie précise de la *scripta* parisienne et les modalités de sa constitution (cf. *supra* 8.2);
- en amont, la physionomie du français pré-textuel dans les actes latins de Paris (cf. *supra* 6.1); les interactions entre la Normandie et l'Angleterre avant *ca* 1160 (cf. *supra* 6.2); les relations linguistiques internes et externes entre Paris et la Normandie (cf. *supra* 7.3.2/3); le rôle éventuel de la Champagne et de Chrétien de Troyes dans la formation de la *scripta* de Paris (cf. *supra* 6.3);
- en aval, la chronologie d'apparition d'un 'français neutralisé' et ses différences avec la *scripta* parisienne (cf. *supra* 4 et 7.4)¹²⁷; la chronologie de diffusion de la *scripta* parisienne (cf. *supra* 5);
- d'un point de vue théorique : la relation entre la chronologie de la formation et de la substitution de la *scripta* parisienne aux autres *scriptae* et les transformations entre ancien et moyen français, puis entre moyen français et français moderne (cf. *supra* 8.4).

L'élaboration langagière et textuelle du français est un sujet riche en perspectives et apprentissages; après un siècle et demi de recherches, il reste une des thématiques les plus passionnantes de l'histoire linguistique et culturelle.

Université de Zurich

Martin GLESSGEN

École Pratique des Hautes Études/PSL

¹²⁷ Ce point appelle un dernier commentaire : il nous semble important de prendre en considération de manière plus systématique les caractéristiques linguistiques des manuscrits en ancien français. C'est la voie qu'a choisie Frankwalt Möhren dans sa troisième édition de DEAFBibl (2017) et c'est l'objectif déclaré des répertoires de Careri/Ruby/Short (2011) pour le 12^e et Careri *et al.* (2001) pour le 13^e siècle. Si avant l'an 1100, nous conservons moins de dix manuscrits oïliques ou partiellement oïliques, le 12^e siècle se fait fort d'une centaine de manuscrits en français, le 13^e siècle d'un bon millier de manuscrits non documentaires (Careri/Ruby/Short 2011, xvii-xix). L'analyse de cet ensemble dans une optique scriptologique afin d'identifier les lieux d'écriture – où les textes documentaires des *DocLing* auraient toute leur utilité – et par là les contextes de genèse des manuscrits (et des textes) nous semble possible et permettrait une vision bien plus concrète des mécanismes des élaborations textuelle, linguistique et culturelle à l'œuvre.

10. Bibliographie

- ARTEM = AA.VV., 2010. *Chartes originales antérieures à 1121 conservées en France*, publication en ligne, <www.cn-telma.fr/originaux>.
- Avalle, D'Arco Silvio, 1967 [2002]. «La lingua e la letteratura francese dei primi secoli», in: *id.*, *La doppia verità. Fenomenologia ecdotica e lingua letteraria del medioevo romanzo*, Firenze, Sismel, 2002, 223-248.
- Avril, François, 1998. «Manuscripts», in: *id. et al.* (ed.), *L'art au temps des rois maudits. Philippe le Bel et ses fils, 1285-1328* (catalogue de l'exposition à Paris, 17 mars – 29 juin 1998), Paris, Réunion des musées nationaux, 256-334.
- Bautier, Robert-Henri, 1964-1965. «Recherches sur la chancellerie royale au temps de Philippe VI», *Bibliothèque de l'École des Chartes* 122, 89-176; 123, 311-459.
- Beckmann, Gustav Adolf, *Onomastik des Rolandsliedes. Namen als Schlüssel zu Strukturen, Welthaltigkeit und Vorgeschichte des Liedes*, Berlin/Boston, de Gruyter, 2017.
- Bergounioux, Gabriel, 1989. «Le francien (1815-1914): la linguistique au service de la patrie», *Mots. Les langages du politique* 19, 23-40.
- Bertrand, Paul, 2015. *Les écritures ordinaires. Sociologie d'un temps de révolution documentaire (entre royaume de France et Empire, 1250-1350)*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- Boutaric, Edgar, 1863-1867. *Actes du Parlement de Paris*, 1^{re} sér., 1254-1328, 2 vol., Paris.
- Bourlet, Caroline, 2015. «Le *Livre des métiers* dit d'Étienne Boileau et la lente mise en place d'une législation écrite du travail à Paris (fin XIII^e-début XIV^e siècle)», *Médiévales* 69, 19-48.
- Bourlet, Caroline / Layec, Alain, 2013. «Densités de population et sociotopographie: la géolocalisation du rôle de taille de 1300», in: Noizet, Hélène / Bove, Boris / Costa, Laurent (ed.), *Paris de parcelles en pixels. Analyse géomatique de l'espace parisien médiéval et moderne*, Paris, PUVinc, 223-246.
- Bove, Boris, 2004. «Aux origines du complexe de supériorité des Parisiens: les louanges de Paris au Moyen Âge», in: Gauvard, Claude / Robert, Jean-Louis (ed.), *Être Parisien*, Paris, 423-443, <<http://books.openedition.org/psorbonne/1459>>.
- Branner, Robert, 1977. *Manuscript Painting in Paris during the Reign of St Louis*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press.
- Brazeau, Stephanie / Lusignan, Serge, 2004. «Jalon pour une histoire de l'orthographe française au XIV^e siècle: l'usage des consonnes quiescentes à la chancellerie royale», *R* 122, 444-467.
- Brunner, Thomas, 2009. «Le passage aux langues vernaculaires dans les actes de la pratique en Occident», *Le Moyen Âge* 115, 29-72.
- Burgio, Eugenio, 2003. «Il pubblico della letteratura religiosa nella Francia settentrionale», in: Boitani, Piero / Mancini, Marco / Varvaro, Alberto (ed.), *Lo spazio letterario del Medioevo volgare*, Roma, Salerno ed., 53-78.
- Burgio, Eugenio, 2004. «I volgarizzamenti oitanici della Bibbia nel XIII secolo (un bilancio sullo stato delle ricerche)», in: Paradisi, Gioia / Punzi, Arianna (ed.), *Storia, geografia, tradizioni manoscritte* (= Critica del testo 7), 1-40.

- Careri, Maria, 2015. «Luoghi della produzione manoscritta in francese del XII secolo», in: Giannini, Gabriele / Gingras, Francis (ed.), *Les Centres de production des manuscrits vernaculaires au Moyen Âge*, Paris, Garnier, 11-18.
- Careri, Maria, 2016. «Essais (paléo)graphiques: copier les textes français dans l'Angleterre du XII^e siècle», *R* 134, 402-412.
- Careri, Maria et al., 2001. *Album de manuscrits français du XIII^e siècle. Mise en page et mise en texte*, Rome, Viella.
- Careri, Maria / Ruby, Christine / Short, Ian, 2011. *Livres et écritures en français et en occitan au XII^e siècle, Catalogue illustré*, Rome, Viella.
- Carles, Hélène, 2011. *L'émergence de l'occitan pré-textuel. Analyse linguistique d'un corpus auvergnat (IX^e-XI^e siècles)*, Strasbourg, ÉLiPhi (BiLiRo, 7).
- Carles, Hélène, 2017. *Trésor galloroman des origines (TGO). Les trajectoires étymologiques et géolinguistiques du lexique galloroman en contexte latin (ca 800-1120)*, Strasbourg, ÉLiPhi (TraLiRo).
- Carles, Hélène / Fuhrer, Lorraine (en préparation). «Le francoprovençal médiéval – analyse scriptologique d'une langue oubliée».
- Carles, Hélène / Glessgen, Martin, 2015. «La philologie linguistique et éditoriale», in: Polzin-Haumann/Schweickard 2015, 108-130.
- Carolus-Barré, Louis, 1963. «L'organisation de la juridiction gracieuse à Paris, dans le dernier tiers du XIII^e siècle. L'Officialité et le Châtelet», *Le Moyen Âge* 69, 417-435.
- Cerquiglini, Bernard, 1982. «Le français médiéval. Histoire de la langue, théorie des discours», *L'Information grammaticale* 12, 9-13.
- Cerquiglini, Bernard, 1989. *Éloge de la variante. Histoire critique de la philologie*, Paris, Seuil.
- Cerquiglini, Bernard, 1991. *La naissance du français* (Que sais-je? 2576), Paris, PUF (repr. 1993).
- Cerquiglini, Bernard, 2007. *Une langue orpheline*, Paris, Éd. de Minuit.
- Chambon, Jean-Pierre, 2003. «La carta de censu de Berlerias (cartulaire de Sauxillanges n° 979): datation, localisation et remarques lexicographiques», *Lengas* 54, 217-247.
- Chambon, Jean-Pierre, 2004. «L'onomastique du censier interpolé (ca 946) dans la charte de fondation du monastère auvergnat de Sauxillanges», *RLiR* 68, 105-180.
- Chaurand, Jacques, 1983. «Pour l'histoire du mot 'francien'», in: Deparis, Claude / Dumas, Françoise / Taverdet, Gérard (ed.), *Mélanges de dialectologie d'oïl à la mémoire de Robert Loriot*, Fontaine-lès-Dijon, Association Bourguignonne de Dialectologie et d'Onomastique, 91-99.
- Chaurand, Jacques, 1999. «Préhistoire, protohistoire et formation de l'ancien français», in: id. (ed.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil, 15-89.
- Chauveau, Jean-Paul, 1989. *Évolutions phonétiques en gallo*, Paris, CNRS.
- Chauveau, Jean-Paul, 2012. «Graphies médiévales et données dialectales modernes: le graphème parisien <oa> pour <oi>», in: Barra-Jover, Mario / Brun-Trigaud, Guylaine / Dalbera, Jean-Philippe / Sauzet, Patrick / Scheer, Tobias (ed.), *Études de linguistique gallo-romane*, Vincennes, Presses Universitaires de Vincennes, 103-115.

- Corbellari, Alain, 2003. *Les dits d'Henri d'Andeli*, Paris, Champion (CFMA 146).
- Corbellari, Alain, 2005. *La voix des clercs: littérature et savoir universitaire autour des dits du XIII^e siècle*, Genève, Droz.
- Corbellari, Alain / Zufferey, François, 2004. «Un problème de paternité: le cas d'Henri d'Andeli», *RLiR* 68, 47-78.
- DEAF = *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*, fondé par Kurt Baldinger, continué par Frankwalt Möhren, puis par Thomas Städtler, Tübingen/Berlin/Boston, Niemeyer/De Gruyter, 1974-.
- DEAFBibl = Möhren, Frankwalt, 2016³. *Dictionnaire étymologique de l'ancien français. Complément bibliographique*, Berlin/Boston, De Gruyter.
- DEAFpré = *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*. Matériaux lemmatisés en ligne, préparés par l'équipe du DEAF, <<http://deaf-server.adw.uni-heidelberg.de>>.
- De Jong, Thera, 1993. «Langue écrite et langue parlée à Paris aux XIII^e et XIV^e siècles», in: Lorenzo, Ramón (ed.), *Actes du XIX^e Congrès international de linguistique et philologie romanes*, A Coruña, vol. 4, 130-145.
- Dees, Antonij, 1980. *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13^e siècle*, avec le concours de Pieter Th. van Reenen et de Johan A. de Vries, Tübingen, Niemeyer (Beihefte zur ZrP, 178).
- Dees, Antonij, 1985. «Dialectes et scriptae à l'époque de l'ancien français», *RLiR* 49, 87-117.
- Dees, Antonij, 1987. *Atlas des formes linguistiques des textes littéraires de l'ancien français*, avec le concours de Marcel Dekker, Onno Huber et Karin van Reenen-Stein, Tübingen, Niemeyer (Beihefte zur ZrP, 212).
- Delbouille, Maurice, 1962. «La notion de 'bon usage' en ancien français», *Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises* 14, 10-24.
- Delbouille, Maurice, 1970. «Comment naquit la langue française?», in: [sans éditeur], *Phonétique et Linguistique romanes. Mélanges offerts à M. Georges Straka*. Ouvrage publié avec le concours du CNRS, vol. 1, Lyon/Strasbourg, SLR, 187-199.
- DLFMA = *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge*, préparé par Robert Bosuat, Louis Picard et Guy Raynaud de Lage, éd. mise à jour sous la direction de Geneviève Hasenohr et Michel Zink, Paris, Fayard, 1964.
- DocLing = Glessgen, Martin (ed.), 2013. *Les plus anciens documents linguistiques de la France. Édition électronique*. Collection fondée par Jacques Monfrin, poursuivie par M.G.; première édition (2009) en collaboration avec Françoise Vieliard et Olivier Guyotjeannin; nouvelle édition entièrement revue et élargie, en collaboration avec Frédéric Duval et Paul Videsott, <www.rose.uzh.ch/docling>.
- Duval, Frédéric, 2016. *Miroir des classiques-2. Les traductions galloromanes du Corpus juris civilis*. Répertoire électronique, <http://elec.enc.sorbonne.fr/miroir_des_classiques>.
- Duval, Frédéric, 2017. «Les traductions du droit romain: d'une renaissance à l'autre», in: Galderisi, Claudio / Vincensini, Jean-Jacques (ed.), *La traduction entre Moyen Âge et Renaissance. Médiations, auto-traductions et traductions secondes*, Turnhout, Brepols (BITAM, 4), 33-68.

- Duval, Frédéric, à paraître. «Décrire les traductions françaises du *Corpus juris civilis*: du textuel au lexical et vice versa», in: Guadagnini, Elisa / Vaccaro, Giulio (ed.), *Rem tene, verba sequuntur. Latinità e medioevo romanzo: testi et lingue in contatto*. Actes du colloque de Florence (17-18 février 2016).
- Ernst, Gerhard, 2015. «La diachronie dans la linguistique variationnelle du français», in: Polzin-Haumann/Schweickard 2015, 72-107.
- Fondet, Claire, 1995. «Contribution à la question des origines du français: quelques aperçus à partir de la dialectologie de l'Essonne», in: Tamine, M. (ed.), *Ces Mots qui sont nos mots*. Mélanges d'histoire de la langue française, de dialectologie et d'onomastique offerts au professeur Jacques Chaurand, Charleville-Mézières, 189-206.
- Gärtner, Kurt / Holtus, Günter (ed.), 2005. *Überlieferungs- und Aneignungsprozesse im 13. und 14. Jahrhundert ...* (Beiträge zum Kolloquium vom 20. bis 22. Juni 2001 in Trier), Trier, Kliomedia.
- Gasparri, Françoise, 1991. «Scriptorium et bureau d'écriture de l'abbaye Saint-Victor de Paris», in: Longère, Jean (ed.), *L'abbaye parisienne de Saint-Victor au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 119-139.
- Giannini, Gabriele, 2015. «L'Arsenal 3114 et la production de manuscrits en langue vernaculaire dans l'ancien diocèse de Soissons (1260-1300 environ)», in: id. / Gingras, Francis (ed.), *Les Centres de production des manuscrits vernaculaires au Moyen Âge*, Paris, Garnier, 89-138.
- Gingras, Francis, 2011. *Le bâtard conquérant: essor et expansion du genre romanesque au Moyen Âge*, Paris, Champion.
- Glessgen, Martin, 2008. «Les lieux d'écriture dans les chartes lorraines du XIII^e siècle», *RLiR* 72, 413-540.
- Glessgen, Martin, 2012a. *Linguistique romane. Domaines et méthodes en linguistiques française et romane*, Paris, Colin.
- Glessgen, Martin, 2012b: «Trajectoires et perspectives en scriptologie galloromane», *Medioevo Romanzo* 36, 5-23.
- Glessgen, Martin / Gouvert, Xavier, 2007. «La base textuelle du *Nouveau Corpus d'Amsterdam*: ancrage diasystématique et évaluation philologique», in: Kunstmann, Pierre / Stein, Achim (ed.), *Le Nouveau Corpus d'Amsterdam* (Actes de l'atelier de Lauterbad, 23-26 février 2006), Stuttgart, Steiner, 51-84.
- Glessgen, Martin / Kihai, Dumitru, 2016. «La régionalité lexicale dans les textes documentaires», in: Glessgen/Trotter 2016, 341-375.
- Glessgen, Martin / Trotter, David (ed.), 2016. *La régionalité lexicale du français au Moyen Âge* (volume thématique issu du colloque de Zurich, 7/8 sept. 2015), Strasbourg, ÉLiPhi.
- Glessgen, Martin / Vachon, Claire, 2013. «L'étude philologique et scriptologique du *Nouveau Corpus d'Amsterdam*», in: Casanova Herrero, Emili / Calvo Rigual, Cesáreo (ed.), *Actes du XXVI^e Congrès international de linguistique et philologie romanes* (6-11 sept. 2010, València), Berlin, De Gruyter, 4124-4137.
- Glessgen, Martin / Videsott, Paul, 2017. «L'élaboration du lexique français médiéval – variation diatopique, sélection et changement lexicaux», *Romanistisches Jahrbuch* 68.

- Goebl, Hans, 1970. *Die normandische Urkundensprache. Ein Beitrag zur Kenntnis der nordfranzösischen Urkundensprache des Mittelalters*, Wien, Österreichische Akademie der Wissenschaften.
- Goebl, Hans, 1984. *Dialektometrische Studien. Anhand italo-romanischer, rätoromanischer und galloromanischer Sprachmaterialien aus AIS und ALF*, Tübingen, Niemeyer, 3 vol.
- Goebl, Hans 2008. «Sur le changement macrolinguistique survenu entre 1300 et 1900 dans le domaine d'Oïl. Une étude diachronique d'inspiration dialectométrique», *Dialectologia* 1, 3-43, <https://www.sbg.ac.at/rom/people/prof/goebl/docs/Goebl2008_Dialectologia%201=Linguistica%202006.pdf>, version revue et corrigée de l'article homonyme dans *Linguistica* 46, 3-43.
- Goebl, Hans / Smečka, Pavel, 2016. «L'interprétation dialectométrique des atlas 'scripturaux' d'Anthonij Dees», *RLiR* 80, 321-368.
- Gossen, Charles Théodore, 1956. «Considérations sur le franco-picard, langue littéraire du moyen âge», *Les Dialectes belgo-romans* 13, 97-121.
- Gossen, Carl Theodor, 1957. «Die Einheit der französischen Schriftsprache im 15. und 16. Jahrhundert», *ZrP* 73, 427-459.
- Gossen, Carl Theodor, 1962. «Langues écrites du domaine d'oïl», *RLiR* 26, 271-308.
- Gossen, Carl Theodor, 1967. *Französische Skriptastudien*, Wien, Österreichische Akademie der Wissenschaften.
- Gossen, Charles Théodore, 1971. «Remarques sur la déclinaison en ancien picard», *TraLiLi* 9, 197-207.
- Gossen, Charles Théodore, 1976 [1970]. *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck (Bibliothèque française et romane. Série A: Manuels et études linguistiques, 19).
- Goyens, Michèle / Verbeke, Werner (ed.), 2003. *The dawn of the written vernacular in western Europe*, Leuven, Leuven University Press.
- Greub, Yan, 2007. «Sur un mécanisme de la préstandardisation de la langue d'oïl», *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 102, 429-434.
- Greub, Yan / Chambon, Jean-Pierre, 2008, «Histoire des variétés régionales dans la Romania: le français», in: *RSG* 3, 2947-2974.
- Grübl, Klaus, 2009. Compte rendu de Cerquiglini (2007), *Une langue orpheline*, *RLiR* 73, 229-238.
- Grübl, Klaus, 2010. «Zur Geschichte der Skripta von Beauvais: Standardisierungstendenzen in den Urkunden des bischöflichen *bailli de Beauvais* (1285-1390)», in: Heinemann, Sabine / Eufe, Rembert (ed.), *Romania urbana. Die Stadt des Mittelalters und der Renaissance und ihre Bedeutung für die romanischen Sprachen und Literaturen*, München, Meidenbauer, 203-225.
- Grübl, Klaus, 2011. «Zum Begriff der Koine(isierung) in der historischen Sprachwissenschaft», in: Dessi Schmid, Sarah / Hafner, Jochen / Heinemann, Sabine (ed.), *Koineisierung und Standardisierung in der Romania*, Heidelberg, Winter, *Studia Romanica*, 166, 37-64.

- Grübl, Klaus, 2013. «La standardisation du français au Moyen Âge : point de vue scriptologique», *RLiR* 77, 343-383.
- Grübl, Klaus, 2014. *Varietätenkontakt und Standardisierung im mittelalterlichen Französisch. Theorie, Forschungsgeschichte und Untersuchung eines Urkundenkorpus aus Beauvais (1241–1455)*, Tübingen, Narr (Romanica Monacensia, 83).
- Grübl, Klaus, 2015. «Ce que les chartes nous apprennent sur la variation et le changement linguistiques au Moyen Âge : l'exemple de la déclinaison bicasuelle de l'ancien français», *RLiR* 79, 5-38.
- Grübl, Klaus, 2016. «Stadtsprachenforschung und romanistische Skriptaforschung», in: Selig/Ehrich 2016, 223-241.
- Gsell, Otto, 1995. «Französische Koine», in: Holtus, Günter / Metzeltin, Michael / Schmitt, Christian (ed.), *Lexikon der Romanischen Linguistik (LRL)*, Vol. II/2, Tübingen, Niemeyer, 271-289.
- Hasenohr, Geneviève, 1997. «Note sur une traduction française de la règle de Saint Benoît à Saint-Germain-des-Prés (XIV^e-XVI^e siècles)», in: Barbier, Frédéric et al. (ed.), *Le livre et l'historien. Études offertes en l'honneur du Professeur Henri-Jean Martin*, Genève, Droz, 25-39.
- Hasenohr, Geneviève, 2002. «Écrire en latin, écrire en roman : réflexions sur la pratique des abréviations dans les manuscrits français des XII^e et XIII^e siècles», in: Banniard, Michel (ed.), *Langages et peuples de l'Europe. Cristallisation des identités romanes et germaniques (VII^e – XI^e siècle)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 79-110.
- Hilty, Gerold, 1973. «Les origines de la langue littéraire française», *Vox Romanica* 32, 254-271.
- Howlett, David, 1996. *The English origins of Old French Literature*, Dublin, Four Courts Press.
- Huber, Onno / Van Reenen-Stein, Karin, 1988. «Corrélations et groupements dans l'Atlas des formes et constructions des chartes françaises du XIII^e siècle», in: Van Reenen, Piet / Van Reenen-Stein, Karin (ed.), *Distributions spatiales et temporelles, constellations des manuscrits. Études de variation linguistique offertes à Anthonij Dees à l'occasion de son 60^e anniversaire*, Amsterdam/Philadelphie, Benjamins, 93-101.
- InvSyst = Frank, Barbara / Hartmann, Jörg, 1997. *Inventaire systématique des premiers documents des langues romanes*, 5 vol., Tübingen, Narr.
- Jonas = Jonas. *Répertoire des textes est des manuscrits médiévaux d'oc et d'oïl*, IRHT <jonas.irht.cnrs.fr>.
- Kabatek, Johannes, 2005. *Die Bolognesische Renaissance und der Ausbau romanischer Sprachen. Juristische Diskurstraditionen und Sprachentwicklung in Südfrankreich und Spanien im 12. und 13. Jahrhundert*, Tübingen, Niemeyer (Beihefte zur ZrP, 321).
- Keller, Hans-Erich, 1975. «La version dionysienne de la *Chanson de Roland*», in: Bambeck, Manfred / Christmann, Hans Helmut (ed.), *Philologica Romanica. Erhard Lommatzsch gewidmet*, München, Fink, 270-275.
- Kibre, Pearl, 1948. *The Nations in the Mediaeval Universities*, Cambridge Mass., Mediaeval Academy of America.

- Kihaï, Dumitru, 2011. *Écriture et pouvoir au 13^e siècle en Champagne. Identification des principaux lieux d'écriture*, Thèse de doctorat, Zurich/Strasbourg.
- Kristol, Andres Max, 1989. «Le début du rayonnement parisien et l'unité du français au moyen âge: le témoignage des manuels d'enseignement du français écrits en Angleterre entre le XIII^e et le début du XV^e siècle», *RLiR* 53, 335-367.
- Le Goff, Jacques, 1996. *Saint Louis*, Paris, Gallimard [in: *Héros du Moyen Âge, le Saint et le Roi*, Gallimard, 2004, 173-983].
- Lebsanft, Franz, 2005. «Ein Baustein zur Frühgeschichte des Varietätengefüges des Französischen: *langage de Picardie* vs. *langage de France* in einer *lettre de rémission* von 1388», in: Gärtner/Holtus 2005, 359-368.
- Lodge, R. Anthony, 1997. *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard (angl. 1993).
- Lodge, R. Anthony, 1999. «Convergence and Divergence in the Development of the Paris Urban Vernacular», *Sociolinguistica* 13, 51-68.
- Lodge, R. Anthony, 2002a. «The Medieval Sources of Standardisation in French», in: Sampson, Rodney / Bennett, Wendy Ayres (ed.), *Interpreting the History of French: A Festschrift für Peter Rickard on the occasion of his eightieth birthday*, Amsterdam/New York, Rodopi, 261-296.
- Lodge, R. Anthony, 2002b. «Francien et français de Paris», *LINX*, numéro spécial [= Dominique Lagorgette / Marielle Lignereux, *Comme la lettre dit la vie*, Mélanges offerts à Michèle Perret], 221-246.
- Lodge, R. Anthony, 2003. «Reallocation between Standard and Vernacular in Early Modern Paris», *Sociolinguistica* 17, 88-107.
- Lodge, R. Anthony, 2004. *A sociolinguistic history of Parisian French*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Lodge, R. Anthony, 2008. «Les débuts de la standardisation du français», in: *Congrès Mondial de Linguistique Française*, 367-375.
- Lodge, R. Anthony, 2010a. «The Sources of Standardisation in French – Written or Spoken?», in: Ingham, Richard (ed.), *The Anglo-Norman Language and its Contexts*, York, York Medieval Press, 26-43.
- Lodge, R. Anthony, 2010b. «Standardisation, koinéisation et l'historiographie du français», *RLiR* 74, 5-26.
- Lodge, R. Anthony, 2011. «Standardisation et Koinéisation: Deux approches contraires à l'historiographie d'une langue», in: Dessì Schmid, Sarah / Hafner, Jochen / Heinemann, Sabine (ed.), *Koineisierung und Standardisierung in der Romania*, Heidelberg, Winter (Studia Romanica, 166), 65-79.
- Lusignan, Serge, 1987. *Parler vulgairement. Les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Vrin.
- Lusignan, Serge, 1997. «Quelques remarques sur les langues écrites à la chancellerie royale de France», in: Fianu, Kouky / DeLoyd, J. Guth (ed.), *Écrit et pouvoir dans les chancelleries médiévales: espace français, espace anglais*, Actes du colloque international (Montréal, 7-9 septembre 1995), Louvain-la-Neuve, 99-107.

- Lusignan, Serge, 1999a. «L'usage du latin et du français à la chancellerie de Philippe VI», *Bibliothèque de l'École des Chartes* 157, 509-521.
- Lusignan, Serge, 1999b. «Langue française et société du XIII^e au XV^e siècle. Une langue en expansion», in: Chaurand, Jacques (ed.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil, 91-143.
- Lusignan, Serge, 2003. «L'administration royale et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles», in: Goyens/Verbeke, 51-70.
- Lusignan, Serge, 2004. *La langue des rois au Moyen Âge: le français en France et en Angleterre*, Paris, PUF.
- Lusignan, Serge, 2005. «La résistible ascension du vulgaire. Persistance du latin et latinisation du français dans les chancelleries de France et d'Angleterre à la fin du Moyen Âge», *Mélanges de l'École Française de Rome* 117, 471-508.
- Lusignan, Serge, 2010. «Une affaire de mots et de couteaux: la mauvaise fortune d'un Picard à Paris», in: Claustre, J. / Mattéoni, O. / Offenstadt, N. (ed.), *Un Moyen âge pour aujourd'hui. Mélanges offerts à Claude Gauvard*, Paris, PUF, 119-127.
- Lusignan, Serge, 2011. «Le français médiéval: histoire d'une langue plurielle», in: *id.* / Martineau, France / Morin, Yves Charles / Cohen, Paul, 2011. *L'introuvable unité du français. Normes, contacts et variations linguistiques en Europe et en Nouvelle France (XII^e-XVIII^e siècle)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 5-107.
- Lusignan, Serge, 2012. *Essai d'histoire sociolinguistique. Le français picard au Moyen Âge*, Paris, Garnier.
- Menichetti, Caterina, 2017. «Le correzioni linguistiche del copista del Marciano It. I.2 del Nuovo Testamento in antico italiano», in: Divizia, Paolo / Pericoli, Lisa (ed.), *Il viaggio del testo. Atti del Convegno internazionale di Filologia italiana e romanza (Brno, 19-21 giugno 2014)*, Alessandria, Ed. dell'Orso, 129-146.
- Metzke, Ernst, 1880/81. «Der Dialect von Ile-de-France im XIII. und XIV. Jahrhundert», *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen* 64, 385-412; 65, 57-96.
- Michaëlsson, Karl, 1959. «Quelques variantes notées dans la prononciation parisienne au temps de Philippe le Bel», in: [sans éditeur], *VIII Congresso internazionale di Studi Romanzi (Firenze, 3-8 Aprile 1956). Atti*, vol. 2,2, Florence, Sansoni, 287-297.
- Milivojevic, Ivana, 2015. *La langue d'oïl pré-textuelle: analyse de toponymes parisiens en contexte latin*, mémoire de master, ms., Zurich.
- Möhren, Frankwalt, 2016. «La régionalité dans le DEAF – historique et programme», in: Glessgen/Trotter 2016, 37-50.
- Monfrin, Jacques, 1974. «Introduction» [= «Le recueil des documents linguistiques de la France», etc.], in: Gigot, Jean-Gabriel, *Documents linguistiques de la France (série française)*, vol. 1: *Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans le département de la Haute-Marne*, Paris, CNRS, XI-LXXX (= *id.*, *Études de philologie romane*, Genève, Droz, 2001, 35-70).
- NCABibl = Martin Glessgen / Claire Vachon, 2010. *Répertoire bibliographique du Nouveau Corpus d'Amsterdam*, établi par Anthonij Dees et Piet Van Reenen (Amsterdam 1987), revu et élargi par M.G. et C.V., 3^e éd., Stuttgart, Institut für Linguistik/Romanistik, <<http://www.uni-stuttgart.de/lingrom/stein/corpus#nca>>.

- Paris, Gaston, 1868. *Grammaire historique de la langue française. Cours professé à la Sorbonne. Leçon d'ouverture*. Paris, Franck [= repr. in: *id.*, *Mélanges linguistiques*, publiés par Mario Roques, Paris, Société amicale Gaston Paris, 1909, 153-173].
- Paris, Gaston, 1888. «Les parlers de France», *R* 17, 475-489.
- Paris, Gaston, 1889. Compte rendu de *Hugues de Berzé*, *R* 18, 553-570.
- Pellissier, Augustin, 1866. *La langue française depuis son origine jusqu'à nos jours. Tableau historique de sa formation et de ses progrès*, Paris, Didier.
- Pfister, Max, 1973. «Die sprachliche Bedeutung von Paris und der Île-de-France vor dem 13. Jahrhundert», *Vox Romanica* 32, 217-253.
- Pfister, Max, 1993. «Scripta et koinè en ancien français aux XII^e et XIII^e siècles», in: *Écritures, langues communes et normes: formation spontanée de koinès et standardisation dans la Gallo-Romania et son voisinage*, Neuchâtel, Université de Neuchâtel, Faculté de lettres, 17-41.
- Picoche, Jacqueline / Marchello-Nizia, Christiane, 1989. *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan.
- Poerck, Guy de, 1962. *Notions de grammaire historique du français et exercices philologiques*, 2 fasc. (Textes, Morphologie), Gent, Wetenschappelijke uitgeverij en boekhandel.
- Polzin-Haumann, Claudia / Schweickard, Wolfgang (ed.), 2015. *Manuel de linguistique française* (Manuals of Romance Linguistics, 8), Berlin/Boston, de Gruyter.
- Remacle, Louis, 1948. *Le problème de l'ancien wallon*, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres, 109).
- Rossi, Luciano, 2003. «Du nouveau sur Jean de Meun», *R* 121, 430-460.
- Rossi, Luciano, 2008. «Encore sur Jean de Meun: *Johannes de Magduno*, Charles d'Anjou et le *Roman de la Rose*», *Cahiers de Civilisation Médiévale* 51, 361-377.
- Rouse, Richard H. / Rouse, Mary A., 2000. *Manuscripts and their Makers. Commercial Book Producers in Medieval Paris 1200-1500*, London, Harvey Miller, vol. I.
- RSG = Ernst, Gerhard / Glessgen, Martin-Dietrich / Schmitt, Christian / Schweickard, Wolfgang (ed.), 2003-2008. *Romanische Sprachgeschichte / Histoire linguistique de la Romania*, 3 vols., Berlin/New York, de Gruyter.
- Selig, Maria, 2008. «Koineisierung im Altfranzösischen? Dialektmischung, Verschriftlichung, und Überdachung im französischen Mittelalter», in: Heinemann, Sabine (ed.), *Sprachwandel und (Dis-) Kontinuität in der Romania*, Tübingen, Niemeyer, 71-85.
- Selig, Maria, 2015. «Mittelalterlicher Sprachausbau, Überdachungsprozesse und sprachliche Normen: Fokussierte 'Dialekte' und instabile Ausbauvarietäten», in: Bernsen, Michael / Eggert, Elmar / Schrott, Angela (ed.), *Historische Sprachwissenschaft als philologische Kulturwissenschaft*. Festschrift für Franz Lebsanft zum 60. Geburtstag, Göttingen, Bonn University Press, 259-279.
- Selig, Maria / Ehrich, Susanne (ed.), 2016. *Mittelalterliche Stadtsprachen*, Regensburg, Schnell+Steiner.
- Short, Ian, 2010. «Another Look at 'le faus franceis'», *Nottingham Medieval Studies* 54, 35-55.

- [Simoni-]Aurembou, Marie-Rose, 1973. «Aspects phonétiques de l'Atlas de l'Île-de-France et de l'Orléanais: unité ou diversité?» in: AA.VV., *Les dialectes romans de France à la lumière des atlas régionaux* (colloque de Strasbourg, 24-28 mai 1971), Paris, CNRS, 379-400.
- [Simoni-]Aurembou, Marie-Rose, 1976. «Quelques problèmes de vocalisme en Île-de-France, Orléanais, Touraine», in: Boudreault, Marcel / Möhren, Frankwalt, *Actes du XIII^e Congrès international de linguistique et philologie romanes* (Université Laval, Québec, 29 août – 5 septembre 1971), Québec, Presses de l'université Laval, vol. 2, 265-284.
- Stanovaia, Lydia A., 2003. «La standardisation en ancien français», in: Goyens/Verbeke, 241-272.
- Stones, Alison, 2013-2014. *Illuminated Manuscripts Made in France, Gothic Manuscripts 1260-1320*, 4 vols., London/Turnhout, Harvey Miller/Brepols.
- Stones, Alison, 2014. «Manuscripts illuminated in France 1260-1320 and their patrons», in: Beier, Christine / Kubina, Evelyn Theresia (ed.), *Wege zum illuminierten Buch*, Wien/Köln/Weimar, Böhlau, 26-44.
- Tesnière, Marie-Hélène, 2007. «Du manuscrit à l'imprimé; les derniers siècles du Moyen Âge», in: Barbier, Frédéric (ed.), *Paris capitale des livres. Le monde des livres et de la presse à Paris, du Moyen Âge au XX^e siècle*, Paris, Paris Bibliothèques Éditions, 12-27.
- Tesnière, Marie-Hélène, 2009. «Livres et pouvoir royal au XIV^e siècle: la Librairie du Louvre», in: Corvin, Matthias (ed.), *Les bibliothèques princières et la genèse de l'état moderne*, 251-264.
- Trotter, David, 2013. «Une rencontre germano-romane dans la Romania Britannica», in: Casanova Herrero, Emili / Calvo Rigual, Cesáreo (ed.), *Actas del XXVI Congreso Internacional de Lingüística y de Filología Románicas*, Berlin, De Gruyter, vol. I, 441-456.
- Trotter, David, 2013 [2014]. «*Deinz certains boundes: Where Does Anglo-Norman Begin and End?*», *Romance Philology* 67, 139-177.
- Varvaro, Alberto, 2004. *Identità linguistiche e letterarie nell'Europa romanza*, Rome, Salerno ed.
- Viard, Jules, 1920-1930. *Les grandes chroniques de France*, vol. 1-6, Paris, Société de l'histoire de France/Champion.
- Videsott, Paul, 2010a. «Le plus ancien document en français de la chancellerie royale capétienne – édition et considérations sur son origine», in: Iliescu, Maria / Siller-Runggaldier, Heidi / Danler, Paul (ed.), *Actes du 25^e Congrès international de linguistique et philologie romanes* (Innsbruck, 2007), Berlin, de Gruyter, t. 6, 371-381.
- Videsott, Paul, 2010b [2011]. «À propos du plus ancien document en français de la chancellerie royale capétienne», *Bibliothèque de l'École des Chartes* 167, 333-353.
- Videsott, Paul, 2011. «Le Traité de Paris de 1258-59 – une approche linguistique», in: Overbeck, Anja / Schweickard, Wolfgang / Völker, Harald (ed.), *Lexikon, Varietät, Philologie*. Günter Holtus zum 65. Geburtstag, Berlin, de Gruyter, 741-751.
- Videsott, Paul, 2013a. «Quand et avec qui les rois de France ont-ils commencé à écrire en français?», in: Casanova Herrero, Emili / Calvo Rigual, Cesáreo (ed.), *Actes du*

- 26^e Congrès international de linguistique et philologie romanes (València, 6-11 sept. 2010), Berlin, de Gruyter, 445-457.
- Videsott, Paul, 2013b. «Les débuts du français à la Chancellerie royale : analyse scriptologique des chartes de Philippe III (1270-1285)», *RLiR* 77, 3-49.
- Videsott, Paul, 2015a. *Les plus anciens documents en français de la chancellerie royale capétienne (1241-1300). Présentation et édition*, Strasbourg, ÉLiPhi (TraLiRo).
- Videsott, Paul, 2015b. «Comment écrivait la chancellerie royale capétienne au XIII^e siècle ? Un aperçu géo-quantitatif sur la base du Corpus des actes royaux vernaculaires du XIII^e siècle», *ZrP* 131, 863-910.
- Videsott, Paul, 2016a. «La chancellerie royale et la régionalité lexicale», in: Glessgen/Trotter 2016, 377-410.
- Videsott, Paul, 2016b. «Gab es eine Variation innerhalb der Pariser Kanzleisprachen ? Beobachtungen anhand eines Korpus von volkssprachlichen Urkunden der Prévôté und der Chancellerie royale aus dem 13. Jahrhundert», in: Selig/Ehrich 2016, 205-222.
- Völker, Harald, 2003. *Skripta und Variation im Altfranzösischen*, Tübingen, Niemeyer.
- Völker, Harald, 2011. «Implizites in der linguistischen Fachprosa. Die empirischen und theoretischen Bezüge von Hypothesen zum Ursprung der französischen Standardvarietät», in: Dessì Schmid, Sarah / Hafner, Jochen / Heinemann, Sabine (ed.), *Koineisierung und Standardisierung in der Romania*, Heidelberg, Winter, 81-110.
- Wacker, Gertrud, 1916. *Ueber das Verhältnis von Dialekt und Schriftsprache im Altfranzösischen*, Halle, Niemeyer (Beiträge zur Geschichte der romanischen Sprachen und Literaturen, 11).
- Wogan-Browne, Jocelyn / Fenster, Thelma / Russell, Delbert, 2016. *Vernacular Literary Theory from the French of Medieval England Texts and Translations, c. 1120 – c. 1450*, Cambridge, D. S. Brewer.
- Woledge, Brian / Short, Ian, 1981. «Liste provisoire de manuscrits du XII^e siècle contenant des textes en langue française», *R* 102, 1-17.
- Wüest, Jakob, 1979. *La dialectalisation de la Gallo-Romania. Problèmes phonologiques*, Berne, Francke, 1979.
- Wüest, Jakob, 1985. «Le 'patois de Paris' et l'histoire du français», *Vox Romanica* 44, 234-258.
- Wüest, Jakob, 2003. «Le rapport entre langue parlée et langue écrite : les *scriptae* dans le domaine d'oïl et dans le domaine d'oc», in: Goyens/Verbeke, 215-224.
- Zink, Michel, 1976. *La prédication en langue romane avant 1300*, Paris, Champion.
- Zink, Michel, 2001. *Rutebeuf: Œuvres complètes*, Paris, Librairie générale française (1989/90, Bordas, 2 vol.).

